

CONCOURS D'ARCHITECTURE ET D'INGÉNIERIE JUMELÉ À UN CONCOURS D'IDÉES – RAPPORT DU JURY

« Cluster sport international » Université de Lausanne

Ecublens



Cluster sport international Université de Lausanne – Ecublens

CONCOURS DE PROJETS D'ARCHITECTURE ET D'INGÉNIERIE
JUMELÉ À UN CONCOURS D'IDÉES
RAPPORT DU JURY

	PRÉAMBULE	/02
1.	CLAUSES RELATIVES À LA PROCÉDURE	/04
1.1	Introduction	/04
1.2	Maître de l'ouvrage et secrétariat du concours	/04
1.3	Jury	/05
1.4	Calendrier du concours	/05
2.	CAHIER DES CHARGES	/06
2.1	Caractéristiques du lieu	/06
2.2	Objectifs du concours et objectifs de l'organisateur	/07
2.3	Critères de jugement	/07
3.	JUGEMENT	/08
3.1	Contrôle de conformité	/08
3.2	Délibérations du jury session des 26 et 27 septembre 2013	/09
3.3	Délibérations du jury session des 7 et 8 octobre 2013	/12
3.4	Approbation	/14
4.	LEVÉE DE L'ANONYMAT	/15
4.1	Conférence de presse et vernissage	/18
4.2	Remerciements	/18
5.	PRÉSENTATION DES PROJETS PRIMÉS	/19
6.	PRÉSENTATION DES PROJETS NON PRIMÉS	/57
7.	LISTE DES PARTICIPANTS	/78

Préambule

Introduction

Le nouveau bâtiment à réaliser sur le campus de l'Université de Lausanne à Dorigny, à proximité du lac et des infrastructures sportives accueillera le Cluster Sport International (CSI), la Fédération Internationale du Sport Universitaire (FISU), l'Académie des Sciences et Techniques du Sport (AISTS) et l'Institut des Sciences et du Sport de l'Université de Lausanne (UNIL-ISSUL).

Depuis une vingtaine d'années, l'Etat de Vaud et la Ville de Lausanne mènent une politique conjointe en vue d'attirer sur leur sol le siège de fédérations sportives et d'organisations internationales, ainsi que des manifestations et congrès sportifs internationaux. Cette politique commune a été intensifiée au fil des années, avec un succès indéniable. Aujourd'hui, 56 organisations et fédérations sportives ont leur siège ou une antenne sur territoire vaudois.

Les autorités cantonales et communales souhaitent créer un Cluster Sport International, doté d'un secrétariat général, qui sera chargé de renforcer les liens entre les organisations sportives hébergées dans la région. L'AISTS prend toujours plus d'importance dans son rôle de formation des cadres auprès des fédérations et a un besoin accru de visibilité. L'Université de Lausanne devient le pôle de recherche et d'enseignement le plus important de Suisse dans le domaine des sciences du sport. Enfin, la Fédération internationale du sport universitaire (FISU),

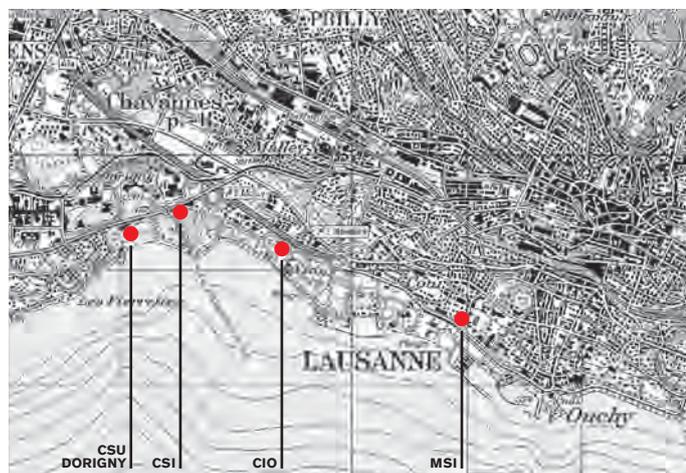
à l'étroit dans la Maison du Sport International, souhaite déplacer son siège dans le futur bâtiment du Cluster. La présence de cette fédération sur le sol vaudois est d'un intérêt majeur pour le Canton et la Ville de Lausanne.

Dans ce contexte, il est apparu cohérent de réunir sous un même toit le Cluster Sport International, la FISU et les compétences scientifiques de l'AISTS et de l'UNIL-ISSUL sur le campus de l'Université de Lausanne. Le nouveau bâtiment fera l'interface entre le monde du sport international et celui de la recherche de pointe dans ce domaine.

Ce nouveau bâtiment constituera un signe fort de la volonté vaudoise d'offrir au monde sportif international une plate-forme de compétences unique en sciences du sport.

En parallèle, l'Université de Lausanne a des besoins d'extension à moyen terme au sud du bâtiment Internef. Le maître de l'ouvrage souhaite qu'une réflexion sur l'ensemble du site soit menée afin de créer un aménagement cohérent et dont le bâtiment du Cluster sera construit dans une première étape.

C'est l'opportunité de mener une réflexion sur la redéfinition de l'entrée sud au site universitaire. Les nouvelles constructions, accompagnées d'une esplanade d'entrée orientée vers le lac, agiront comme un véritable signe d'entrée au campus de l'Université de Lausanne.



Les institutions dédiées au sport le long de la route du Lac

CSU Dorigny: Centre Sportif Universitaire de Dorigny

CSI: Cluster Sport International

CIO: Comité International Olympique

MSI: Maison du Sport International

1. Clauses relatives à la procédure

1.1 Introduction

En application de la Loi vaudoise sur les marchés publics LVMP et de son règlement d'application RMP, le Département des Finances et des Relations Extérieures, représenté par le Service Immeubles, Patrimoine et Logistique (SIPaL), organise, à la demande du Département de l'Intérieur, une mise en concurrence par concours de projets à un degré en procédure ouverte, jumelé à un concours d'idées. Le concours s'adresse à des équipes pluridisciplinaires d'architectes, d'ingénieurs civils, d'ingénieurs CVSE et de spécialistes en physique du bâtiment.

1.2 Maître de l'ouvrage et secrétariat du concours

Le maître de l'ouvrage, organisateur de la mise en concurrence et adjudicateur, est l'Etat de Vaud, représenté pour la procédure et le concours par le Service Immeubles, Patrimoine et Logistique, Division Stratégie et Développement, Architecte Cantonal.

L'organisation technique du concours est assurée par le bureau Dettling Péléraux à Lausanne.

1.3 Jury

Président (membre professionnel)

Emmanuel Ventura – ARCHITECTE CANTONAL,
CHEF DE LA DIVISION STRATÉGIE ET DÉVELOPPEMENT, SIPAL/DFIRE

Membres professionnels

Nathalie Rossetti – ARCHITECTE, ZOLLIKON

Andrea Bassi – ARCHITECTE, GENÈVE

Marco Bosso – INGÉNIEUR CIVIL, LAUSANNE

Yves Roulet – INGÉNIEUR EN ENVIRONNEMENT, REG A, LAUSANNE

Mauro Turin – ARCHITECTE, LAUSANNE

Denis Woeffray – ARCHITECTE, MONTHEY

Membres non professionnels

Dominique Arlettaz – RECTEUR DE L'UNIL, LAUSANNE

Nicolas Imhof – CHEF DU SERVICE DES SPORTS (SEPS), LAUSANNE

Philippe Pont – CHEF DU SERVICE IMMEUBLES, PATRIMOINE
ET LOGISTIQUE (SIPAL), LAUSANNE

Eric Saintrond – SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA FISU, LAUSANNE

Suppléants professionnels

Astrid Dettling – ARCHITECTE, LAUSANNE

Kimio Fukami – ARCHITECTE UNIBAT, LAUSANNE

Davide Righenzi – CHEF DE PROJET, ARCHITECTE, SIPAL, LAUSANNE

Suppléants non professionnels

Daniel Abimi – CHARGÉ DE MISSION, DFIRE, LAUSANNE

Léonz Eder – VICE-PRÉSIDENT FISU, LAUSANNE

Benoît Frund – VICE-RECTEUR DE L'UNIL, LAUSANNE

Claude Stricker – EXECUTIVE DIRECTOR AISTS, LAUSANNE

Spécialistes-conseils

Alain Oulevey – INGÉNIEUR CIVIL, GÉOTECHNICIEN, ECUBLENS

José Hernandez – CHEF UNITÉ ÉNERGIE UNIL, LAUSANNE

Mamba Kalubi – ÉCONOMISTE DE LA CONSTRUCTION, SIPAL

Christopher Pyroth – CHEF DE SECTION MANAGEMENT DE PROJETS
ET INGÉNIERIE, SIPAL

1.4 Calendrier – délais

PLANNING D'INTENTION POUR LA SUITE DU PROCESSUS	
Conférence de presse et vernissage de l'exposition	28/10/2013
Exposition des projets	28/10 – 04/11/2013
Adjudication du mandat	11/2013
Remise de l'avant-projet et estimation des coûts	03/2014
Remise du projet de l'ouvrage	12/2014
Délivrance permis de construire et octroi du crédit d'ouvrage GC	02/2015
Réalisation	05/2015 – 11/2016
Mise en service	12/2016



2. Cahier des charges

2.1 Caractéristiques du lieu

Le périmètre de réflexion se situe sur le campus de l'Université de Lausanne, le long de la route cantonale RC1, sur le territoire de deux communes: Ecublens et Chavannes-près-Renens. C'est un lieu privilégié, à proximité du lac, au nord d'un secteur à vocation d'espace de parc ouvert (parc d'agglomération). De forme triangulaire, le site est défini à l'ouest par l'allée de platanes de Dorigny, au nord par le parcours piétons longeant l'ISDC et l'Internef et au sud par la route cantonale RC1. Il est traversé par le cours d'eau de la Chamberonne, partiellement recouvert, et contient l'accès principal sud des véhicules à l'Université, composé de deux giratoires. Il inclut deux buttes artificielles, qui sont constituées des déblais des excavations des constructions des années 70 et qui font office de buttes anti-bruit.

2.2 Objet du concours et objectifs de l'organisateur

L'entrée sud au campus de l'Université de Lausanne est actuellement dédiée à la circulation motorisée. Les bâtiments existants sont partiellement masqués par les deux buttes anti-bruit. Le projet du bâtiment du Cluster et l'extension de l'Internef, ainsi que la re-matérialisation de la RCI va permettre de modifier cette configuration. Une redéfinition complète des espaces extérieurs est demandée aux concurrents. Le giratoire situé dans le périmètre 1, les places de parking existantes dans les périmètres 1 et 2 seront supprimées. Les buttes anti-bruit peuvent également être supprimées et les arbres existants des périmètres 1 et 2 peuvent être abattus, mais devront être remplacés. La requalification de la RCI prévoit une prise en charge des piétons en surface : le passage sous-voie situé dans le périmètre du concours sera démoli.

L'organisateur souhaite que les concurrents mènent une réflexion sur la redéfinition de l'entrée au site universitaire. Les nouvelles constructions agiront comme un véritable signe d'entrée au campus et une nouvelle esplanade généreuse s'ouvrira vers le lac. La circulation motorisée menant vers le parking d'échange est sera maintenue et intégrée au projet.

La combinaison d'un concours de projets et d'un concours d'idées permettra au maître de l'ouvrage d'obtenir une vision à long terme cohérente. Le bâtiment, qui est à développer dans le concours de projets en sera la première réalisation. L'extension de l'Internef fait l'objet du concours d'idées.

En tête de la future extension de l'UNIL, le nouveau bâtiment du Cluster complètera les autres institutions liées au sport, déjà établies le long de la route du Lac : CIO, MSI, CSU (fig. p.3). La proximité des autres institutions du sport, de l'université, de l'EPFL et des terrains sportifs apporteront indéniablement des synergies.

Par ailleurs, le projet du bâtiment du Cluster doit répondre aux exigences demandées par le maître de l'ouvrage, à savoir :

- Apporter une visibilité à la FISU, l'AISTS et l'UNIL-ISSUL.
- Profiter des atouts du site dans l'approche urbanistique, paysagère et architecturale : la parcelle se situe dans un point stratégique entre les universités, le lac et les zones sportives.
- Répondre aux besoins de fonctionnement du bâtiment : il s'agit de créer un tout cohérent composé par les trois institutions et le secrétariat du Cluster, tout en conférant à la FISU et l'AISTS un statut privilégié.
- Développer un concept paysager sur l'ensemble de la parcelle assurant l'insertion à l'échelle du site.
- Présenter un projet exemplaire respectant les principes du développement durable dans la construction, mariant clarté conceptuelle et économie de moyens pour tendre vers l'autonomie énergétique tout en alliant santé et bien-être.

2.3 Critères de jugement

Les projets remis seront jugés sur la base des critères de jugement suivants (l'ordre des critères n'indique pas une hiérarchie) :

- Qualités urbanistiques : intégration environnementale, rapport au voisinage existant et futur, implantation, qualité des accès et dessertes, qualités des aménagements extérieurs et des espaces publics, pertinence de chaque étape de réalisation.
- Valeur architecturale : qualités du concept architectural, volumétrie et respect des gabarits, qualités spatiales, qualité de l'éclairage naturel.
- Qualités fonctionnelles : organisation des locaux, fonctionnalité des espaces proposés, flexibilité, qualités des accès et circulations intérieures.
- Valeur technique : pertinence et faisabilité du concept énergétique, qualités structurelles et constructives, respect des critères énergétiques et environnementaux.
- Economie générale du projet : attention portée sur la maîtrise des coûts, des points de vue de la construction et de l'exploitation.

3. Jugement

3.1 Contrôle de conformité

Les projets et les maquettes ont été réceptionnés par le notaire Me Rodondi à Lausanne. Le contrôle technique des projets a été effectué par le bureau Dettling Péléraux architectes. L'analyse a porté sur les points suivants :

- respect des conditions de rendu (anonymat et délais)
- conformité des documents remis
- conformité des exigences du programme et du périmètre du concours

Vingt-cinq projets ont été reçus dans les conditions prescrites par le règlement du concours :

N°	DEVISE
1	QUATRE DE POINTE
2	semeion
3	CACTUS
4	TRISTAR
5	podium
6	NIVEN
7	T-BUILDING
8	PLAY+
9	SPORTUNI
10	MontCluster
11	LA RUCHE
12	NOUON
13	mosaïque
14	PAYSAGE ET URBANITE
15	RITA
16	HELIOPOLIS
17	CLUSTER 2017
18	Forum desport
19	UNICONE
20	CIME
21	TRACK & FIELD
22	VORTEX
23	Equilibre
24	ReFLEX
25	sous les platanes

3.2 Délibérations du jury

Le jury s'est réuni les 26 et 27 septembre et les 07 et 08 octobre.

Jeudi 26 septembre 2013

3.2.1 Introduction et rappel des objectifs, E. Ventura

M. Imhof est absent les 26 et 27 septembre 2013. M. Abimi, suppléant, le remplace. M. Eder, absent pour le jugement, suppléant de M. Saintrond, n'est pas remplacé.

MM Arlettaz et Pont souhaitent la bienvenue au jury. M. Ventura présente l'ordre du jour et passe en revue le règlement SIA 142, notamment les articles 18 à 25.

ACCEPTATION DES PROJETS AU JUGEMENT

- Tous les projets sont parvenus dans les délais, dans le respect de l'anonymat.
 - Me Rodondi a signalé que les auteurs de 2 projets sont en attente de l'équivalence REG. Le REG a envoyé au notaire un courrier attestant la demande.
 - > Le jury ne prend pas connaissance des numéros des projets concernés et prendra une décision avant la levée de l'anonymat, dans le cas où l'un des deux projets ferait partie des projets primés et que la décision du REG ne serait pas encore formulée.
 - Quelques projets s'écartent sur certains points du règlement-programme, notamment les documents demandés ou le respect du règlement PAC 229. Le jury décidera de cas en cas si certains projets sont à écarter des prix.
- L'ensemble des projets est accepté au jugement.

PRÉSENTATION DU CONTRÔLE TECHNIQUE PAR LE BUREAU DETTLING PÉLÉRAUX

Le résultat de l'analyse préalable, rassemblé dans un dossier, est remis et présenté aux membres du jury.

- Les documents rendus des projets n° 1, 6, 7, 8, 14, 21, 23, 24, 25 ne répondent pas entièrement aux documents demandés dans le règlement-programme (plan du sous-sol manquant ou à une échelle trop petite, limite de propriété et du périmètre non lisibles sur le 1/500, quelques locaux de bureaux manquants, pas de plans typologiques de l'extension de l'Internef ou seulement en axonométrie).
- > Le jury accepte ces projets et ne les écarte pas des prix.
- Les projets n° 1 et n° 3 proposent le déplacement du giratoire qui est hors périmètre.
- > le jury estime que dans les deux cas, le maintien du giratoire n'est pas déterminant pour la réalisation du bâtiment du Cluster et de l'extension de l'Internef: les projets ne sont pas écartés des prix.
- Les projets n° 3, 12, 18 et 22 ne respectent pas les distances à la limite de propriété au niveau de la route cantonale (PAC 229).
- > Ces projets s'écartant des dispositions du règlement-programme sur un point essentiel (cf. point 2.2), sont acceptés au jugement, écartés des prix mais peuvent recevoir une mention.

3.2.2 Présentation des dossiers réceptionnés, D. Righenzi

Le jury prend connaissance des 25 projets, commentés par M. Righenzi et Mme Dettling.

3.2.3 Visite libre

Le jury examine individuellement l'ensemble des projets.

3.2.4 1^{er} tour de jugement – délibération

Chaque projet est considéré sur la base des critères énoncés dans le règlement-programme.

À l'issue du premier tour de jugement, le jury décide d'éliminer 7 projets. Ces projets ne parviennent pas à convaincre le jury concernant la réponse donnée au site et/ou le fonctionnement interne.

Les projets éliminés au premier tour sont :

N°	DEVISE
7	T-BUILDING
12	NOUON
14	PAYSAGE ET URBANITE
18	Forum desport
22	VORTEX
23	Equilibre
24	ReFLEX

3.2.5 2^e tour de jugement – délibération

Sur la base des critères établis, le jury examine plus précisément les projets maintenus au 2^e tour et fait les constatations suivantes :

- Par son programme et son fonctionnement, le bâtiment du Cluster est caractérisé par un programme mixte. Il est à la fois un bâtiment administratif et une école, sans priorité d'une fonction sur l'autre.
- Les projets dont les locaux d'une entité programmatique se développent sur 3 niveaux et plus sont jugés peu fonctionnels.

Le jury décide d'éliminer au 2^e tour les 9 projets suivants :

N°	DEVISE
2	semeion
5	podium
8	PLAY+
9	SPORTUNI
15	RITA
16	HELIOPOLIS
17	CLUSTER 2017
19	UNICONE
20	CIME

3.2.6 3^e tour de jugement – délibération

Les 9 projets restants sont examinés une nouvelle fois. Les qualités urbanistiques, architecturales, typologiques et fonctionnelles sont appréciées et commentées pour chacun.

À la fin de ce 3^e tour, 3 projets sont éliminés :

N°	DEWISE
4	TRISTAR
6	NIVEN
13	mosaïque

Parmi les 6 projets restants, les fiches des surfaces (1.18a et b) rendues par les concurrents, présentent de grandes différences, notamment le volume bâti et le rapport SP/SU. Il est demandé au bureau Dettling Péléraux d'effectuer un contrôle de ces quantités sur la base des planches de rendus pour la suite du jugement.

Les délibérations de la journée sont closes à 17h00.

Vendredi 27 septembre 2013

3.2.7 Premier tour de repêchage

Le jury décide de réexaminer le projet 15 RITA éliminé au 2^e tour. La représentativité du bâtiment et ses qualités spatiales intérieures sont relevées. Les délibérations de la veille ont apporté une meilleure compréhension du site.

Le jury décide de repêcher le projet RITA jusqu'au 3^e tour d'élimination.

La liste modifiée des projets éliminés au 3^e tour est :

N°	DEWISE
4	TRISTAR
6	NIVEN
13	mosaïque
15	RITA

3.2.8 Analyse technique

Les 6 projets maintenus au 3^e tour de jugement ont été contrôlés du point de vue de la surface de plancher et du volume. Les projets ont tous un bon rapport SU/SP.

3.2.9 Visite libre

Chaque membre du jury examine individuellement les projets.

3.2.10 Détermination des projets retenus pour l'expertise approfondie (4^e tour)

Avant de réexaminer chaque projet et afin d'être plus précis dans le jugement, les utilisateurs décrivent de manière plus précise le fonctionnement du bâtiment du Cluster et les interactions entre les différentes entités.

Chaque projet est ensuite commenté par chaque membre du jury. Les qualités et les faiblesses de chaque projet sont relevées. (voir critique des projets en fin de rapport).

Au terme des discussions, le jury décide de maintenir 4 projets pour le contrôle technique des experts.

Les 2 projets écartés sont :

N°	DEWISE
1	QUATRE DE POINTE
3	CACTUS

Les délibérations de la journée sont closes à 12h00

3.2.11 Présentation des projets retenus aux experts

Une partie du jury, avec au moins un représentant du maître de l'ouvrage, de l'utilisateur et un architecte, présente aux différents experts les projets à analyser.

3.3 Délibérations du jury

session de jury des 07/08 octobre 2013

3.3.1 Présentation de l'évaluation de l'expertise géotechnique et statique

M. Oulevey, ingénieur civil et géotechnicien, spécialiste-conseil, avec l'appui de M. Bosso, ingénieur civil, membre du jury, a analysé les quatre projets sélectionnés par le jury.

L'analyse structurelle a porté sur les thèmes suivants :

- concept structurel
- continuité et cohérence
- séisme
- choix des matériaux
- flexibilité

L'analyse géotechnique a porté sur :

- implantation
- terrassements
- fondations
- risques géotechniques

Cette analyse a permis de révéler les points forts et les points faibles de chaque projet. Un des projets montre des descentes de charges difficiles. L'interprétation de la butte a été travaillée de manière très différente selon les concurrents. (cf. critique des projets en fin de rapport).

3.3.2 Présentation de l'évaluation de l'expertise technique et CVS

M. Pyroth, chef de la section Management de Projets et Ingénierie au SIPAL, spécialiste-conseil, et M. Hernandez, chef unité énergie UNIL, spécialiste-conseil, avec l'appui de M. Roulet, ingénieur en environnement, membre du jury, ont analysé les quatre projets sélectionnés par le jury.

L'analyse des installations techniques a porté sur les points :

- concept énergétique
- chauffage / ventilation / rafraîchissement / sanitaire
- passages horizontaux et verticaux
- éclairage
- entretien, utilisation

L'analyse en écologie de la construction a porté sur les points :

- qualité thermique de l'enveloppe / surchauffe estivale
- éclairage naturel
- surfaces perméables
- flexibilité
- énergie grise construction et exploitation

Cette analyse a montré les différences conceptuelles des projets, voire des lacunes de l'un d'entre eux. (cf. critique des projets en fin de rapport).

3.3.3 Présentation de l'évaluation de l'expertise économique

M. Kalubi, économiste de la construction au SIPAL, spécialiste-conseil, présente le résultat de son expertise au jury.

Les SU, SP et volumes ont été recalculés. Diverses grandeurs référentielles ont également été mesurées grâce à des maquettes numériques, produites sur la base des plans fournis. Les coûts des projets ont été estimés selon la méthode par éléments, suivant le nouveau code de frais eCCC-Bât. CRB édition 2012, avec une précision à $\pm 15\%$. Les éléments de synthèse suivants sont présentés :

- comparaison indicative des coûts par surface de plancher
- comparaison indicative des coûts d'investissement selon le code de frais par éléments
- une fiche par projet (volumes, surfaces, coûts indicatifs par CFC 2 chiffres)

L'étude démontre que l'un des projets dépasse le budget cible. Sous réserve et compte tenu de la précision, les trois autres projets entrent dans la cible fixée lors de l'établissement du programme du concours. (cf. critique des projets en fin de rapport).

3.3.4 Dernier tour de jugement / repêchage

Avant de procéder au classement, un tour de repêchage est effectué. Le projet n° 1 QUATRE DE POINTE est remonté dans le dernier tour de jugement.

3.3.5 Etablissement du classement

attribution des prix et mentions

À l'issue des délibérations, le jury établit le classement et la répartition des prix comme suit :

N°	DEVISE	RANG	PRIX
11	LA RUCHE	1 ^{er} rang	1 ^{er} prix
10	MontCluster	2 ^e rang	2 ^e prix
21	TRACK & FIELD	3 ^e rang	3 ^e prix
1	QUATRE DE POINTE	4 ^e rang	4 ^e prix
25	sous les platanes	5 ^e rang	5 ^e prix
3	CACTUS	6 ^e rang	mention

3.3.6 Prix, mentions et indemnités

La somme globale des prix et des mentions éventuelles du présent concours s'élève à CHF 225 000.- HT, conformément à l'art. 17 de la norme SIA 142.

Le jury décide de répartir ce montant comme suit :

N°	DEVISE	RANG	PRIX	MONTANT
11	LA RUCHE	1 ^{er} rang	1 ^{er} prix	65 000.- HT
10	MontCluster	2 ^e rang	2 ^e prix	60 000.- HT
21	TRACK & FIELD	3 ^e rang	3 ^e prix	40 000.- HT
1	QUATRE DE POINTE	4 ^e rang	4 ^e prix	25 000.- HT
25	sous les platanes	5 ^e rang	5 ^e prix	20 000.- HT
3	CACTUS	6 ^e rang	mention	15 000.- HT

3.3.7 Rédaction des recommandations du jury

Le jury recommande au maître de l'ouvrage de poursuivre l'étude du projet n° 11 LA RUCHE, en tenant compte des recommandations suivantes :

- assurer le confort acoustique dans les espaces de vie collective,
- vérifier plus finement la position exacte du bâtiment du Cluster dans le site.

3.3.8 Ouvertures des enveloppes

Après l'établissement du classement et l'attribution des prix, Me Rodondi et le président du jury procèdent à l'ouverture des enveloppes cachetées contenant les fiches d'identification des concurrents, en présence du jury.

La session est levée à 18h00.

3.4 Approbation

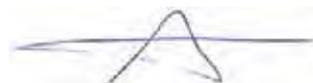
Le présent rapport est adopté par le jury le 14 octobre 2013.



EMMANUEL VENTURA
PRÉSIDENT DU JURY
ARCHITECTE CANTONAL,
CHEF DE LA DIVISION STRATÉGIE
ET DÉVELOPPEMENT, SIPAL-DFIRE



NATHALIE ROSSETTI
ARCHITECTE, ZOLLIKON



ANDREA BASSI
ARCHITECTE, GENÈVE



MARCO BOSSO
INGÉNIEUR CIVIL, LAUSANNE



YVES ROULET
INGÉNIEUR EN ENVIRONNEMENT, REG A,
LAUSANNE



MAURO TURIN
ARCHITECTE, LAUSANNE



DENIS WOEFFRAY
ARCHITECTE, MONTHÉY



DOMINIQUE ARLETTAZ
RECTEUR DE L'UNIL, LAUSANNE



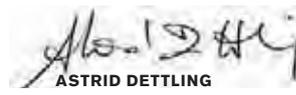
NICOLAS IMHOF
CHEF DU SERVICE DES SPORTS (SEPS),
LAUSANNE



PHILIPPE PONT
CHEF DU SERVICE IMMEUBLES, PATRIMOINE
ET LOGISTIQUE (SIPAL), LAUSANNE



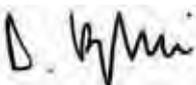
ÉRIC SAINTROND
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA FISU,
LAUSANNE



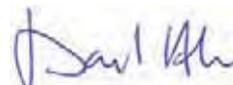
ASTRID DETTLING
ARCHITECTE, LAUSANNE



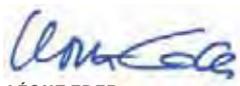
KIMIO FUKAMI
ARCHITECTE UNIBAT, LAUSANNE



DAVIDE RIGHENZI
CHEF DE PROJET, ARCHITECTE, SIPAL,
LAUSANNE



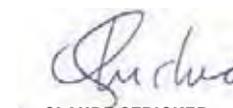
DANIEL ABIMI
CHARGÉ DE MISSION, DFIRE, LAUSANNE



LÉONZ EDER
VICE-PRÉSIDENT FISU, LAUSANNE



BENOÎT FRUND
VICE-RECTEUR DE L'UNIL, LAUSANNE



CLAUDE STRICKER
EXECUTIVE DIRECTOR AISTS, LAUSANNE

4. Levée de l'anonymat



1. QUATRE DE POINTE p./38
 BACHELARD WAGNER ARCHITEKTEN GMBH BASEL
 SCHNETZER PUSKAS INGENIEURE AG BASEL
 PIERRE CHUARD INGÉNIEURS CONSEILS SA LE MONT
 BETELEC VILLARS-STE-CROIX
 SORANE SA ECUBLENS
 BERCHTOLD LENZIN LANDSCHAFTARCHITEKTUR LIESTAL



2. SEMEION p./58
 MESTELAN PATRICK & GACHET BERNARD LAUSANNE
 CROTTAZ DANIEL CUGY
 AZ INGÉNIEURS LAUSANNE SA LAUSANNE
 PERROTET INGÉNIEURS CONSEILS SA EPALINGES



3. CACTUS p./50
 PERSONENI RAFFAELE SCHÄRER SÄRL LAUSANNE
 AB INGÉNIEURS SA LAUSANNE
 ENERCONSEIL SION SA SION



4. TRISTAR p./59
 TRANSSOLAR ARCHITECTURE GMBH BERNE
 GEX & DORTHE INGÉNIEURS CONSULTANTS SÄRL BULLE
 ENERCONOM AG BERN
 PAYSAGESTION SA LAUSANNE



5. PODIUM p./60
 FREI REZAKHANLOU SA LAUSANNE
 ESM-SARRASIN INGÉNIEURS SA SAINT-SULPICE
 WEINMANN-ENERGIE SA ECHALLENS



6. NIVEN p./61
 NITIDUS SLP / XMADE BARCELONA
 WALTHER MORY MEIER INGENIEURE AG MÜNCHENSTEIN
 SJ12 ENGINEERS SL BARCELONA
 SORANE SA ECUBLENS
 TRANSSOLAR ENERGIETECHNIK GMBH STUTTGART
 CHRISTINE ZUFFEREY ZÜRICH



7. T-BUILDING p./62
 OP ARCHITETTI ASSOCIATI MESTRE VENEZIA
 PEDRAZZINI GUIDOTTI SAGL LUGANO
 ERISEL SA BELLINZONA
 TECNOPROGETTI SA CAMORINO



8. PLAY+ p./63
 SAS DATA ARCHITECTES PARIS
 SARL MALISHEV WILSON INGÉNIEURIE PARIS
 BET LOUIS CHOULET CLERMONT-FERRAND



9. SPORTUNI p./64
 MARCO STROZZI ARCHITETTO LUGANO
 PINI ASSOCIATI SA LUGANO
 VRT SA TAVERNE
 IP ENGINEERING SA CLARO
 IFEC CONSULENZE SA RIVERA - MONTECENERI



10. MONTCLUSTER

DÜRIG AG ZÜRICH

MWV BAUINGENIEURE AG BADEN

PIERRE CHUARD FRIBOURG SA FRIBOURG

p. / 26



11. LA RUCHE

KARAMUK * KUO ARCHITEKTEN GMBH ZÜRICH

KARTEC ENGINEERING GMBH ZOLLIKERBERG

RAUMANZUG GMBH ZÜRICH

p. / 20



12. NOUON

EMA ERIC MARIA ARCHITECTES ASS. SA GENÈVE

INGPHI SA LAUSANNE

RG RIEDWEG & GENDRE SA CAROUGE

INGÉNIEURS-CONSEILS SCHERLER SA GENÈVE

SORANE SA ECUBLENS

p. / 65



13. MOSAÏQUE

BUTIKOFER DE OLIVEIRA VERNAY SÀRL LAUSANNE

SYNAXIS SA LAUSANNE

GROUPE TECHNIQUE H2 ECUBLENS

SORANE SA ECUBLENS

p. / 66



14. PAYSAGE ET URBANITÉ

BORDAS + PEIRO ARCHITECTE PARIS

CSD INGÉNIEURS SA LAUSANNE / CAROUGE

p. / 67



15. RITA

PONT12 ARCHITECTES SA LAUSANNE

EDMS SA PETIT-LANCY

WEINMANN-ENERGIE SA ECHALLENS

PASCAL HEYRAUD ARCHITECTE PAYSAGISTE NEUCHÂTEL

p. / 68



16. HÉLIOPOLIS

RICHTER DAHL ROCHA ARCHITECTES & ASSOCIÉS SA LAUSANNE

MP INGÉNIEURS CONSEILS SA CRISSIER

JACOB FORER SA LE MONT S/LAUSANNE

H. SCHUMACHER INGENIEURS CONSEILS SA SAVIGNY

ENERPEAK SALZMANN NYON

ESTIA SA LAUSANNE

p. / 69



17. CLUSTER 2017

SADAR + VUGA LJUBLJANA

QUARTAL VEVEY

ATELIER ONE LONDON

BUREAU PARTNERS GAND

IN SITU SA MONTREUX

p. / 70



18. FORUM DESPORT

ITTEN+BRECHBÜHL SA LAUSANNE

T INGÉNIERIE SA GENÈVE

TECNOSERVICE ENGINEERING SA MARIN-EPAGNIER

p. / 71



19. UNICONE p. / 72
VOLTOLINI ARCHITECTURES SÀRL LAUSANNE
JEAN-PAUL CHABBEY ATELIER D'ARCHITECTURE SA
 MONTHÉY
PELLISSIER & DE TORRENTÉ SA SION
ENERCONSEIL SION SA SION



20. CIME p. / 73
KAYAT & PARK ARCHITECTES ASSOCIÉS BERLIN/LAUSANNE
THOMAS JUNDT INGÉNIEURS CIVILS SA CAROUGE
AMSTEIN & WALTHERT LAUSANNE SA LAUSANNE
BIFF BUREAU INGÉNIEUR FENÊTRES & FAÇADES
 LAUSANNE
IEC INSTITUT POUR ÉCONOMIE DE LA CONSTRUCTION SA
 LAUSANNE



21. TRACK & FIELD p. / 32
MADE IN SÀRL GENÈVE
MUTTONI & FERNANDEZ ING. CONSEILS SA ECUBLENS
JAKOB FORRER SA LE MONT S/LAUSANNE
SCHUMACHER INGENIERIE SA GENÈVE
AEBISCHER & BOVIGNY LAUSANNE
GARTENMANN ENGINEERING LAUSANNE
BCS SA NEUCHÂTEL



22. VORTEX p. / 74
JEAN-BAPTISTE FERRARI & ASSOCIÉS SA LAUSANNE
BG INGÉNIEURS CONSEILS SA LAUSANNE
HÜSLER & ASSOCIÉS LAUSANNE



23. ÉQUILIBRE p. / 75
CONCEPT CONSULT ARCHITECTES SÀRL LAUSANNE
KÄLIN & ROMBOLOTTO SA LAUSANNE
SB TECHNIQUE SA GENÈVE
THORSEN SARL AUBONNE
KAEMCO LLC CORCELLES-PRÈS-CONCISE
WALTER GUBSER BUSSIGNY



24. RE FLEX p. / 76
APPAREIL BARCELONA
AMATRIA BARCELONA



25. SOUS LES PLATANES p. / 44
ATELIER D'ARCHITECTURE TRINCA OMAR LAUSANNE
GIACOMINI & JOLLIET INGÉNIEURS SA LUTRY
RG RIEDWEG & GENDRE SA CAROUGE
INGÉNIEURS-CONSEILS SCHERLER SA LE MONT
PRONA SA YVERDON-LES-BAINS
L'ATELIER DU PAYSAGE JEAN-YVES LE BARON SÀRL
 LAUSANNE

4.1 Conférence de presse et vernissage

La conférence de presse présentant le résultat du concours du bâtiment du Cluster a lieu le 28 octobre 2013 à 11h00, en présence des conseillers d'Etats Madame Anne-Catherine Lyon et Monsieur Pascal Broulis. La conférence est suivie du vernissage de l'exposition à 11h45 à la galerie ELAC de l'ECAL.

4.2 Remerciements

L'ensemble du jury et les experts ont relevé la qualité des 25 projets rendus et tiennent à remercier les concurrents pour leur engagement. La diversité des réflexions a permis au maître de l'ouvrage de sélectionner le projet jugé le meilleur par rapport à l'ensemble des paramètres spécifiques à ce concours.

5. Présentation des projets primés

11. LA RUCHE 1^{ER} RANG / 1^{ER} PRIX 65 000.– HT

KARAMUK * KUO ARCHITEKTEN GMBH ZÜRICH
 KARTEC ENGINEERING GMBH ZOLLIKERBERG
 RAUMANZUG GMBH ZÜRICH

10. MONTCLUSTER 2^E RANG / 2^E PRIX 60 000.– HT

DÜRIG AG ZÜRICH
 MWV BAUINGENIEURE AG BADEN
 PIERRE CHUARD FRIBOURG SA FRIBOURG

21. TRACK & FIELD 3^E RANG / 3^E PRIX 40 000.– HT

MADE IN SÀRL GENÈVE
 MUTTONI & FERNANDEZ ING. CONSEILS SA ECUBLENS
 JAKOB FORRER SA LE MONT S/LAUSANNE
 SCHUMACHER INGENIERIE SA GENÈVE
 AEBISCHER & BOVIGNY LAUSANNE
 GARTENMANN ENGINEERING LAUSANNE
 BCS SA NEUCHÂTEL

1. QUATRE DE POINTE 4^E RANG / 4^E PRIX 25 000.– HT

BACHELARD WAGNER ARCHITEKTEN GMBH BASEL
 SCHNETZER PUSKAS INGENIEURE AG BASEL
 PIERRE CHUARD INGÉNIEURS CONSEILS SA LE MONT S/LAUSANNE
 BETELEC VILLARS-STE-CROIX
 SORANE SA ECUBLENS
 BERCHTOLD LENZIN LANDSCHAFTARCHITEKTUR LIESTAL

25. SOUS LES PLATANES 5^E RANG / 5^E PRIX 20 000.– HT

ATELIER D'ARCHITECTURE TRINCA OMAR LAUSANNE
 GIACOMINI & JOLLIET INGÉNIEURS SA LUTRY
 RG RIEDWEG & GENDRE SA CAROUGE
 INGÉNIEURS-CONSEILS SCHERLER SA LE MONT S/LAUSANNE
 PRONA SA YVERDON-LES-BAINS
 L'ATELIER DU PAYSAGE JEAN-YVES LE BARON SÀRL LAUSANNE

3. CACTUS 6^E RANG / MENTION 15 000.– HT

PERSONENI RAFFAELE SCHÄRER SÀRL LAUSANNE
 AB INGÉNIEURS SA LAUSANNE
 ENERCONSEIL SION SA SION

ARCHITECTES
KARAMUK * KUO ARCHITEKTEN GMBH
HAYRI ÜNAL KARAMUK

COLLABORATEURS
JEANNETTE KUO
BRIAN JORDAN
SAMUEL DAUTHEVILLE

ADRESSE
BADENERSTRASSE 370
8004 ZÜRICH

PREMIER RANG / PREMIER PRIX

LA RUCHE

Architecture

De par son gabarit et son concept urbanistique, le bâtiment proposé donne une réponse urbaine judicieuse au Campus de l'UNIL, ce dernier étant entendu comme un parc dans lequel viennent prendre place les différents bâtiments indépendants qui le composent.

Il s'érige selon un volume compact de cinq niveaux qui vient s'équilibrer harmonieusement avec les bâtiments voisins immédiats de l'ISDC et de l'Extraneuf, et qui vient s'affirmer comme le premier bâtiment à être vu depuis la route cantonale en provenance de Lausanne et depuis la sortie de l'autoroute.

Le jury se demande si une position orthogonale en accord avec le reste des bâtiments du campus et de l'extension de l'Interneuf proposée par le concurrent ne donnerait pas une meilleure cohérence à la prise de position urbaine du concurrent.

L'idée d'un bâtiment défini selon un volume précis, comportant un anneau périphérique d'espaces de travail fermés et un noyau central d'espaces collectifs ouverts, est exploitée de manière exemplaire.

En effet, le percement varié des différentes dalles des étages, avec une fermeture verticale par étage soigneusement étudiée, produit un espace de travail informel et de rencontres d'une grande qualité spatiale, qui devient le cœur du bâtiment du Cluster.

Cet espace central se dilate et se contracte, en même temps qu'il se déplace au fur et à mesure qu'il passe d'un étage à l'autre, produisant des zones de travail et de repos particulièrement captivantes. Le fait que ces zones collectives rassemblées dans cet espace appartiennent aux entités différentes UNIL-ISSUL, AIST, FISU, pourrait supposer un problème d'usage si la gestion du bruit n'était pas parfaitement étudiée et résolue. Le jury aperçoit dans ce sens, des éléments se dégageant de la proposition qui lui permettent d'imaginer des solutions tout à fait satisfaisantes.

Les locaux correspondant aux différents groupes fonctionnels sont bien dimensionnés et leurs relations internes correctement établies; les bureaux de proportion carrée et les salles de réunions étendues sont dans ce sens particulièrement appréciés. L'articulation des fonctions du rez-de-chaussée est appréciée. Néanmoins, à la différence des étages, où les zones de circulation – y compris les espaces ouverts – sont très bien proportionnées, le rez-de-chaussée manque de générosité en ce qui concerne les espaces d'évolution du public arrivant depuis l'extérieur.

Les façades, soigneusement étudiées par le concurrent sont appréciées par le jury. Une partie du jury estime toutefois cette solution un peu timide.

Structure

Du point de vue structurel, le projet résout de manière élégante le transfert des charges dans l'espace central à l'aide de voiles judicieusement disposés. Au rez-de-chaussée apparaissent quelques singularités au niveau du système porteur, singularités nécessaires à l'insertion des plus grands volumes (auditoire et salles de cours). Les propositions des projeteurs et l'optimisation des voiles des niveaux supérieurs devraient permettre de résoudre ces conflits. Deux noyaux centrés continus rigidifient la structure face aux sollicitations horizontales. La flexibilité structurelle se situe principalement sur la couronne externe du bâtiment, l'espace central étant soumis aux contraintes liées aux différents voiles y étant insérés.

Les terrassements, qui impliquent le retrait de la butte, restent modestes et pourront se faire avec des talus libres. Si la mise en œuvre de pieux est inévitable sous les porteurs périphériques, la rigidité du sous-sol central pourrait permettre, en fonction des résultats des futurs sondages, d'envisager une solution de fondation superficielle dans cette zone.

Technique

Les concepts CVSE sont relativement simples avec une source d'énergie thermique chaude (pompe à chaleur + capteurs photovoltaïques) et froide, qui peut être prise sur le réseau d'eau industrielle du lac, des dalles actives et de la ventilation double-flux. Compte tenu de la hauteur du bâtiment, la ventilation naturelle de l'atrium est une bonne solution et devra faire l'objet d'une étude particulière.

Il manque un concept d'éclairage électrique qui se combine avec la gestion de l'éclairage naturel.

Le projet est bon sur l'ensemble des critères d'appréciation en écologie de la construction sauf pour l'éclairage naturel où un effort devrait encore être fait pour les locaux du noyau central.

Economie

Le projet possède un des coefficients de forme (VB/SP, SU/SP) les plus avantageux, et il est l'un des plus compacts des projets amenés au dernier tour de jugement.

L'évaluation détaillée des coûts montre que le projet LA RUCHE est le deuxième projet le plus économique.

INGÉNIEUR CIVIL

KARTEC ENGINEERING GMBH,
ZOLLIKERBERG
ERGUN KARAMUK

INGÉNIEUR C/V/S/E/PHYSIQUE

RAUMANZUG GMBH, ZÜRICH
DANIEL GILGEN

COLLABORATEURS

FABIO CRET
PINO HEGI

PREMIER RANG / 21



LA RUCHE

UN NOUVEAU VISAGE



UN PARC UNIVERSITAIRE

CONCEPT DRAMATIQUE

Le Parc Universitaire est un espace urbain de grande qualité, qui se caractérise par sa diversité architecturale, son caractère ouvert et sa proximité avec la nature. Il est conçu pour offrir un cadre de vie agréable et stimulant aux étudiants et au personnel de l'université.

Le Parc Universitaire est un espace urbain de grande qualité, qui se caractérise par sa diversité architecturale, son caractère ouvert et sa proximité avec la nature. Il est conçu pour offrir un cadre de vie agréable et stimulant aux étudiants et au personnel de l'université.

Le Parc Universitaire est un espace urbain de grande qualité, qui se caractérise par sa diversité architecturale, son caractère ouvert et sa proximité avec la nature. Il est conçu pour offrir un cadre de vie agréable et stimulant aux étudiants et au personnel de l'université.

Le Parc Universitaire est un espace urbain de grande qualité, qui se caractérise par sa diversité architecturale, son caractère ouvert et sa proximité avec la nature. Il est conçu pour offrir un cadre de vie agréable et stimulant aux étudiants et au personnel de l'université.

LES ESPACES

Le Parc Universitaire est un espace urbain de grande qualité, qui se caractérise par sa diversité architecturale, son caractère ouvert et sa proximité avec la nature. Il est conçu pour offrir un cadre de vie agréable et stimulant aux étudiants et au personnel de l'université.

Le Parc Universitaire est un espace urbain de grande qualité, qui se caractérise par sa diversité architecturale, son caractère ouvert et sa proximité avec la nature. Il est conçu pour offrir un cadre de vie agréable et stimulant aux étudiants et au personnel de l'université.



DEUX SYSTÈMES COMPLÉMENTAIRES



Plan Type 100



Plan Type 100



Plan Type 100



Plan Type 100



Plan Type 100



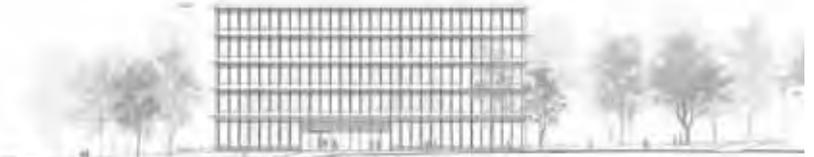
Plan Type 100

UNE EXPRESSION LÉGÈRE

La Ruche est un projet de deux immeubles de bureaux et d'habitat situés dans le quartier de la Ruche à Paris. Le projet a été initié par la ville de Paris et le promoteur immobilier. Les immeubles sont conçus pour répondre aux besoins de la ville de Paris en matière de logements et de bureaux. Les immeubles sont conçus pour être des bâtiments durables et économes en énergie. Les immeubles sont conçus pour être des bâtiments modernes et innovants. Les immeubles sont conçus pour être des bâtiments qui s'intègrent parfaitement dans le quartier de la Ruche.

Les immeubles sont conçus pour être des bâtiments qui s'intègrent parfaitement dans le quartier de la Ruche. Les immeubles sont conçus pour être des bâtiments durables et économes en énergie. Les immeubles sont conçus pour être des bâtiments modernes et innovants. Les immeubles sont conçus pour être des bâtiments qui s'intègrent parfaitement dans le quartier de la Ruche.

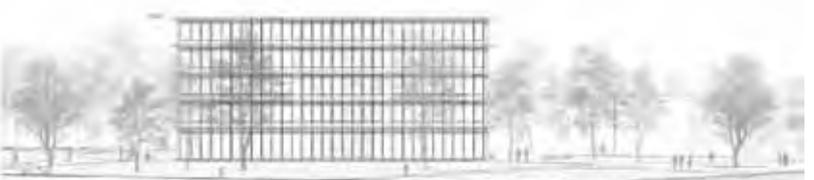
Les immeubles sont conçus pour être des bâtiments qui s'intègrent parfaitement dans le quartier de la Ruche. Les immeubles sont conçus pour être des bâtiments durables et économes en énergie. Les immeubles sont conçus pour être des bâtiments modernes et innovants. Les immeubles sont conçus pour être des bâtiments qui s'intègrent parfaitement dans le quartier de la Ruche.



Section 1/200



Plan Type 100



Section 1/200

UN COEUR COLLECTIF



COMMUNITY, AMENABILITY ET DÉMOCRATIE COLLECTIVE

Le projet de logement collectif est un projet de vie. Il s'agit de créer un lieu de vie commun, un lieu où les habitants peuvent se rencontrer, se connaître, se soutenir, se partager. Le projet de logement collectif est un projet de vie. Il s'agit de créer un lieu de vie commun, un lieu où les habitants peuvent se rencontrer, se connaître, se soutenir, se partager.

UN ESPACE MULTIFONCTIONNEL D'ÉCHANGE

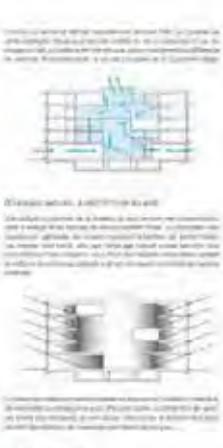
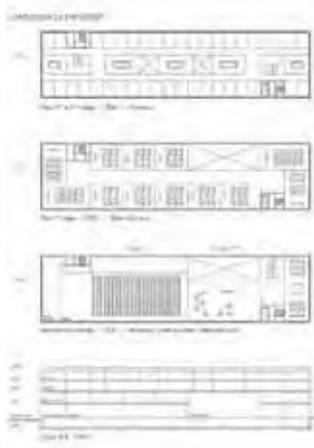
Le projet de logement collectif est un projet de vie. Il s'agit de créer un lieu de vie commun, un lieu où les habitants peuvent se rencontrer, se connaître, se soutenir, se partager. Le projet de logement collectif est un projet de vie. Il s'agit de créer un lieu de vie commun, un lieu où les habitants peuvent se rencontrer, se connaître, se soutenir, se partager.

DES ESPACES DE VIE EN DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Le projet de logement collectif est un projet de vie. Il s'agit de créer un lieu de vie commun, un lieu où les habitants peuvent se rencontrer, se connaître, se soutenir, se partager. Le projet de logement collectif est un projet de vie. Il s'agit de créer un lieu de vie commun, un lieu où les habitants peuvent se rencontrer, se connaître, se soutenir, se partager.



INFRASTRUCTURES OPTIMISÉES



ARCHITECTES
DÜRIG AG
JEAN-PIERRE DÜRIG

COLLABORATEURS
MAITANE GARCIA DE SALAZAR
JOANNA DOMAGALSKI
JOSEP RIBES

ADRESSE
FELDSTRASSE 133
8004 ZÜRICH

DEUXIÈME RANG / DEUXIÈME PRIX

MONTCLUSTER

Architecture

L'auteur du projet MontCluster propose une lecture de la morphologie naturelle et construite du campus universitaire comme première clé d'interprétation du nouveau bâtiment pour le Cluster. L'idée structurante du projet est liée à la présence des monticules artificiels anti-bruits qui entourent le campus universitaire et dessinent la topographie du lieu. L'auteur propose de poser le nouveau bâtiment du Cluster et la future extension de l'Internef sur ces monticules leur donnant ainsi une présence importante sur le site de l'Université de Lausanne. La position privilégiée à l'entrée du campus de la parcelle du concours confère aux bâtiments l'emphase nécessaire pour consolider leur forte représentativité.

Le principe d'organisation fonctionnelle du bâtiment du Cluster est très clair et convaincant. En positionnant les surfaces administratives des différents pôles sportifs sur un socle dédié aux surfaces collectives de cours et de rencontre, l'auteur contrôle avec précision des programmes de natures différentes. Ce choix réduit tout risque de nuisances entre les multiples utilisateurs et précise les usages du nouveau bâtiment du Cluster. Cette décision est accompagnée par deux solutions typologiques distinctes. Pour les bureaux il s'agit d'organiser les espaces de travail sur deux niveaux en anneau autour d'une cour centrale de grande qualité. Les espaces à caractère collectif sont situés dans un socle qui interagit avec la topographie du site en s'organisant autour de l'auditoire principal. La connexion avec le terrain naturel, les différentes possibilités d'accès et la variété des espaces d'accueil sont de qualité et permettent une bonne souplesse d'usage.

Le jury tout en reconnaissant la valeur des choix architecturaux se questionne sur le cloisonnement important entre la zone de bureaux des pôles sportifs et les espaces dédiés aux réunions et événements. La solution répond avec clarté au souci d'usages différenciés mais condamne la possibilité d'interaction. Des doutes sont relevés au sein du jury quant à la gestion des espaces dédiés à l'accueil et à l'entrée du bâtiment, peu représentatifs du caractère événementiel du futur bâtiment. Quelques réserves sont également à noter quant à la flexibilité des espaces de réunion au sous-sol et l'apport de lumière naturelle dans les zones de travail du même niveau. Le bâtiment est caractéristique d'un programme mixte et le jury estime que cette réalité du projet doit devenir une occasion de formaliser cette caractéristique.

L'expression architecturale de MontCluster est de qualité et permettrait au bâtiment de consolider une image identitaire forte à l'entrée du campus universitaire. Les proportions de l'édifice, le langage de composition de la façade et l'usage d'un matériau unique, confèrent un caractère fort au nouveau Cluster. Le jury en félicite l'auteur.

Structure

Le concept structurel résout de manière rationnelle et élégante le transfert des charges jusqu'au niveau des fondations à l'aide de voiles et de refends, avec toutefois une singularité à optimiser au niveau de la salle de séminaire au rez-de-chaussée (sommier à intégrer dans la dalle sur rez). Quatre noyaux continus, disposés aux angles du bâtiment, permettent la reprise des charges horizontales. La flexibilité structurelle du bâtiment se situe principalement sur les étages, grâce aux choix du système porteur.

L'implantation implique le terrassement de la butte, le bâtiment prenant probablement assise dans les alluvions sablo-graveleuses. La fouille pourra être exécutée à l'aide de talus libres. La concentration des charges sur les porteurs les plus sollicités devrait nécessiter la mise en œuvre de pieux. En fonction des résultats des futurs sondages, la rigidité du sous-sol pourrait toutefois permettre d'envisager une solution de fondation tout ou partiellement superficielle.

Le jury estime le projet MontCluster de grande qualité et pouvant répondre idéalement aux attentes des maîtres d'ouvrage et futurs utilisateurs du bâtiment. La claire séparation des programmes administratifs par rapport aux locaux collectifs est la force et en même temps la limite du projet.

Technique

Les concepts CVSE sont relativement simples avec une source d'énergie thermique chaude (pompe à chaleur + capteurs photovoltaïques) et froide prise sur le réseau d'eau industrielle du lac, des dalles actives et de la ventilation double-flux. En raison de la dimension importante des vitrages, et la conséquente difficulté dans l'ouverture des fenêtres, le transit d'air de la ventilation naturelle semble problématique. La gestion des ouvrants pour permettre ces transits peut être très complexe et source de problèmes à l'exploitation.

Il manque un concept d'éclairage électrique. L'éclairage naturel est quant à lui bien étudié en ce qui concerne les étages supérieurs et l'auditoire au rez-de-chaussée.

Il est à relever que le fait d'avoir des balcons rend l'entretien des façades simple et ne demande pas d'engins spécifiques pour les accès en hauteur.

Du point de vue de l'écologie de la construction, le projet est standard sur l'ensemble des critères d'appréciation sauf pour l'énergie grise de la construction en raison de l'importante masse de béton due à la structure en porte à faux des niveaux deux et trois, et de la mise en œuvre de serrureries aluminium et de grandes surfaces vitrées.

Economie

L'évaluation détaillée des coûts place MontCluster comme le troisième projet le plus économique parmi les quatre chiffrés.

INGÉNIEUR CIVIL

MWV BAUINGENIEURE AG, BADEN
PERIC LJUPKO

INGÉNIEUR C/V/S/E/PHYSIQUE

PIERRE CHUARD FRIBOURG SA, FRIBOURG
CHRISTOPHE AEBISCHER

COLLABORATEURS

DENIS CARBONNIER
MAXIME ROSSIER
ALEXANDRE FEUGÈRE
MARIO THALMANN



MONTCLUSTER

Ideé. Les monticules anti-bruit qui prolongent l'université des monticules sonores et marquent l'accès au campus constituent le point de départ de l'interprétation du lieu. Les deux bâtiments proposés sont placés sur deux de ces monticules. Les deux étages supérieurs en saillie donnent l'impression de flotter au-dessus du terrain. Des affectations sont situées à même la colline ou à l'étage inférieur des bâtiments. Elles consistent essentiellement vers les dépressions entre les monticules.

Situation, entrée de l'université. Quatre volumes simples et alternés (BSCD, BSHH, I&I, du cluster I&I) du cluster extension INTERNEF sont ou seront disposés tels des satellites autour du bâtiment principal BSHH. La forme et la taille des deux nouveaux bâtiments du cluster s'inspirent des deux satellites existants. Il s'accomplissent et font ainsi de l'ensemble un campus spacieux et facilement identifiable.

Architecture, signe. La transformation du lieu n'écrit pas l'histoire de celui-ci, elle prévoit notamment une pérennisation de la fonction anti-bruit des monticules par ailleurs modifiés, ou encore le respect du patrimoine architectural.

Les monticules restent une composante marquante du lieu et sont à la base de la conception des nouveaux bâtiments. Cette approche donne naissance à des bâtiments dans un caractère identifiable. Ils répondent ainsi directement au souhait du commanditaire d'obtenir une entrée de campus transformée en un lieu unique mais aussi modeste.

Les bâtiments sont développés de manière à s'insérer dans l'existant. Ils établissent cependant des relations avec ce lieu spatial qui est le point et le visage du lieu.

Un bâtiment rectangulaire de deux étages aux dalles en saillie est posé sur le monticule et semble flotter au-dessus du terrain. Le projet se nourrit de l'opposition entre le socle naturel constitué par le monticule et le bâtiment léger en porte-à-faux. Trois larges saignées dans le monticule agrandissent les entrées et les affectations spéciales tout en illuminant généralement le foyer. Les deux étages supérieurs sont complètement vitrés en façade, offrant de la sorte une vue dégagée sur le parc environnant. Les balcons prolongent les surfaces vitrées d'une exposition directe au soleil.

Conception des espaces extérieurs. Les collines et les dépressions seront conservées, comme des éléments marquants des espaces extérieurs. Les terres sur lesquelles sont situés les deux bâtiments seront légèrement modifiées. La situation de l'entrée du campus ne sera pas complètement remodelée mais réinterprétée et développée. Elle est mise en relation au cluster grâce à des solutions architecturales particulières. Les espaces de stationnement seront conservés. De petites aires de passage seront ajoutées aux chemins existants. Les espaces extérieurs n'ont besoin que de quelques modifications et ajouts.

Structure du bâtiment. Les bâtiments semblent flotter au-dessus des monticules. Les étages en saillie sont supportés par des voiles invisibles situés dans l'ombre des dalles. La structure est robuste et simple. Le concept statique est composé en chacun des quatre angles d'un élément de compression ainsi que de trois rangées de poteaux. Les poteaux et les dalles sont en béton coulé sur place, les poteaux sont quant à eux préfabriqués.

Matérialité. La structure du bâtiment - dalles et voiles porteurs sous les porte-à-faux - est en béton apparent. Les encadrements en métal du vitrage sont fins. Les protections solaires externes sont placées devant les vitrages.

Le garde-corps des balcons se déploie tout le long de la façade sans en venir. Il permet de regarder dans le parc environnant tout en étant assis. Le balcon est accessible. Les monticules seront engazonnés. Les espaces intérieurs seront laissés bruts. Les installations techniques seront volontairement laissées visibles aux plafonds.

Organisation. Les affectations seront distribuées sur quatre niveaux. Tous les bureaux (BSC, FIZI, ASST, UNIL, HSSU) sont placés autour d'une cour intérieure dans les deux étages supérieurs donnant l'impression de flotter. La structure du bâtiment, simple et modulaire, offre sur le long terme une flexibilité de l'attribution des espaces de bureau. Le rez-de-chaussée accueille les locaux communs (hall d'entrée, auditorium, espace de déplacement, café). Les salles de séminaires et salles de cours sont aux étages inférieurs et bénéficient d'une grande ouverture sur les espaces extérieurs. Les locaux techniques sont au sous-sol, entre deux espaces de distributeurs verticaux.

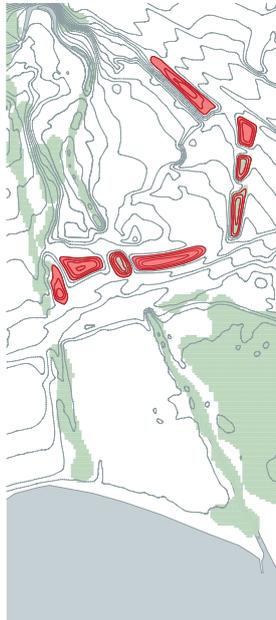
Accès. Le bâtiment est accessible sur trois côtés grâce à de grandes saignées dans le monticule. La zone du foyer relie les entrées les unes avec les autres ; elles sont par ailleurs en relation spatiale avec le café. Les distributions verticales sont situées aux quatre angles de la cour, quant aux monte-escaliers, ils sont concentrés sur le côté près du foyer. La simplicité structurelle fait de ce bâtiment un projet facile et efficace tout autant que flexible.

Extension. Un bâtiment supplémentaire se trouve sur un autre monticule. Il est conçu de la même manière que le projet du bâtiment par ailleurs évoqué. Sa forme rectangulaire rend impossible la réalisation d'une grande cour intérieure mais favorise le choix de créer plusieurs petites cours lumineuses. Tous les bureaux sont orientés vers l'extérieur, les locaux communs se trouvent au rez-de-chaussée, nichés dans le monticule. Les salles de séminaires et leurs couloirs d'accès sont éclairés par différentes cours lumineuses.

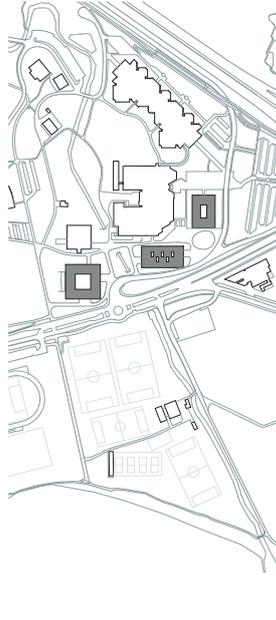
Economie. Les bâtiments sont très compacts. Les valeurs écologiques et le coût des grandes surfaces vitrées aux étages supérieurs seront compensés par les étages du rez et inférieurs qui sont bien isolés du fait de leur environnement. Le type de construction industrielle, la faible hauteur et la réalisation simple d'une éventuelle extension et la mise en place d'installations vitrées sont les grands atouts du bâtiment à table coül.

Les facteurs matériels de bases des coûts sont les suivants : installations techniques, espaces de stockage en sous-sol, locaux communs, et pour finir les espaces extérieurs pouvant dans un premier temps être laissés tels qu'ils sont.

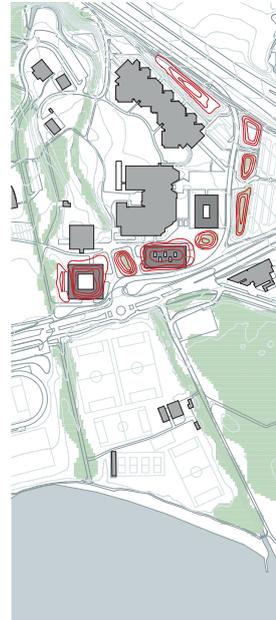
Environnement et énergie. Le bâtiment est très compact au profit d'une géométrie simple. Aucun pont thermique n'est à craindre. Les toitures serviront à récolter l'énergie passive solaire et leur végétalisation fera d'elles un élément écologique précieux. La structure portative simple avec son nombre limité de poteaux et des portées importantes rend possible une utilisation flexible et durable des espaces. Le système constructif industriel (système primaire, secondaire et tertiaire) permet quant à lui un remplacement de chacune des pièces indépendamment des autres. Le volume massif du bâtiment permet l'accumulation de l'énergie passive solaire.



Plan de situation - topographie - échelle 1 : 200



Plan de situation - volumes - échelle 1 : 200



Plan de situation - échelle 1 : 200

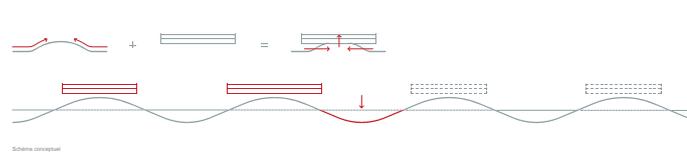


Schéma conceptuel

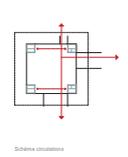


Schéma circulaire

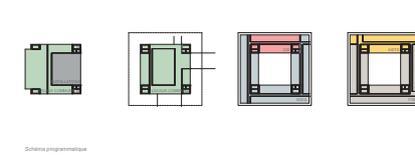
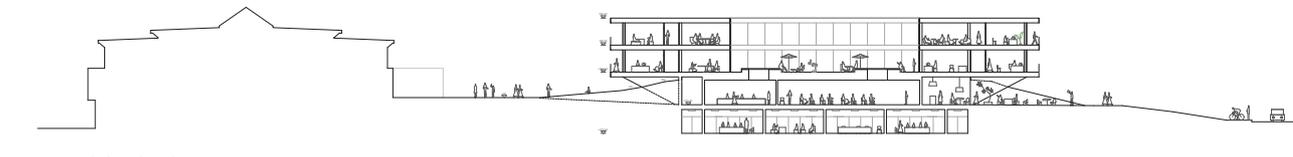


Schéma géométrique

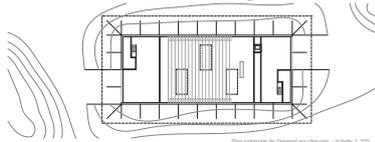


Coupe A - échelle 1 : 200

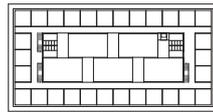
MONTCLUSTER



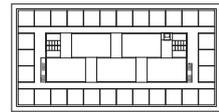
Plan des voiries et des bâtiments du bâtiment Cluster et de l'extension de l'école - échelle 1:500



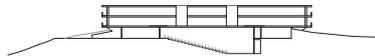
Plan extension de l'école au chalet - échelle 1:500



Plan extension de l'école stage 1 - échelle 1:500



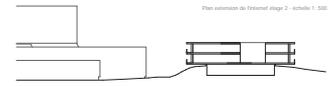
Plan extension de l'école stage 2 - échelle 1:500



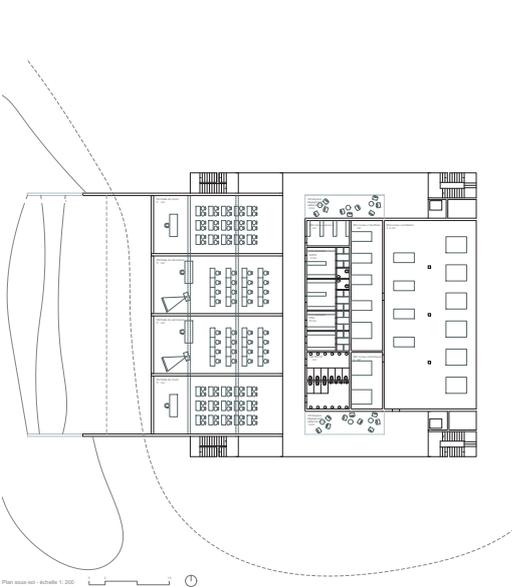
Coupes longitudinales extension de l'école - échelle 1:500



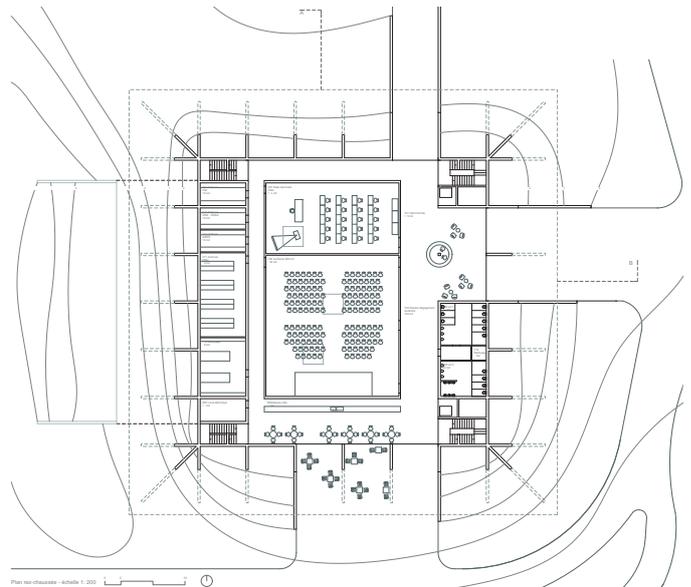
Elevation de l'école stage 1 - échelle 1:500



Coupes transversales extension de l'école - échelle 1:500



Plan école - échelle 1:200



Plan au chalet - échelle 1:200



Coupes B - échelle 1:200

ARCHITECTES
MADE IN SÂRL
PATRICK HEIZ

COLLABORATEURS
FRANÇOIS CHARBONNET
DIDIER BALISSAT
ROMAIN FREZZA
MATTHIAS WINTER

ADRESSE
RUE DU CLOS 12
1211 GENÈVE 6

TROISIÈME RANG / TROISIÈME PRIX

TRACK & FIELD

Architecture

En proposant volumétrie et géométrie dans la continuité des bâtiments du proche campus universitaire, TRACK & FIELD ne cherche pas à se démarquer de façon significative de son environnement, à imposer sa présence comme un totem. Evident par sa situation d'objet en tête du campus, le statut de porte d'entrée est renforcé voire magnifié par une dramatisation et une manipulation du programme, dans une recherche d'exceptionnel. Le jury apprécie.

Le projet assume et intègre de façon convaincante les caractéristiques spatiales particulières du site, jouant de manière sensible avec les contraintes topographiques afin de les intégrer en tant qu'éléments de projet.

L'ordonnance programmatique est d'une grande clarté et inventivité. Les espaces communs, auditoire, salles de séminaire et de réunions occupent le centre du bâtiment, organisés en plateaux successifs selon la déclivité du terrain. Ils sont desservis par une circulation intérieure serpentant en pente douce entre les différentes salles, de l'entrée principale inférieure à la toiture terrasse accessible, recréant ainsi la mémoire de la promenade sur le terrain naturel. Cette organisation ne convainc pas l'entier du jury.

Une couronne de bureaux, généreusement ouverte sur le paysage, entoure les espaces majeurs, offrant aux utilisateurs le contact sur l'extérieur mais aussi la perception de la vie intérieure du Cluster.

L'implantation « sur la butte », habile dans sa réflexion, est cependant fortement remise en doute par l'analyse géotechnique. En effet, cette analyse révèle le positionnement aléatoire du bâtiment en regard à la butte de même que la portance insuffisante du sol, nécessitant le re-travail complet du terrain et gommant de ce fait la topographie première. Ce concept aurait trouvé son sens s'il y avait eu nécessité absolue de conserver la butte, en présence de rocher par exemple.

Le système structurel proposé est souple et évolutif, avec une trame régulière et des portées raisonnables. La proposition de matérialisation appuie et renforce le concept proposé. La façade vitrée de type rideau intègre une structuration fine et régulière en aluminium anodisé, apportant l'éclairage souhaité et contrôlé aux différents bureaux, tandis que les espaces communs au cœur du bâtiment sont éclairés par la verrière qui les recouvre intégralement. Tous ces éléments sont munis d'une batterie de dispositifs techniques assurant ventilation, protection solaire, contrôle de la lumière, sécurité et absorption phonique...

Le concept CVS, s'il est précisément décrit dans le rapport, manque de détails dans ses informations graphiques. L'auteur propose l'édification en toiture d'une « poutre technique », permettant d'intégrer les installations techniques nécessitant un contact direct avec l'extérieur.

Ce projet séduit le jury et les futurs utilisateurs mais il les interroge sur la question de l'adéquation de son concept au programme recherché.

Structure

La confrontation de l'implantation du bâtiment et de la topographie actuelle met en évidence la nécessité d'un remaniement très sensible de la butte et un remblayage de la dépression d'accès au passage inférieur pour s'adapter au concept de projet. Par ailleurs, d'un point de vue géotechnique, la fondation de porteurs ponctuels dans des remblais dont les caractéristiques ne peuvent être garanties ne permet pas d'exclure l'occurrence de tassements significatifs. La mise en œuvre de pieux et/ou un traitement lourd des sols de la butte sont donc à envisager.

Structurellement, le projet est juste esquissé. Le potentiel de développement engendré par la conjonction et la redondance des systèmes porteurs pourrait permettre de créer une flexibilité structurelle propice à la gestion de l'espace central. L'insertion de noyaux et refends continus en périphérie du bâtiment lui assurera une rigidité suffisante face aux sollicitations horizontales.

Technique

Les concepts CVSE sont relativement simples avec des sources d'énergie thermique chaude et froide qui peuvent être prises sur les réseaux de chauffage et d'eau industrielle du lac du site et de la ventilation double-flux. Le système de brise soleil avec capteurs photovoltaïques est trop complexe et à coup sûr source de problèmes techniques futurs.

L'analyse technique émet des doutes concernant la maîtrise des risques de surchauffe eu égard aux grandes surfaces vitrées mises en œuvre, notamment en toiture, et aux systèmes de protection proposés.

Le concept d'éclairage semble avoir fait l'objet d'une réflexion relativement poussée. Les principes proposés sont cohérents et réalisables.

Du point de vue de l'écologie de la construction, le projet n'est que suffisant sur l'ensemble des critères d'appréciation avec comme point faible la mauvaise compacité du bâtiment, la protection solaire et l'énergie grise de la construction.

Economie

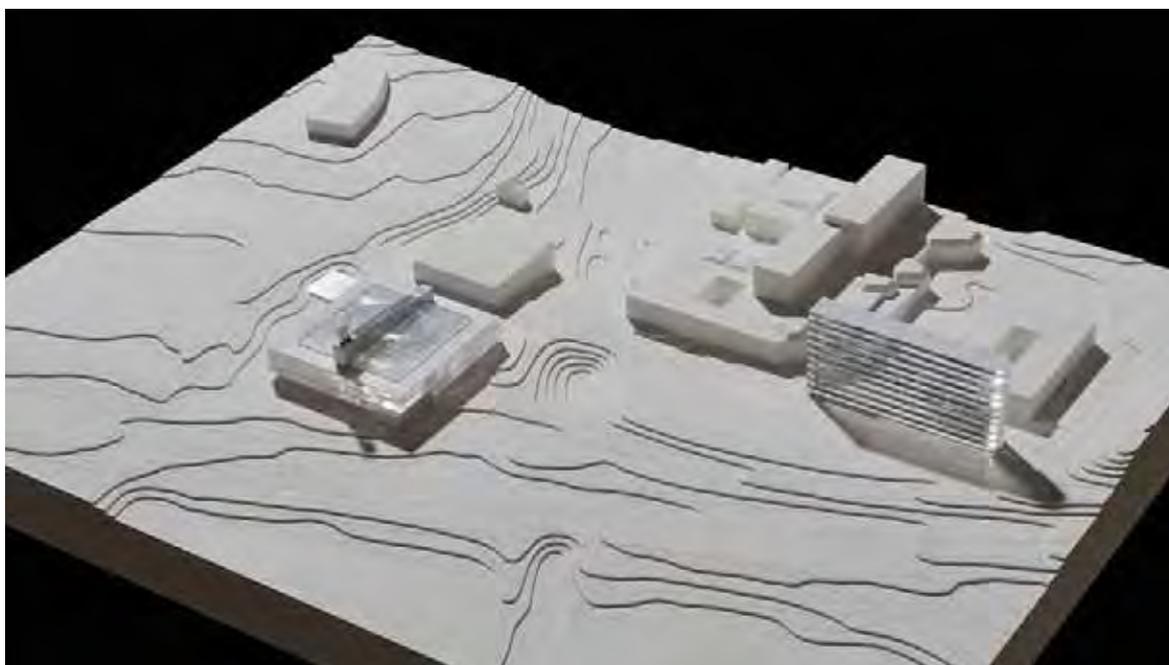
L'évaluation détaillée des coûts place TRACK & FIELD bien au-delà de la cible annoncée.

INGÉNIEUR CIVIL

MUTTONI & FERNANDEZ,
INGÉNIEURS CONSEILS SA, ECUBLENS
MIGUEL FERNANDEZ RUIZ

COLLABORATEURS

AURELIO MUTTONI
LAURA CAMARGO
GABRIEL SANTAMARIA
ANNAMARIA MUTTONI



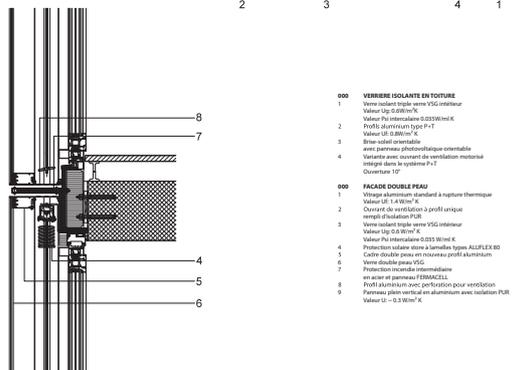
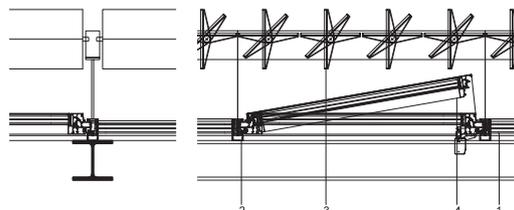
TRACK & FIELD

INGÉNIEUR C/V/C/E/
JAKOB FORRER SA, LE MONT S/LAUSANNE
ALAIN MISEREZ

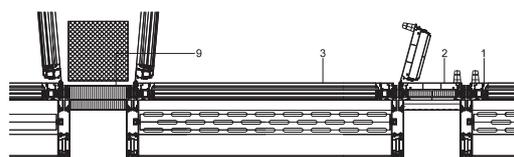
COLLABORATEURS
 MARTIAL MERMOD
 GILLES DUMAS
 ALAIN DEBES
 DAVID MALHERBE

INGÉNIEUR SANITAIRE
 SCHUMACHER INGÉNIERIE SA, GENÈVE
 RAPHAËL RUMO

COLLABORATEURS
 PATRICK SAUGY
 PATRICK HOLZER
 SANDRA PELLARIN



- 000 **VERRERE ISOLANTE EN TOITURE**
 Verre isolant triple avec YSG continue
 Valeur Ug 0,68 W/m²·K
 Valeur Pa intérieure 0,25 W/m²·K
 1 Profil aluminium type P+T
 Valeur Ug 0,78 W/m²·K
 2 Brevet isolant double
 Avec panneau photocatalytique orientable
 3 Isolante avec courant de ventilation microcanal
 intégré dans le système P+T
 Coefficient 10⁻¹
- 000 **FACADE DOUBLE PEAU**
 1 Vitrage aluminium standard à rupture thermique
 Valeur Ug 1,4 W/m²·K
 2 Courant de ventilation à profil unique
 intégré à l'isolation PUR
 Verre isolant triple avec YSG intérieur
 Valeur Ug 0,54 W/m²·K
 Valeur Pa intérieure 0,25 W/m²·K
 3 Protection solaire avec lamelles types ALUX-LED
 4 Cadre double pour un vitrage profil aluminium
 5 Verre double avec YSG
 6 Protection thermique discontinuée
 en acier et panneau FIBRACELL
 7 Profil aluminium avec capot pour ventilation
 8 Fenêtre plein verre à aluminium avec isolation PUR
 Valeur Ug 0,25 W/m²·K

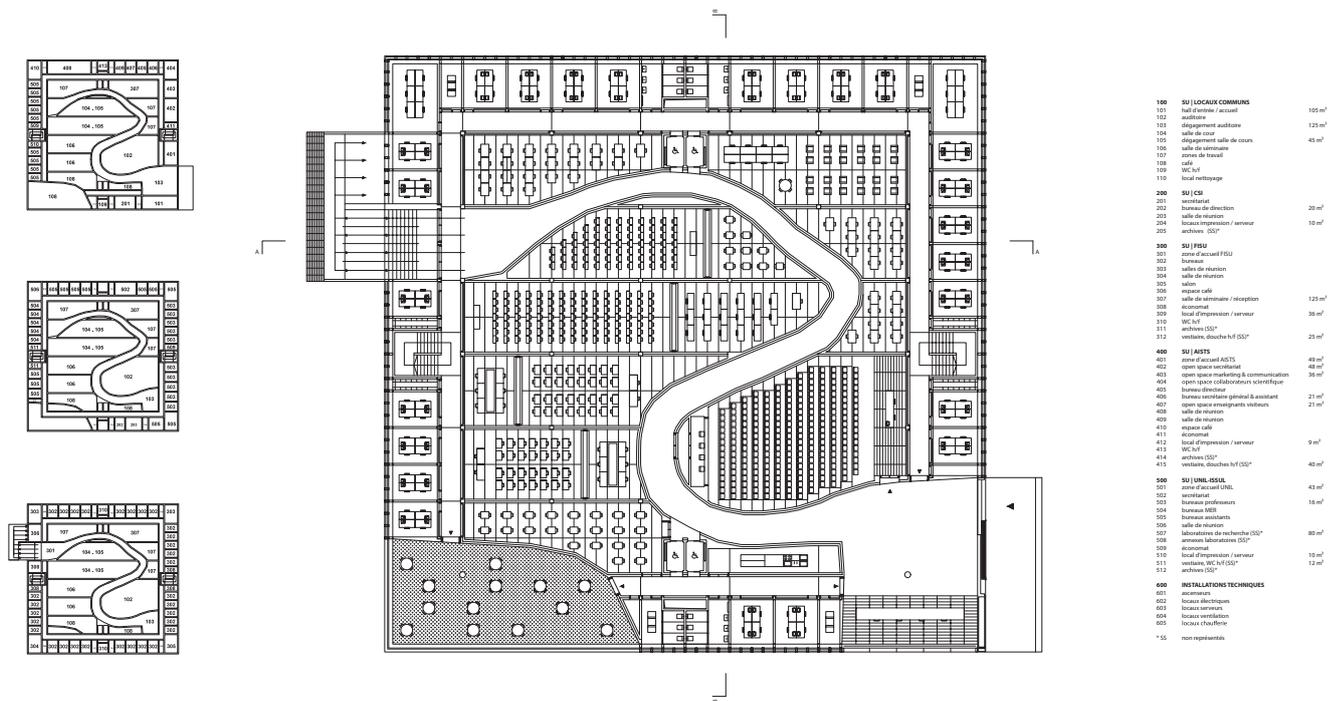


TRACK & FIELD

INGÉNIEUR PHYSIQUE DU BÂTIMENT
 GARTENMANN ENGINEERING, LAUSANNE
 JULIA BACHINGER

COLLABORATEURS
 YVES MERZ

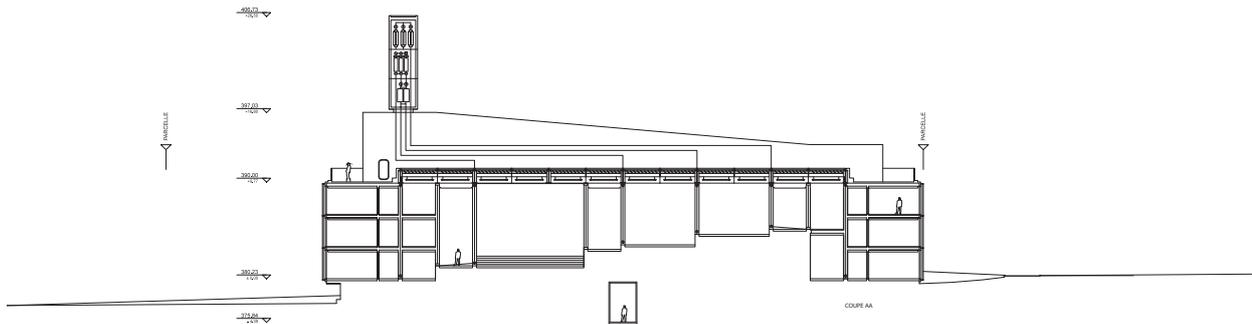
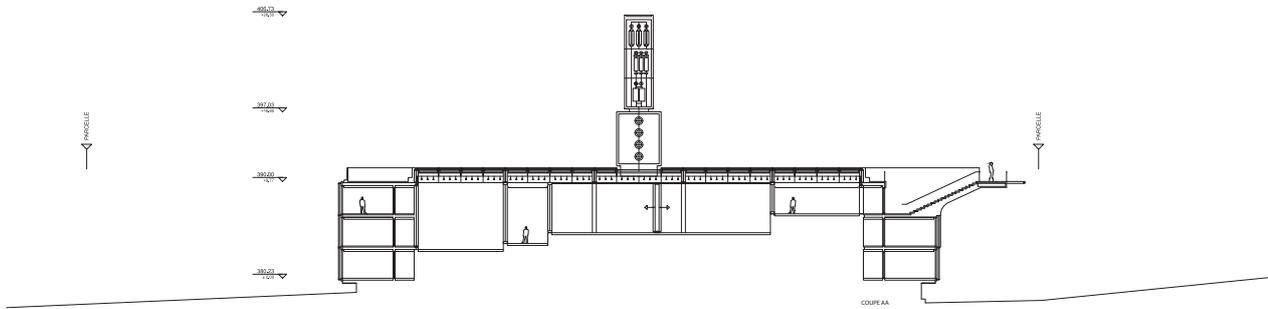
ÉCLAIRAGISTE
 AEBISCHER & BOVIGNY, LAUSANNE
 PHILIPPE BOVIGNY



COLLABORATEURS
EVELYNE AEBISCHER
DANIEL DUBÉY
ANASTASIA KIRIOPOULOU

FAÇADIER
BCS SA, NEUCHÂTEL
PHILIPPE BISSAT

COLLABORATEURS
PATRICK BAER
FRANK LAMBELET
YVES ROULIN
JOËL PARATTE



ARCHITECTES
BACHELARD WAGNER
ARCHITEKTEN GMBH
CÉDRIC BACHELARD
ANNE MARIE WAGNER

COLLABORATEURS
CONSTANT PASQUIER
PATRICK AYER
KATARZYNA JOZWIK
YI ZHENG

ADRESSE
AESCHENVORSTADT 57
4057 BASEL

QUATRIÈME RANG / QUATRIÈME PRIX

QUATRE DE POINTE

Architecture

Le projet adopte une approche respectueuse et peu envahissante vis-à-vis de l'environnement existant. Il propose en effet une implantation intelligemment définie par rapport à la topographie du site – sur le talus, avec un étage partiel de sous-sol, limitant ainsi l'excavation du sol – dans un dialogue équilibré avec les bâtiments existants.

Le bâtiment, conçu dans le respect de l'attitude génératrice du campus de l'université de Lausanne – un parc ponctué de bâtiments-objets – ne propose pas de forme forte ou d'image emblématique mais une composition d'éléments à la fois structurels, spatiaux et esthétiques qui lui confie des qualités indéniables.

L'organisation des espaces intérieurs est bien étudiée : au rez-de-chaussée un grand hall central sur trois niveaux accueille le visiteur et distribue les accès aux espaces majeurs – un auditorium, une cafétéria et une série de salles de cours et séminaires.

Les étages sont aménagés autour du prolongement du hall central, avec une ceinture de bureaux et d'espaces mineurs. Des passerelles traversent le vide central et assurent une circulation efficace et convaincante entre les différents bureaux.

La façade modulaire est indépendante par rapport à la structure porteuse et propose un rythme irrégulier de plisages qui lui confie une apparence dynamique.

Le phasage du projet prévoit 3 étapes de réalisation : la première étant la construction du nouveau bâtiment du Cluster et la deuxième l'extension de l'Internef, la troisième étape – pas prévue dans le cahier des charges du concours – propose la re-naturalisation du site.

Malgré son intérêt fonctionnel, de lieu de rassemblement, et idéalement placé pour l'organisation d'événements publics, l'atrium central ouvert représente un élément perturbateur dans la pratique du bâtiment. Générateur de bruit, cet élément spatialement très intéressant, influence de manière trop importante le fonctionnement du bâtiment, il en limite en effet, les usages simultanés.

Le travail relatif à l'expression de la façade apparaît en outre peu convainquant et difficilement justifiable en relation au surcoût probable qu'il engendrait sur l'ensemble du cycle de vie du bâtiment.

Finalement, malgré la finesse et la sensibilité – fort appréciées – avec laquelle elle a été mise en place, la re-naturalisation du site semble contourner la problématique de la route.

Le projet QUATRE DE POINTE n'ayant pas été analysé de manière approfondie par les experts, les commentaires sur la structure, la technique et l'économie sont intégrés à la critique architecturale.



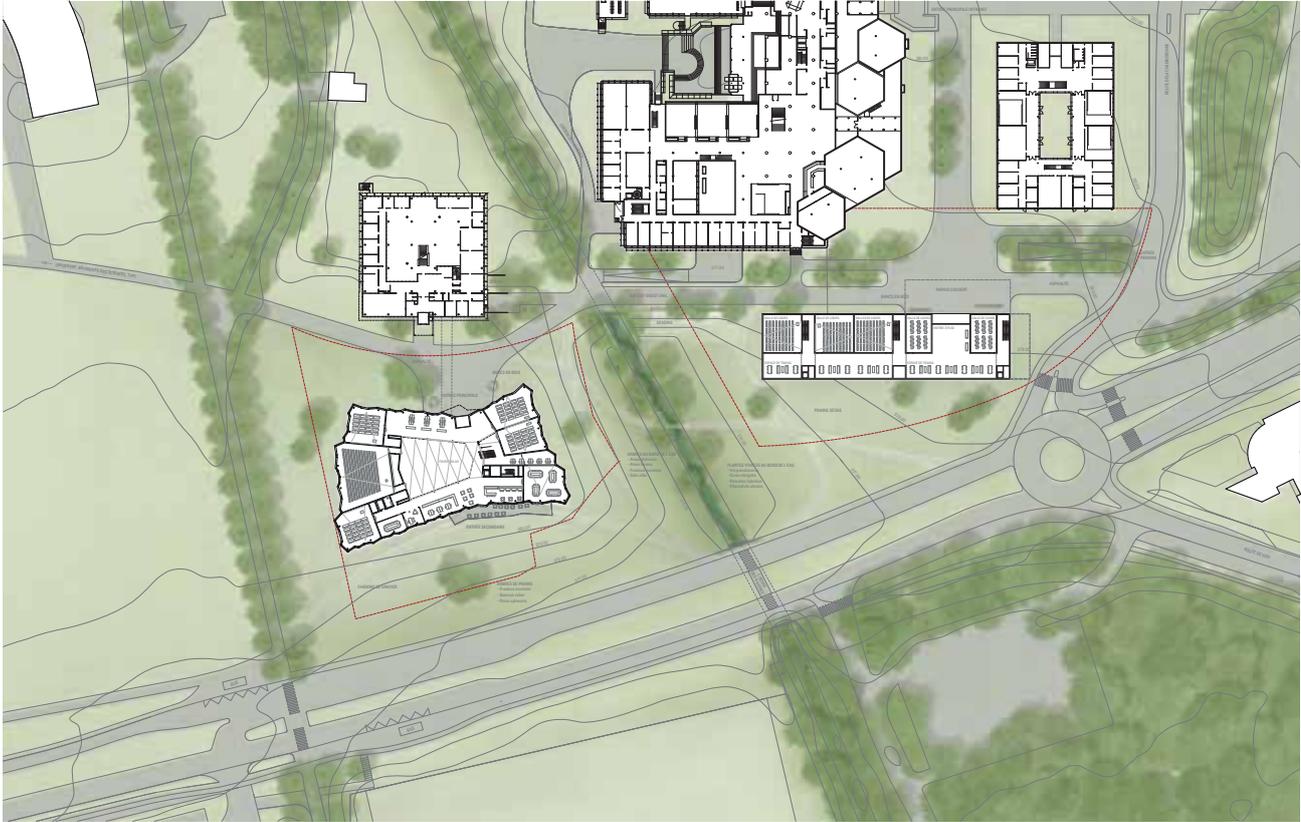
QUATRE DE POINTE

INGÉNIEUR C/V/S

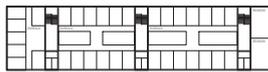
PIERRE CHUARD INGÉNIEURS CONSEIL,

LE MONT S/LAUSANNE

PASCAL SOCCHI



SITUATION_1:500



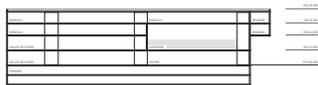
ETAGE +3



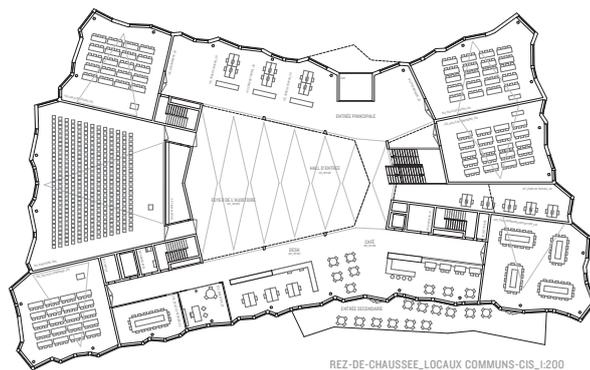
ETAGE +2



ETAGE +1



EXTENSION INTERNEF_1:500



REZ-DE-CHAUSSEE_LOCAUX COMMUNS-CIS_1:200



ELEVATION EST_CHAMBERONNE_1:200



ELEVATION NORD_AXE UNIL_1:200

QUATRE DE POINTE

PAYSAGISTE

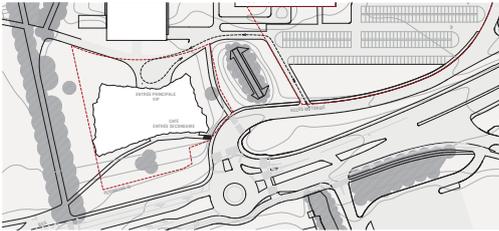
BERCHTOLD LENZIN
LANDSCHAFTARCHITEKTUR, LIESTAL
CHRISTIAN LENZIN

COLLABORATEURS

DANIEL SCHEUFFELE



Vue intérieure vers réception FISU et ARTS



ETAPE 1, CLUSTER AVEC ROND-POINT EXISTANT, 1:1000

Plus de 40 ans après son installation à Dortigny, l'UNSL poursuit son développement en enrichissant la limite sud du campus. L'édifice de Dortigny et la Chambrière marquent la structure paysagère du site, accompagnant la topographie, ces lignes de force soulignent, par leur forme, la route nationale, le lien avec les terrains de sport au sud et le lac. Les masses d'habitation de la route nationale à la localité douce et la multiplicité des points d'accès au campus - artère de bus, traversées piétonnes, accès vélos, accès voitures - créent par ailleurs une nouvelle condition de poly centralité pour "la porte d'entrée sud" de l'université.

IMPACTION & ACCES La vision à long terme du site prévoit de réduire le dispositif routier en ramenant le rond-point actuel à la hauteur de carrefour de la route de Vidy. Cette opération permettra, en restaurant la Chambrière, d'étendre le parc et de consolider l'axe paysager qui trace la croisée géographique des routes.

Le futur cluster des sports est implanté en retrait de la route dans un parc. Il est délimité côté sud par le lac. Des chemins piétons et vélos le relient à la route nationale, l'axe principal, y compris l'accès VDF, en fait un axe direct. Le chemin principal de l'UNSL qui dessert d'est en ouest toutes les facultés.

Un nouveau bâtiment abrite l'extension de l'Institut. Son volume langéole complète la forme du bâtiment existant vers la rue. L'édification se porte à deux au-dessus de l'entrée marquée la fin de l'axe est-ouest de l'université et débute vers le nord un espace d'entrée en lien avec le parc de l'Institut. Un deuxième porte-b

faux en tête de bâtiment marque à l'est l'entrée sud de l'université par la route de la Chambrière.

Le nouveau parc est allié de chemins de gravier qui limitent à la fillette. Des grandes marches en grande largeur le long de l'axe est-ouest au bord de la rivière permettent de s'asseoir et offrent une vue idéique sur le nouveau parc avec son caractère unique sur fond de paysage alpin.

FORME La construction de classe, l'extension de l'Institut et le déplacement du rond-point constituent trois étapes distinctes de la transformation territoriale du site vers rapport technique.

QUALITE Le caractère représentatif de l'édification, la complexité géométrique du site, les objectifs énergétiques et économiques fixent le cadre conceptuel du projet de cluster.

Cinq sur trois niveaux identiques, le volume du cluster s'inscrit côté lac et vers son axe principal et se ramasse latéralement vers l'axe de Dortigny et la Chambrière. La déformation du volume se manifeste à l'intérieur dans la forme du grand vide central qui abrite le foyer. Au-delà de l'aspect représentatif de cet espace et de sa fonction d'orientation, ce foyer constitue les axes directs vers et renforce l'appartenance de tous les utilisateurs à une maison - cluster. De foyer, on accède immédiatement les fonctions communes reprises au sud-de-chaussée



PLAN DU SITE DE L'UNIVERSITÉ, 1:2000

- salles de cours et de séminaires, auditorium, café. Le donk du CS2 est placé de manière centrale au sud de l'entrée et est fixé de manière linéaire. La salle de réception de la FISU est située à l'angle sud-est du sud-de-chaussée.

ISSU, FISU & ARTS L'extension des sciences de sport (ISSU) occupe le premier étage. En plus de salles de cours de travaux pratiques, des zones de travail sont disposées à cet étage au-dessus du foyer. Après le foyer, un ascenseur principal se l'ancore directement dans la zone de réception des visiteurs - FISU et ARTS - vers l'intérieur. On trouve côté lac les locaux plus représentatifs, réceptifs, bureaux de direction, salles de réunion sur angle. Le café et les plus petites salles de réunion sont disposées au centre du volume, à proximité des échanges extérieurs.

STRUCTURE La structure portante est conçue pour être visible à l'intérieur. Le béton blanc donne sa matérialité à l'axe formel du bâtiment. Les lanternes en laiton qui délimitent la structure disposent une lumière naturelle au centre du bâtiment. Le périmètre des étages est porté par des colonnes disposées le long de la façade avec un espacement régulier par rapport à l'épaulement des dalles. Des petites salles disposées au premier et deuxième étage permettent d'installer des plus grandes parties au sud-de-chaussée sans hauteur structurelle supplémentaire vers rapport technique.

FORME Le phrasage de la façade complète la déformation primaire du volume. La

multiplicité des géométries souligne l'aspect postmoderne du bâtiment dans le parc et lui donne un caractère iconographique - rythme, rayonnement et détail visuel. La ligne des façades est celle sur une zone d'un côté. La section de hauteur des façades est celle sur une zone d'un côté. La section de hauteur des façades est celle sur une zone d'un côté.

La façade est conçue en éléments préfabriqués avec un châssis bois et 200 mm de laine minérale. La construction en bois avec revêtement métallique, la position vers l'intérieur du triple vitrage, la disposition régulière des ouvertures de ventilation et la protection solaire extérieure constituent ensemble un système constructif simple et adapté en termes énergétiques, isolation et énergie grise, pour le confort des utilisateurs et pour l'entretien et la durabilité de la façade.

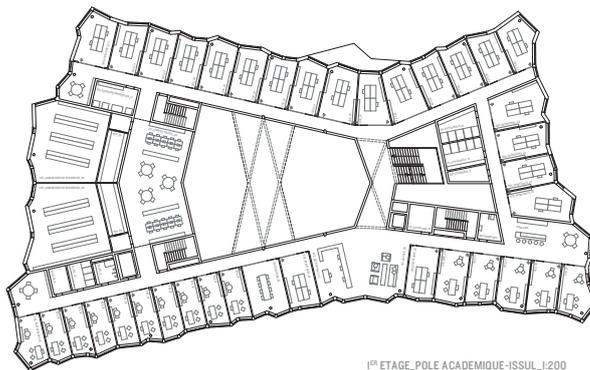
ISOLATIONS & ENERGIE FCS Les locaux techniques sont disposés en zone sud en lien direct avec la galerie technique. Les distributions horizontales de la ventilation, de l'électricité et du chauffage se font par des doubles vitres aux étages et par le sol en un plan global au sud-de-chaussée. Cette disposition assure la séparation des systèmes et contribue à une bonne inertie thermique du bâtiment.

La chauffage et refroidissement par sol rayonnant, le refroidissement nocturne par ventilation naturelle et l'éclairage naturel du foyer assurent, en complément de la ventilation mécanique pour la post-façon de la façade et d'éclairer un catalogue d'éléments simples pour le second-œuvre.

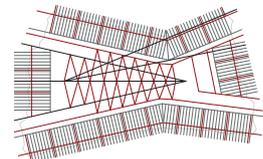
La simplicité du système structurel, l'utilisation du béton recyclé pour la structure et d'un système d'acier sans pour la façade, la réduction des masses architecturales à leur expression, l'usage à l'intérieur ainsi que la affective structure des matériaux de second-œuvre garantissent des valeurs pour l'énergie grise conformes au label B20. La réduction de la surface des masses en profit du parc et de la construction de la Chambrière à un impact positif sur le régime des eaux de pluie et renforce la construction de l'axe directeur pour la route et le lac.

ESPACE Afin d'optimiser les éléments de cette zone pour la réalisation du cluster, nous cherchons le point d'équilibre entre les exigences d'un bâtiment représentatif et l'économie des moyens à disposition. Cette stratégie est visible à un stade précoce de la planification à travers le dimensionnement spatial et structurelle du projet qui permettra de créer une architecture représentative en un bâtiment pour le second-œuvre à des dispositifs simples.

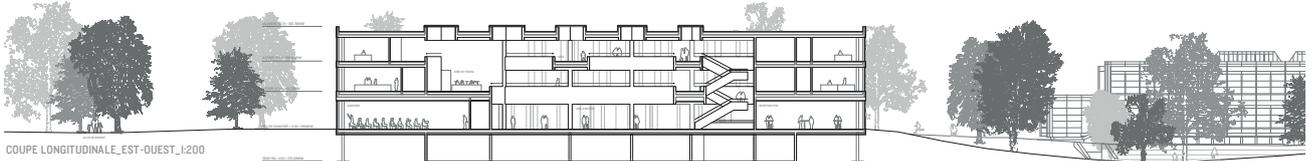
L'axe forme directement des colonnes verticales à la matérialité des composants de projet. La complexité du volume s'appuie sur la surface de l'entree et celle du plancher, l'efficacité du plan s'appuie sur les surfaces verticales et les trames de plancher. Le solde provient soit des mouvements de terre vers rapport technique et la rationalité de la structure et des installations, soit de bonnes pratiques pour atteindre la cible. Les principes pour la suite du projet seront de développer un système géométrique modulaire pour la post-façon de la façade et d'éclairer un catalogue d'éléments simples pour le second-œuvre.



1^{ER} ETAGE, POLE ACADEMIQUE- ISSUL, 1:200



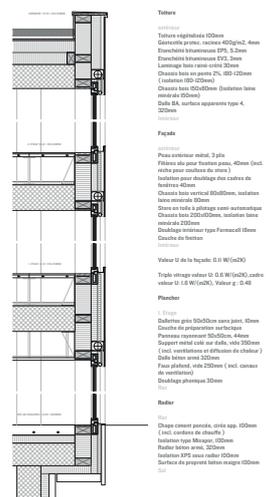
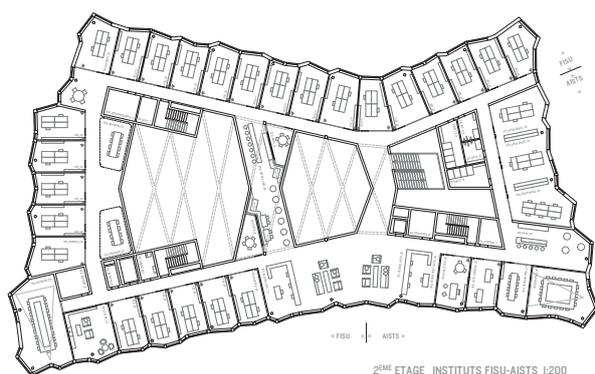
GEOMETRIES DU PLAN, 1:500



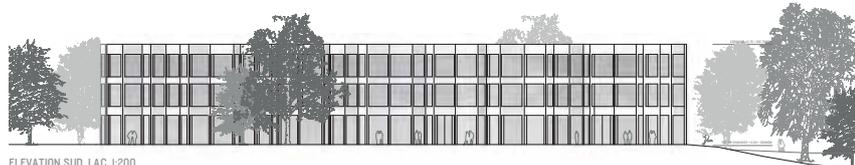
COUPE LONGITUDINALE, EST-OUEST, 1:200



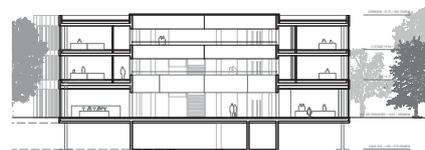
VUE EXTERIEURE DEPUIS LA ROUTE CANTONALE



COUPE SUR LA FAÇADE_L20



ELEVATION SUD_LAC_L200



COUPE TRANSVERSALE_NORD-SUD_L200

ARCHITECTES
ATELIER D'ARCHITECTURE
TRINCA OMAR

COLLABORATEURS
LUCA BAIALARDO
JOEL BRANCO

ADRESSE
RUE ENNING 8
1003 LAUSANNE

CINQUIÈME RANG / CINQUIÈME PRIX

SOUS LES PLATANES

Architecture

Le projet « sous les platanes » se distingue par une grande sobriété dans l'ensemble de sa démarche. C'est par une dynamique forte et bien pensée qu'il se met en relation avec les constructions existantes. Le bâtiment du Cluster se place comme un élément dans un ensemble, un pavillon dans un parc, un pôle de compétence supplémentaire au sein de l'Université de Lausanne. Il se positionne de manière fine et efficace. Il s'appuie sur l'allée de platanes à l'ouest de la parcelle. Sa position et ses proportions rectangulaires évitent de reléguer à l'arrière-plan le bâtiment de l'ISDC et ouvrent l'espace d'entrée au campus vers le lac et les montagnes.

Le bâtiment du Cluster se niche dans le terrain en jouant avec les courbes de niveaux existantes. L'entrée principale se branche sur l'élargissement d'un des parcours au nord-est. Le rez-de-chaussée inférieur profite d'une petite dépression du terrain pour apporter la lumière naturelle aux salles de cours et à la cafétéria et offrir une vue en contre-plongée sur l'allée de platanes. Malheureusement, les espaces de dégagement privilégiés ne sont pas traités, ils sont relégués dans les couloirs arrière borgnes.

La volumétrie du bâtiment du Cluster est compacte et le programme est réparti sur quatre niveaux. La typologie est claire et rigoureuse : une couronne de bureaux s'organise autour d'un cœur contenant, outre deux noyaux de services, l'auditoire et la salle de séminaire de la FISU. La qualité spatiale de ces deux espaces majeurs est à relever. En triple hauteur, ils sont éclairés naturellement par une toiture lumineuse et au rez-de-chaussée, un de leur côté s'ouvre entièrement sur le parc d'entrée au campus à travers un grand hall vitré qui donne à lire toute la dimension du bâtiment dans sa longueur. Autant le grand auditoire fonctionne comme boîte lumineuse cherchant le contact dans les bureaux des étages, autant la salle de séminaire de la FISU a des proportions moins convaincantes et elle ne prend pas partie de la verticalité pour se mettre en relation avec l'étage des bureaux de la FISU.

Dans les étages, la rigueur du schéma typologique adoucie par de petites dilatations, apporte vue sur l'extérieur et diminue la longueur des couloirs. L'ensemble de la composition des espaces a toutefois été jugée un peu trop rigide. Les contraintes programmatiques débouchent parfois sur de longs couloirs à l'ouest, en particulier à la FISU.

L'extension de l'Internef adopte une typologie inverse : les salles de cours s'accrochent aux bureaux et se placent au centre du bâtiment, les couloirs forment la couronne. Ce dispositif permet de protéger les bureaux au sud des surchauffes estivales mais ceux-ci ne bénéficient en conséquence que d'un second jour.

La structure porteuse en béton du bâtiment du Cluster est en adéquation avec la typologie : une structure ponctuelle en périphérie permet une flexibilité des bureaux et les murs porteurs intérieurs définissent les deux espaces magnifiés. La façade exprime la régularité des bureaux. Elle est soulignée horizontalement par des consoles en béton qui encerclent le bâtiment à chaque niveau, servent de pare-soleil en été et protègent les grandes fenêtres en bois.

Un écran ajouré en verre, pincé entre les consoles, constitué de pans de verre verticaux, apporte une protection supplémentaire et sert de chicane anti-bruit. Ce survitrage a été jugé redondant par le jury et il renchérit le coût global. En effet, la protection contre le bruit est nécessaire uniquement en façade sud et les consoles en béton jouent déjà un rôle de protection des fenêtres et des stores.

Les aménagements extérieurs sont constitués d'un réseau de parcours dans un parc, doté de petites collines arborisées et du creux sur la Chamberonne. Se voulant doux et peu interventionnistes, essayant à juste titre d'intégrer les différents événements (entrées des bâtiments, Chamberonne, giratoire, mobilité douce, parc), ils finissent par morceler l'entrée au campus.

Structure

Le concept structurel est simple, homogène sur les étages mais présente une singularité au niveau du rez inférieur dans la zone de l'espace café où l'ajout d'un porteur ponctuel améliorerait la situation. La rigidité du bâtiment face aux sollicitations horizontales est assurée à l'aide de deux noyaux continus centrés, avec un potentiel de stabilisation complémentaire offert par un refend continu sur le mur nord de l'auditoire. La flexibilité structurelle du bâtiment s'inscrit principalement dans la partie périphérique des étages.

Du point de vue géotechnique, l'implantation nécessitera l'exploitation de la butte qui pourrait, moyennant stabilisation, être réutilisée dans la zone de la dépression d'accès au passage inférieur. Les terrassements pourront être exécutés en talutage libre. La nécessité de mise en œuvre de fondations profondes au droit des porteurs les plus sollicités reste à confirmer en fonction des résultats des futurs sondages, le poids du bâtiment étant en moyenne proche de celui des sols excavés.

Ce projet calme et bien structuré a séduit par son efficacité, sa simplicité et ses qualités fonctionnelles. Les choix volumétriques et typologiques permettent de répondre aisément aux besoins programmatiques et aux coûts. Le jury souligne toutefois une trop grande rigidité de la composition et aurait souhaité une plus grande relation entre l'enseignement et les parties administratives.

Technique

Les concepts CVSE sont quasiment absents du rapport technique. Mise à part la ventilation double-flux, il y a très peu de propositions concrètes applicables au projet. Par contre, du point de vue de l'écologie de la construction, le projet est plutôt bon si l'on excepte les protections contre la surchauffe estivale. Il est également à noter que les auditoriums et salles de cours ont une hauteur importante, ce qui est un inconvénient majeur pour l'entretien notamment d'éclairage, et pour la gestion de l'acoustique.

Economie

L'évaluation détaillée des coûts montre que le projet « sous les platanes » est le projet le plus économique parmi les quatre projets chiffrés et qu'il entre dans la cible fixée.



SOUS LES PLATANES

INGÉNIEUR C/V/S

RG RIEDWEG & GENDRE SA, CAROUGE

GÉRALD GENDRE

SOUS LES PLATANES

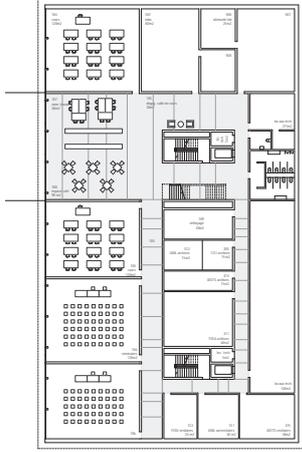
PAYSAGISTE

L'ATELIER DU PAYSAGE, LAUSANNE
JEAN-YVES LE BARON

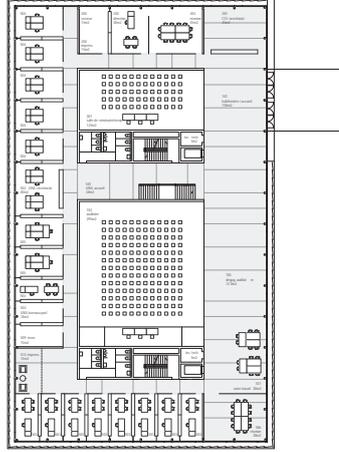
COLLABORATEURS

VANESSA ZINGG

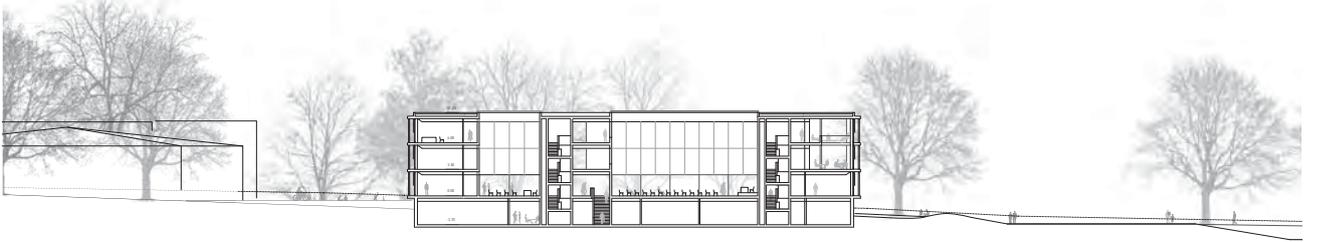
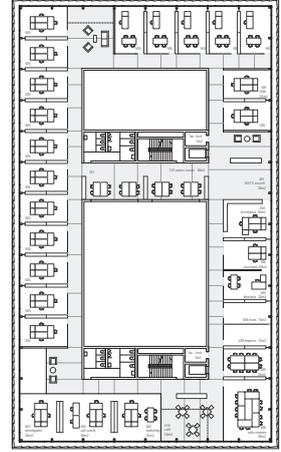
plan de situation 1:2000 - voir 03/04



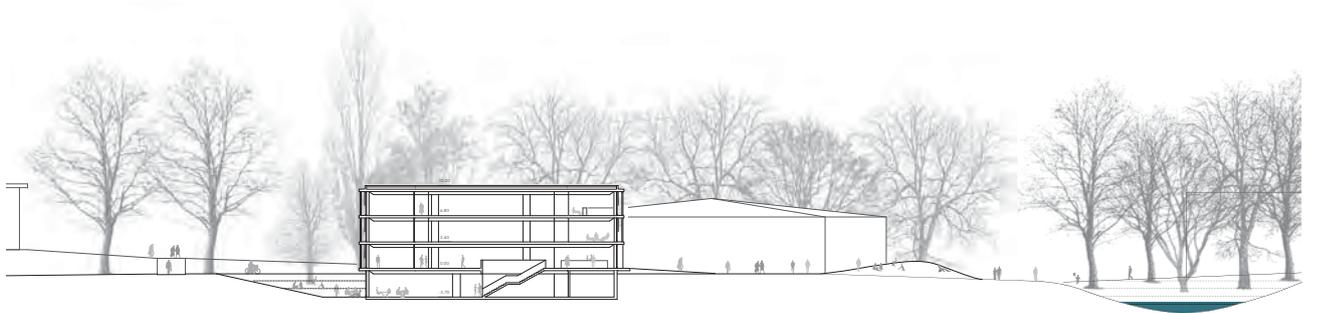
plan de situation 1:2000 - voir 03/04



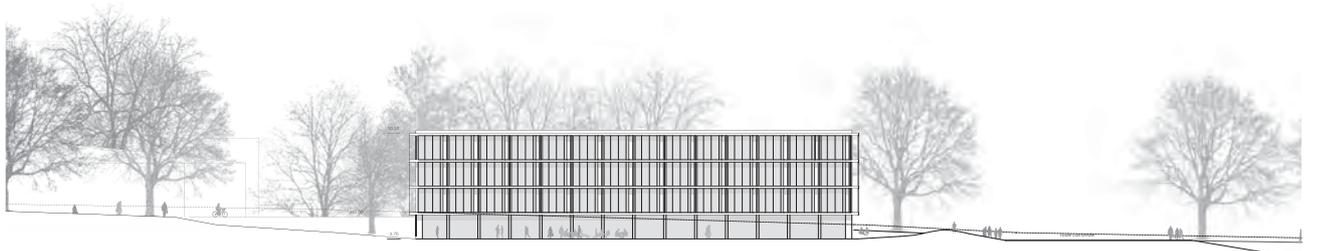
plan 1:2000 - voir 03/04



élévation 1:2000

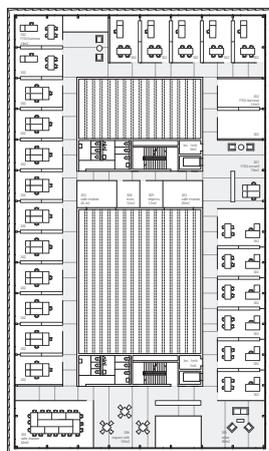


élévation 1:2000



élévation 1:2000

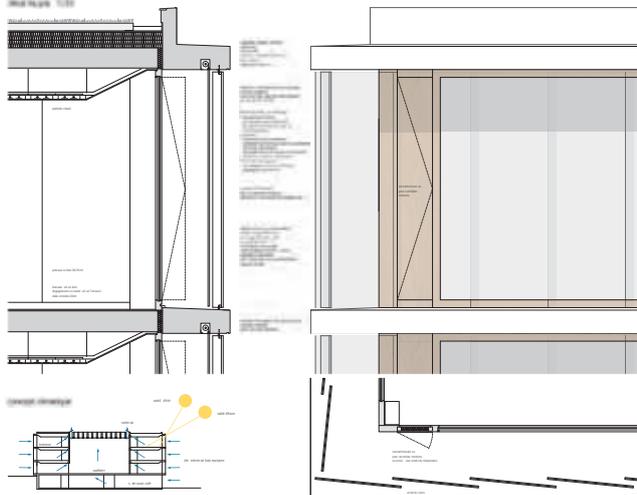
Image 1.1002 - 04/2018



PROJET DE CONSTRUCTION DE LA SALLE DE LEÇURE

Le projet de construction de la salle de lecture est un projet de construction d'un bâtiment de trois étages, d'une superficie totale de 10 000 m², destiné à accueillir des étudiants et des enseignants. Le bâtiment est situé dans un quartier résidentiel et doit s'intégrer harmonieusement dans l'environnement urbain existant. Le projet est divisé en trois phases de construction, chacune correspondant à un niveau du bâtiment. La première phase concerne le rez-de-chaussée, la deuxième phase le premier étage et la troisième phase le deuxième étage. Le bâtiment est conçu pour offrir un environnement de travail agréable et fonctionnel, avec de grandes fenêtres, des espaces de détente et des équipements modernes. Le projet est financé par le conseil municipal et le conseil d'administration de l'école. Les travaux de construction sont prévus pour commencer en 2018 et se terminer en 2020.

Image 1.1003



PROJET DE CONSTRUCTION DE LA SALLE DE LEÇURE

Le projet de construction de la salle de lecture est un projet de construction d'un bâtiment de trois étages, d'une superficie totale de 10 000 m², destiné à accueillir des étudiants et des enseignants. Le bâtiment est situé dans un quartier résidentiel et doit s'intégrer harmonieusement dans l'environnement urbain existant. Le projet est divisé en trois phases de construction, chacune correspondant à un niveau du bâtiment. La première phase concerne le rez-de-chaussée, la deuxième phase le premier étage et la troisième phase le deuxième étage. Le bâtiment est conçu pour offrir un environnement de travail agréable et fonctionnel, avec de grandes fenêtres, des espaces de détente et des équipements modernes. Le projet est financé par le conseil municipal et le conseil d'administration de l'école. Les travaux de construction sont prévus pour commencer en 2018 et se terminer en 2020.

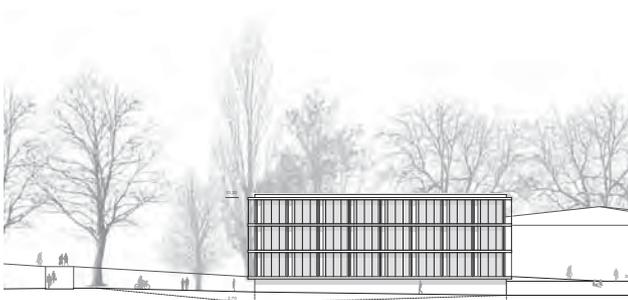


Image 1.1004 - 1/2018

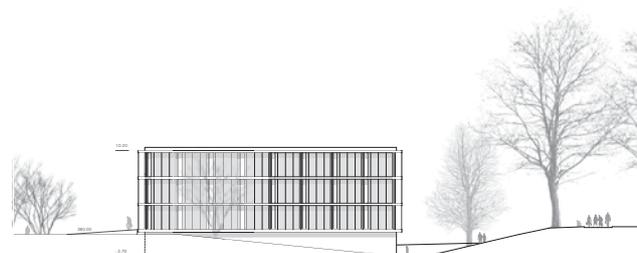


Image 1.1005 - 1/2018



Image 1.1006 - 1/2018

ARCHITECTESPERSONENI RAFFAELE SCHÄRER SÄRL
CÉDRIC SCHÄRER

COLLABORATEURSFABIO PERSONENI
COLETTE RAFFAELE
FABRIZIO RAFFAELE
DANY ROUKOZ

CHRISTOPHE MATTARROSINE LACAZE
VIOLETA ORERO CANET
NAM NGUYEN
LAURANNE MILLET

ADRESSERUE SAINT-PIERRE 3
1003 LAUSANNE

SIXIÈME RANG / MENTION

CACTUS**Architecture**

Le contexte urbain et l'insertion paysagère sont mis en valeur par une analyse sensible du lieu. Le projet CACTUS s'inscrit dans la continuité du lieu : pour retrouver la rive du lac, il propose une redéfinition du paysage avec le déplacement du rond-point vers l'Est, la remise en valeur du cours d'eau et un généreux passage sous voie sous la route cantonale redessinée et minimisée.

Le site est interprété comme un delta ouvert vers le lac, défini à l'ouest par l'allée de platanes et à l'est par le cours d'eau. Le nouveau bâtiment du Cluster met en valeur cette analyse par une implantation sensible dans le site. Le volume, de taille réduite en plan, recherche une générosité en hauteur. Il se pose avec subtilité et force, latéralement au bâti existant, à distance respectueuse. Le placement précis du bâtiment le long du nouveau passage aménagé au bord de l'allée, ainsi que la réévaluation du site sont appréciés par le jury. La distance à la limite vers la route cantonale n'est malheureusement pas respectée, la grande hauteur du bâtiment provoquerait un déplacement du Cluster vers le nord.

La répartition des deux entrées, ainsi que la clarté des circulations des piétons sont bien intégrées dans le site. Profitant de la topographie et du dénivelé naturel, deux entrées sont proposées : une au nord, au rez supérieur en contact direct avec l'axe est-ouest du campus et une au niveau du rez inférieur le long du passage nord-sud vers le lac.

Le bâtiment proposé est défini par un socle traité dans la morphologie du passage sous la route et un bâtiment léger qui se développe en hauteur, vitré et transparent. Le socle sous-terrain abrite toutes les fonctions communes et les locaux de plus grandes dimensions : un choix très apprécié par le jury, qui permet de libérer le bâtiment des annexes volumétriques dérangeantes.

CACTUS se caractérise par le choix architectural de proposer une silhouette singulière : des plateaux de dimensions régulières s'empilent les uns sur les autres. Entre les plateaux s'alternent des étages complètement vitrés de différentes dimensions et hauteurs. Les fonctions abritées déterminent la diversité. Ce geste se reflète aussi dans les choix structurels : la structure porteuse classique avec noyau et piliers en béton armé pour les locaux plus petits, est interrompue rythmiquement par des structures cadre-poutre là où les fonctions demandent plus de générosité. Le système structurel est cohérent dans son ensemble. Les choix conséquents et clairs des auteurs du projet sont appréciés.

Le tout caractérise le bâtiment de manière très expressive : CACTUS veut marquer l'arrivée dans la zone universitaire. Le jury se demande si un geste aussi emblématique est nécessaire.

Le programme est proposé sur huit niveaux. Les deux rez abritent les locaux communs et les entrées, les institutions venant prendre possession des niveaux supérieurs. Une proposition intéressante est faite pour la circulation interne avec un double escalier qui permet le fonctionnement de chaque institution de manière autonome, séparé des zones publiques.

La structure porteuse et les choix architecturaux répondent aux besoins fonctionnels du programme de manière très intéressante : les différentes institutions développent une identité propre. Plus difficile sera de répondre à des questions de flexibilités dans le futur. Se pose aussi la question de l'efficacité d'une institution s'étalant sur trois étages.

CACTUS se pose sur le site de manière forte et claire avec une emphase emblématique excessive. Il répond par un concept architectural et structurel bien travaillé et de manière efficace, aux défis proposés. Le projet est reconnu pour ses qualités d'implantation, d'organisation intérieure et des espaces extérieurs. Il en résulte une proposition intéressante, mais offrant finalement peu de souplesse, nécessaire aux besoins futurs du Cluster.

Le projet n'ayant pas été analysé de manière approfondie par les experts, les commentaires sur la structure, la technique et l'économie sont intégrés à la critique architecturale.

INGÉNIEUR CIVIL

AB INGÉNIEURS SA, LAUSANNE
PIERO FONZO

INGÉNIEUR C/V/S/E/PHYSIQUE

ENERCONSEIL SION SA, SION
BLAISE BOURBAN

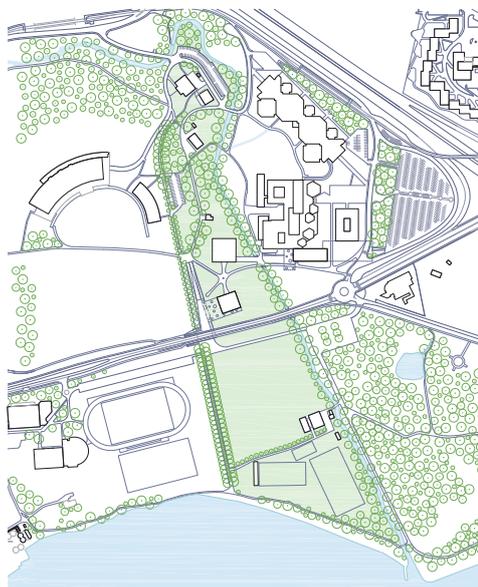
COLLABORATEURS

JÉRÔME BOURBAN
BAPTISTE ANTILLE
VINCENT LUYET
MARC STEMPLIN
NICOLAS BERCLAZ

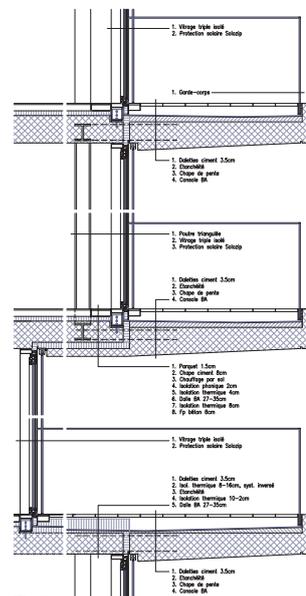
SIXIÈME RANG / 51



CACTUS



LIN DE STRAZH 1:200



00L 1:20

SPREMAJENJE KOLEKTIVNEGA

... (text describing the collective housing project) ...

OPREDELITEVNA ZNAČILNOSTI

... (text describing the project's characteristics) ...

OPREDELITEVNA ZNAČILNOSTI

... (text describing the project's characteristics) ...

OPREDELITEVNA ZNAČILNOSTI

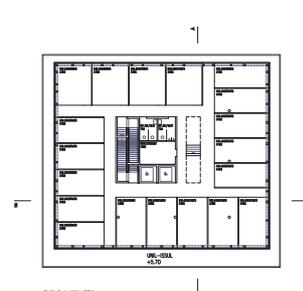
... (text describing the project's characteristics) ...

OPREDELITEVNA ZNAČILNOSTI

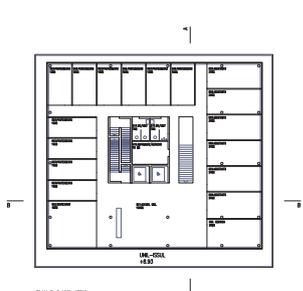
... (text describing the project's characteristics) ...

OPREDELITEVNA ZNAČILNOSTI

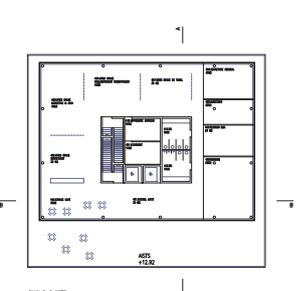
... (text describing the project's characteristics) ...



PLAN R-1 UN-C01

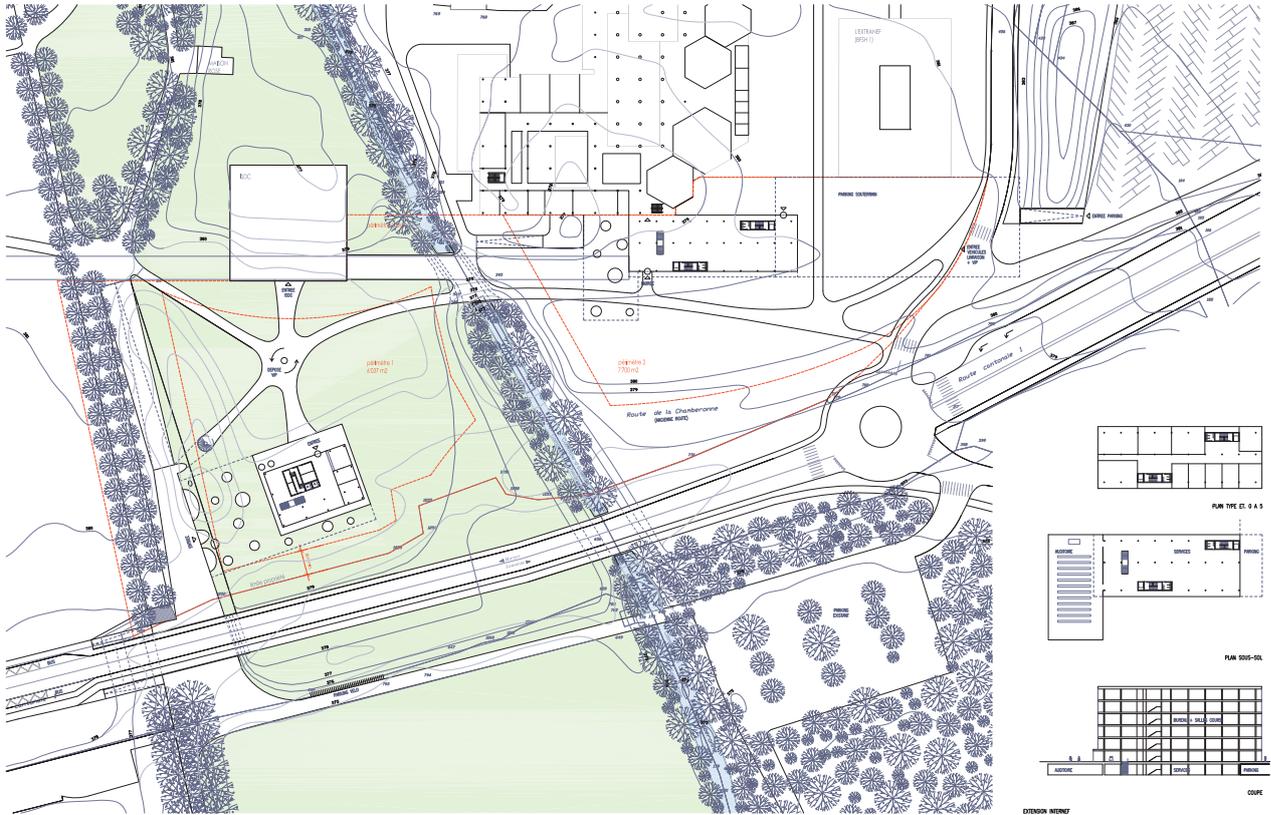


PLAN R-2 UN-C02



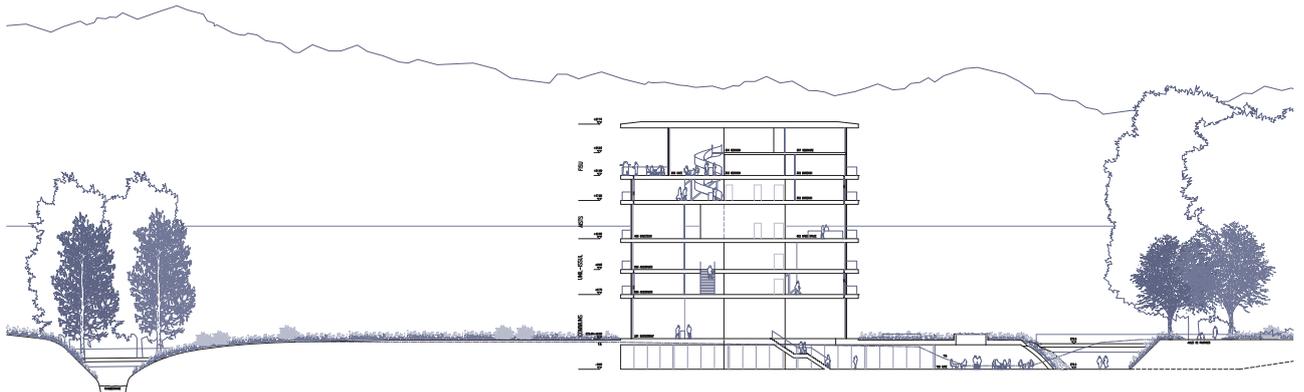
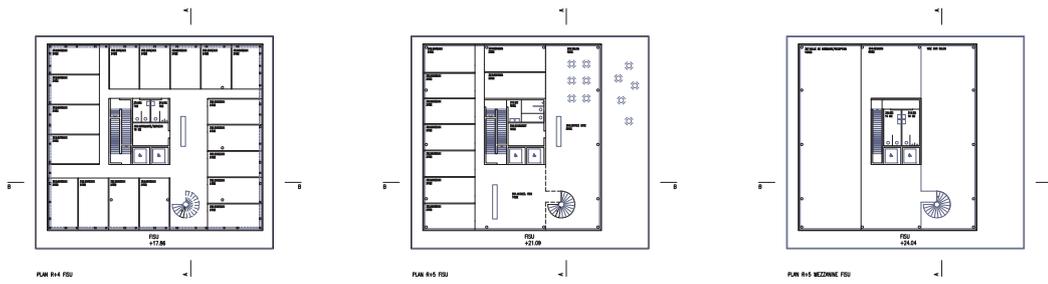
PLAN R-3 UN-C03





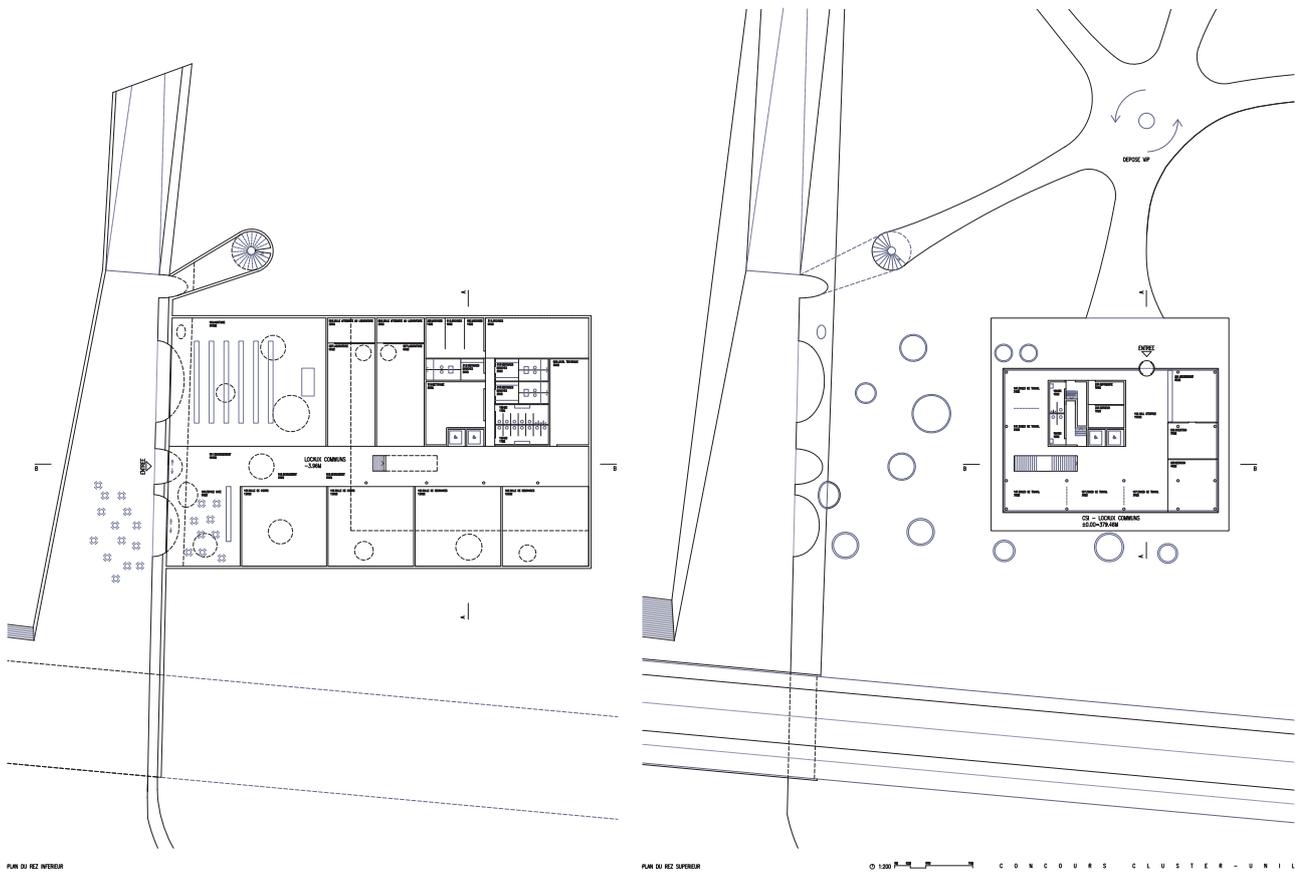
PLAN DE STATION

© 150 1:150 CONCOURS CLUSTER - UNIL



COUPE 00

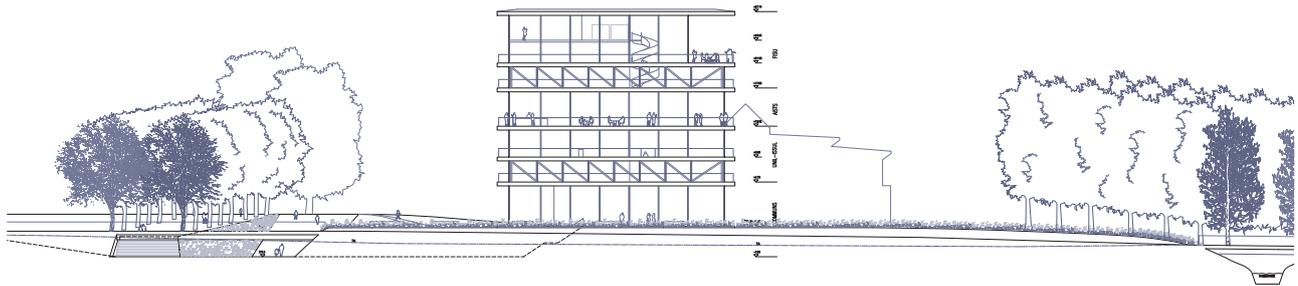
© 200 1:200 CONCOURS CLUSTER - UNIL



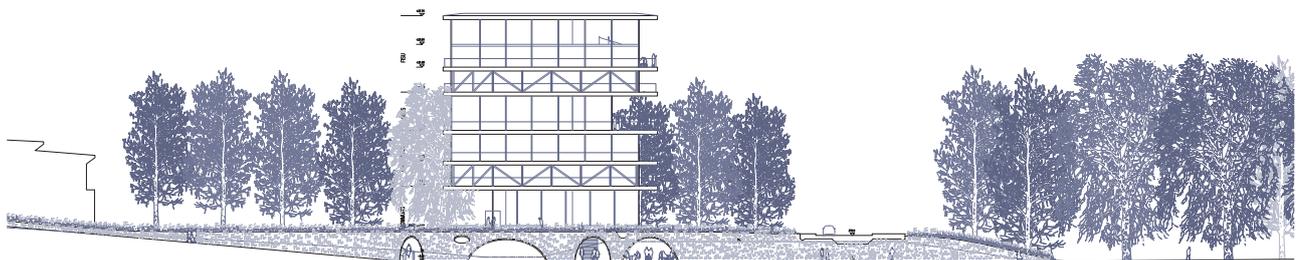
PLAN DU REZ INTERIEUR

PLAN DU REZ SUPERIEUR

0-1200 CONCOURS CLUSTER - UNIL



ELEVATION 510



ELEVATION 0421

0-1200 CONCOURS CLUSTER - UNIL

6. Présentation des projets non primés

2. SEMEION

MESTELAN PATRICK & GACHET BERNARD LAUSANNE
CROTTAZ DANIEL CUGY
AZ INGÉNIEURS LAUSANNE SA LAUSANNE
PERROTET INGÉNIEURS CONSEILS SA EPALINGES

4. TRISTAR

TRANSLOCAL ARCHITECTURE GMBH BERN
GEX & DORTHE INGÉNIEURS CONSULTANTS SÀRL BULLE
ENERCONOM AG BERN
PAYSAGESTION SA LAUSANNE

5. PODIUM

FREI REZAKHANLOU SA LAUSANNE
ESM-SARRASIN INGÉNIEURS SA SAINT-SULPICE
WEINMANN-ENERGIE SA ECHALLENS

6. NIVEN

NITIDUS SLP BARCELONA
XMADE BARCELONA
WALTHER MORY MEIER INGENIEURE AG MÜNCHENSTEIN
SJ12 ENGINYERS SL BARCELONA
SORANE SA ECUBLENS
TRANSSOLAR ENERGIETECHNIK GMBH STUTTGART
CHRISTINE ZUFFEREY ZÜRICH

7. T-BUILDING

OP ARCHITETTI ASSOCIATI MESTRE VENEZIA
PEDRAZZINI GUIDOTTI SAGL LUGANO
ERISEL SA BELLINZONA
TECNOPROGETTI SA CAMORINO

8. PLAY+

SAS DATA ARCHITECTES PARIS
SARL MALISHEV WILSON INGÉNIEURIE PARIS
BET LOUIS CHOLET CLERMONT-FERRAND

9. SPORTUNI

MARCO STROZZI ARCHITETTO LUGANO
PINI ASSOCIATI SA LUGANO
VRT SA TAVERNE
IP ENGINEERING SA CLARO
IFEC CONSULENZE SA RIVERA – MONTECENERI

12. NOUON

EMA ERIC MARIA ARCHITECTES ASS. SA GENÈVE
INGPHI SA LAUSANNE
RG RIEDWEG & GENDRE SA CAROUGE
INGÉNIEURS-CONSEILS SCHERLER SA GENÈVE
SORANE SA ECUBLENS

13. MOSAÏQUE

BUTIKOFER DE OLIVEIRA VERNAY SÀRL LAUSANNE
SYNAXIS SA LAUSANNE
GROUPE TECHNIQUE H2 ECUBLENS
SORANE SA ECUBLENS

14. PAYSAGE ET URBANITÉ

BORDAS + PEIRO ARCHITECTE PARIS
CSD INGÉNIEURS SA LAUSANNE / CAROUGE

15. RITA

PONT12 ARCHITECTES SA LAUSANNE
EDMS SA PETIT-LANCY
WEINMANN-ENERGIE SA ECHALLENS
PASCAL HEYRAUD ARCHITECTE PAYSAGISTE NEUCHÂTEL

16. HÉLIOPOLIS

RICHTER DAHL ROCHA ARCHITECTES & ASSOCIÉS SA LAUSANNE
MP INGÉNIEURS CONSEILS SA CRISSIER
JACOB FORER SA LE MONT S/LAUSANNE
H. SCHUMACHER INGENIEURS CONSEILS SA SAVIGNY
ENERPEAK SALZMANN NYON
ESTIA SA LAUSANNE

17. CLUSTER 2017

SADAR + VUGA LJUBLJANA
QUARTAL VEVEY
ATELIER ONE LONDON
BUREAU PARTNERS GAND
IN SITU SA MONTREUX

18. FORUM DESPORT

ITTEN+BRECHBÜHL SA LAUSANNE
T INGÉNIEURIE SA GENÈVE
TECNOSERVICE ENGINEERING SA MARIN-EPAGNIER

19. UNICONE

VOLTOLINI ARCHITECTURES SÀRL LAUSANNE
JEAN-PAUL CHABBEY ATELIER D'ARCHITECTURE SA MONTHEY
PELLISSIER & DE TORRENTÉ SA SION
ENERCONSEIL SION SA SION

20. CIME

KAYAT & PARK ARCHITECTES ASSOCIÉS BERLIN / LAUSANNE
THOMAS JUNDT INGÉNIEURS CIVILS SA CAROUGE
AMSTEIN & WALTHER LAUSANNE SA LAUSANNE
BIFF BUREAU INGÉNIEUR FENÊTRES & FAÇADES LAUSANNE
IEC INSTITUT POUR ÉCONOMIE DE LA CONSTRUCTION SA LAUSANNE

22. VORTEX

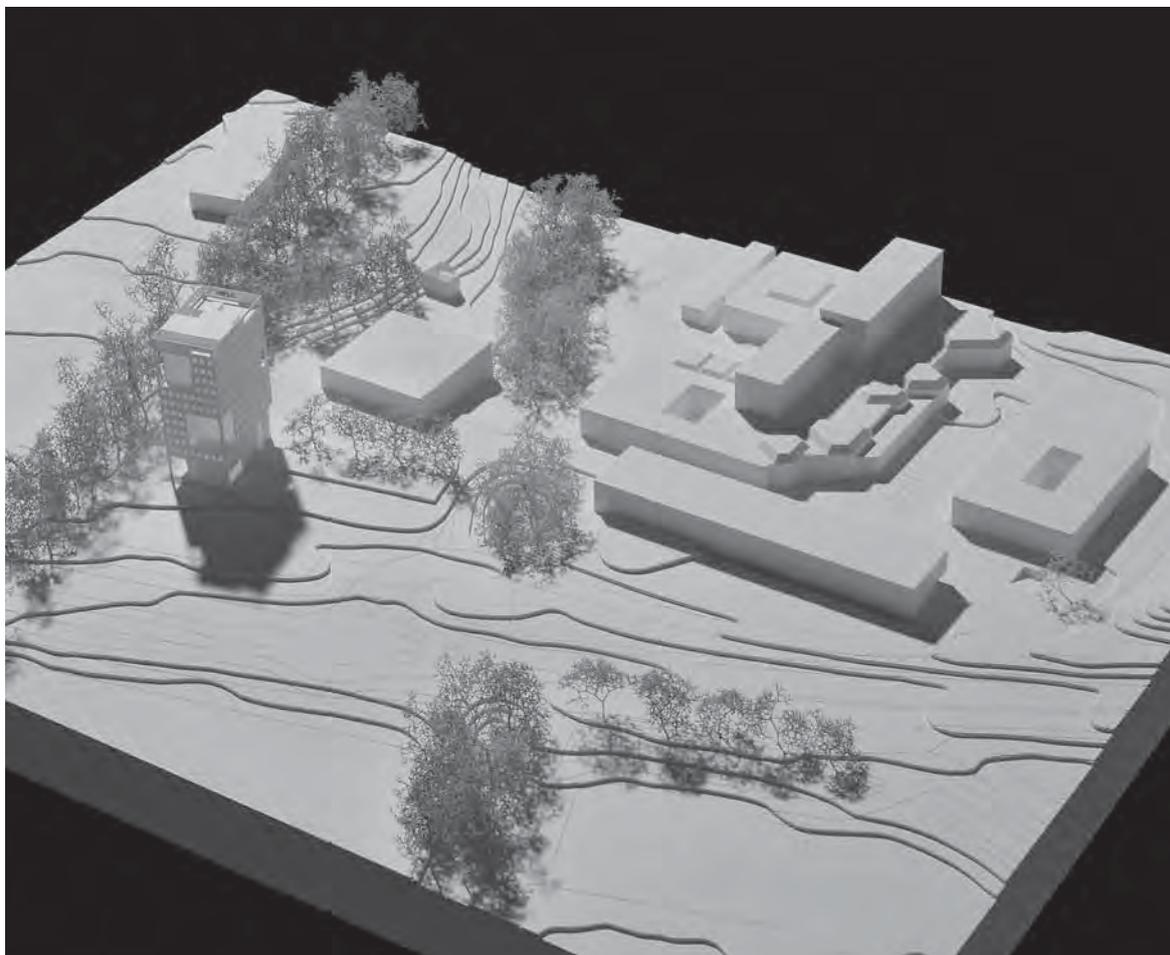
JEAN-BAPTISTE FERRARI & ASSOCIÉS SA LAUSANNE
BG INGÉNIEURS CONSEILS SA LAUSANNE
HÜSLER & ASSOCIÉS LAUSANNE

23. ÉQUILIBRE

CONCEPT CONSULT ARCHITECTES SÀRL LAUSANNE
KÄLIN & ROMBOLOTTO SA LAUSANNE
SB TECHNIQUE SA GENÈVE
THORSEN SÀRL AUBONNE
KAEMCO LLC CORCELLES-PRÈS-CONCISE
WALTER GUBSER BUSSIGNY

24. RE FLEX

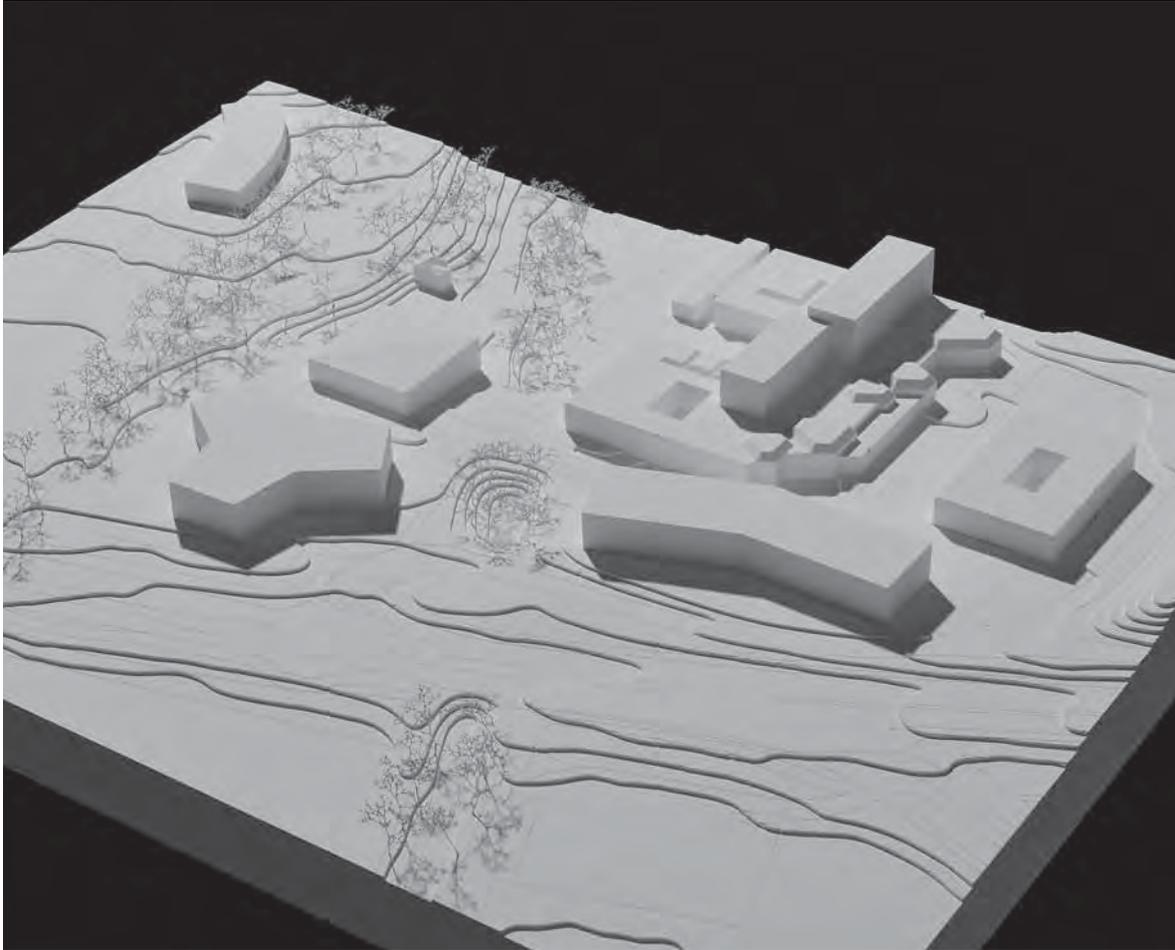
APPAREIL BARCELONA
AMATRIA BARCELONA

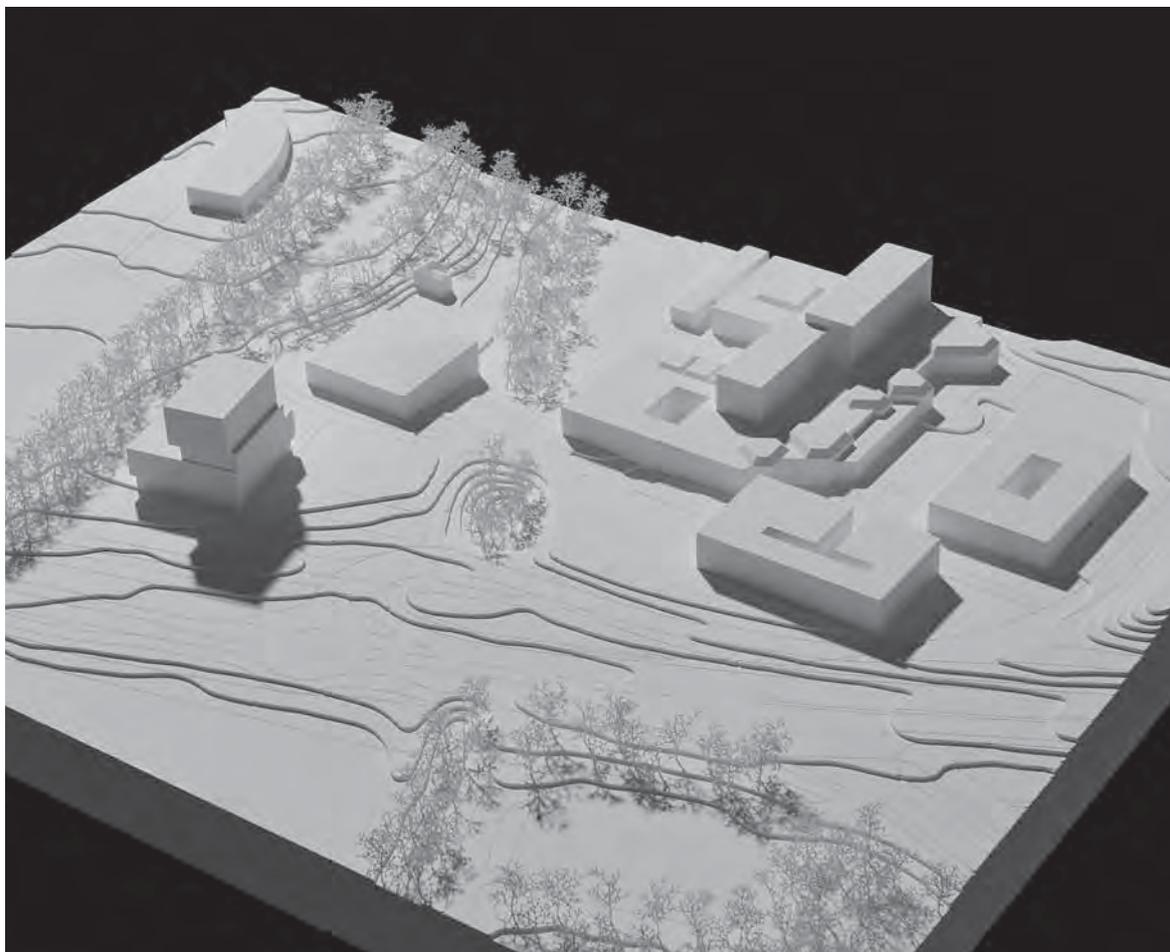


TRISTAR

ARCHITECTES
TRANSLOCAL ARCHITECTURE GMBH
BEATUSSTRASSE 19
3006 BERN

TRANSLOCAL ARCHITECTURE GMBH, BERN
GEX & DORTHE INGÉNIEURS CONSULTANTS SÀRL, BULLE
ENERCONOM AG, BERN
PAYSAGESTION SA, LAUSANNE





NIVEN

ARCHITECTES

NITIDUS SLP

BALMES 191, 7È 1A
08006 BARCELONA / ES.

XMADE

HORT DELS VELLUTERS 5, L3
08003 BARCELONA / ES.

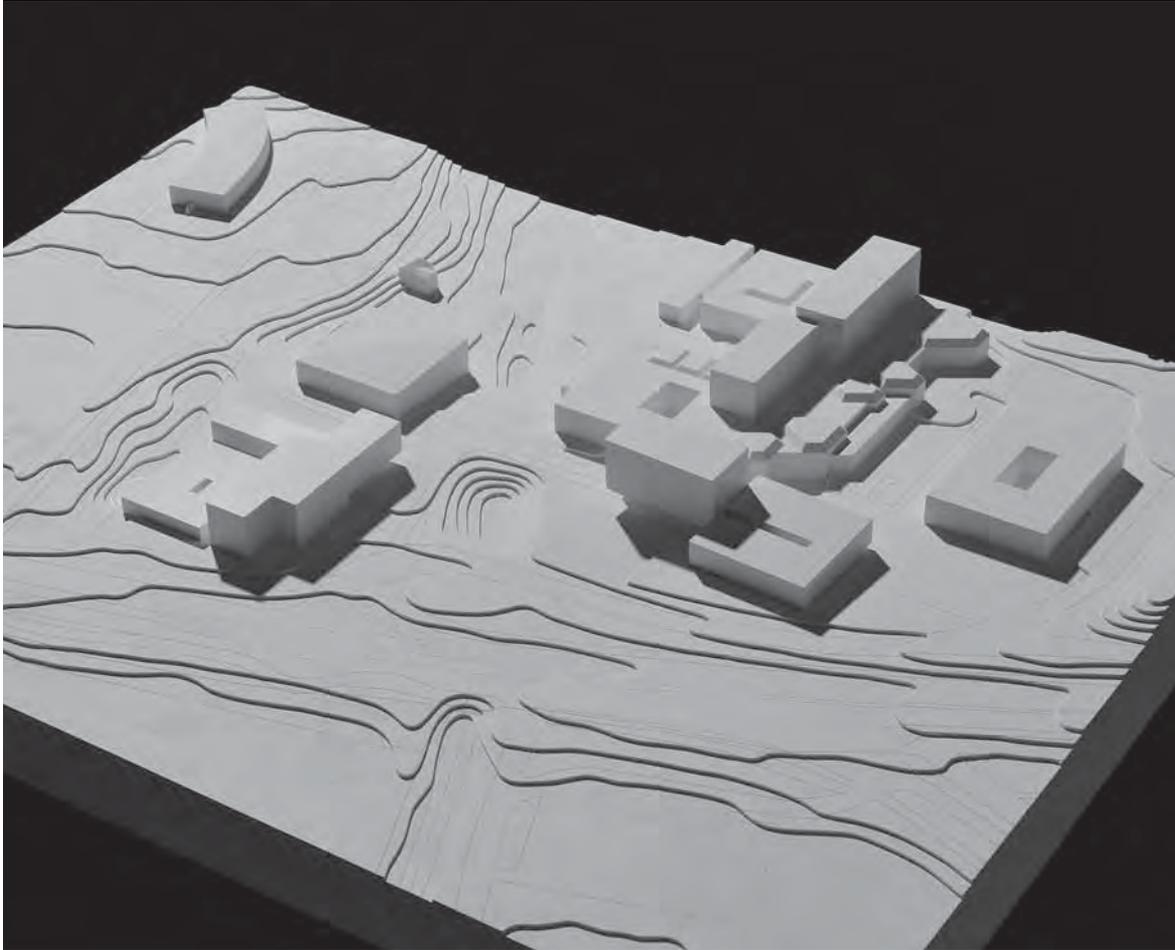
WALTHER MORY MEIER INGENIEURE AG, MÜNCHENSTEIN

SJ12 ENGINEERS SL, BARCELONA

SORANE SA, ECUBLENS

TRANSOLAR ENERGIETECHNIK GMBH, STUTTGART

CHRISTINE ZUFFEREY, ZÜRICH

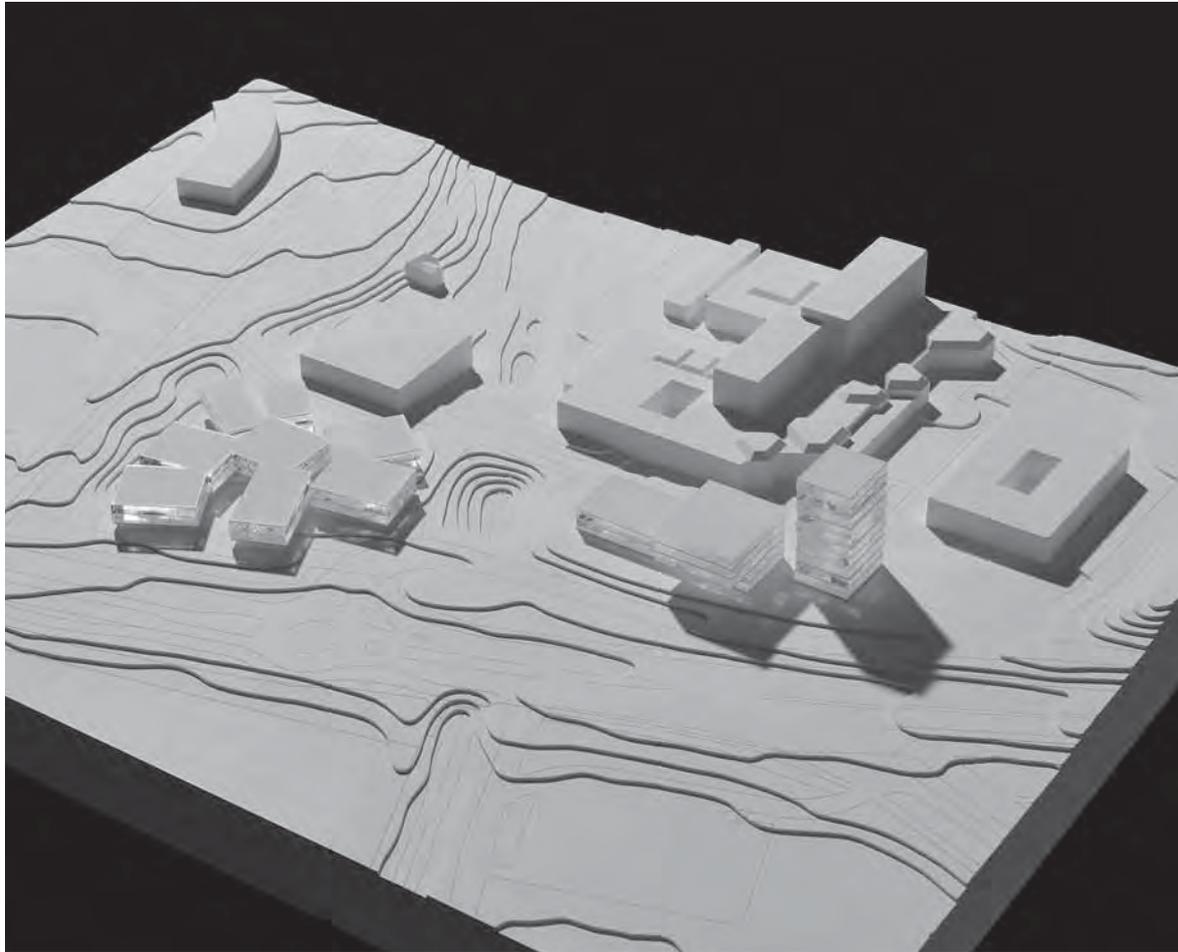


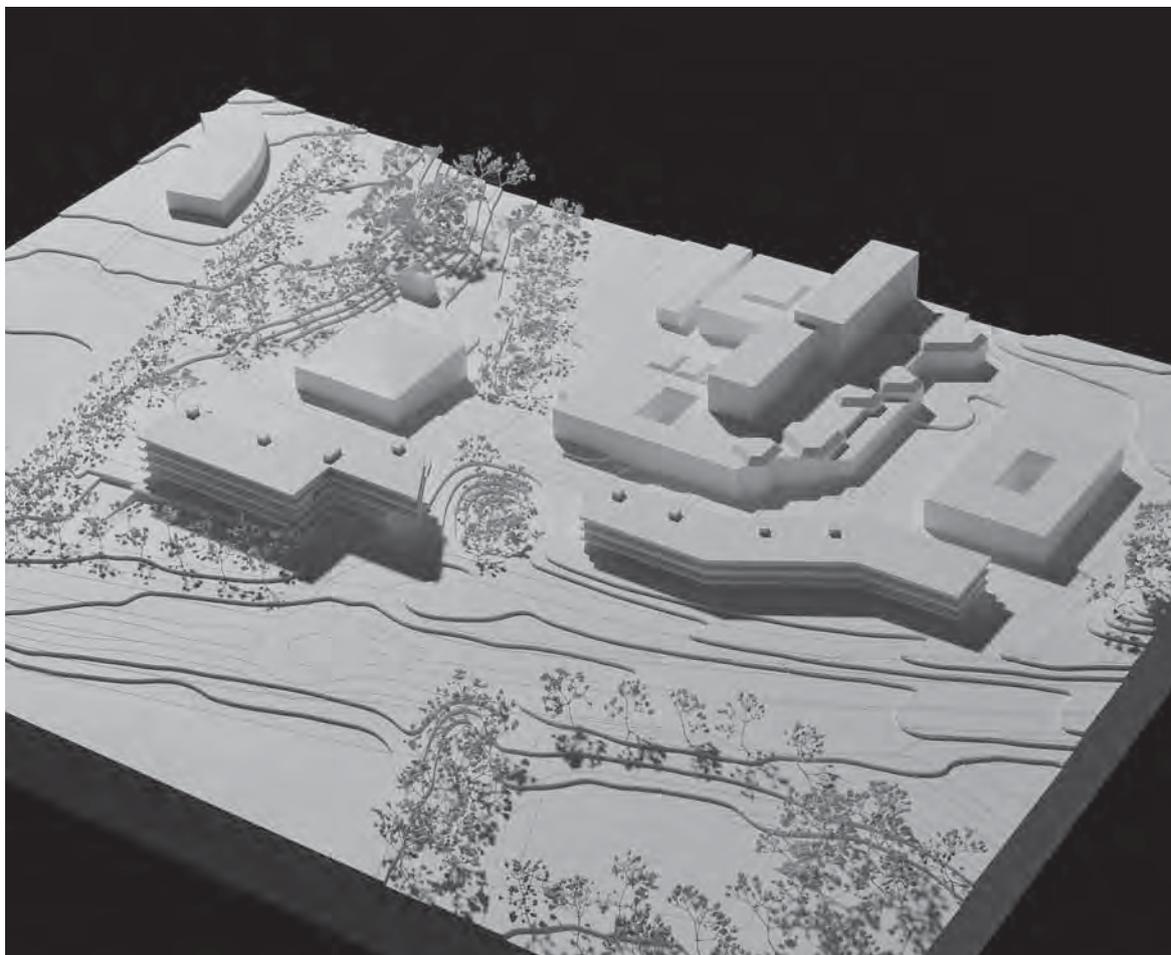


PLAY+

ARCHITECTES
SAS DATA ARCHITECTES
RUE ROCHEBRUNE 9
75011 PARIS / FR.

SARL MALISHEV WILSON INGÉNIERIE, PARIS
BET LOUIS CHOLET, CLERMONT-FERRAND

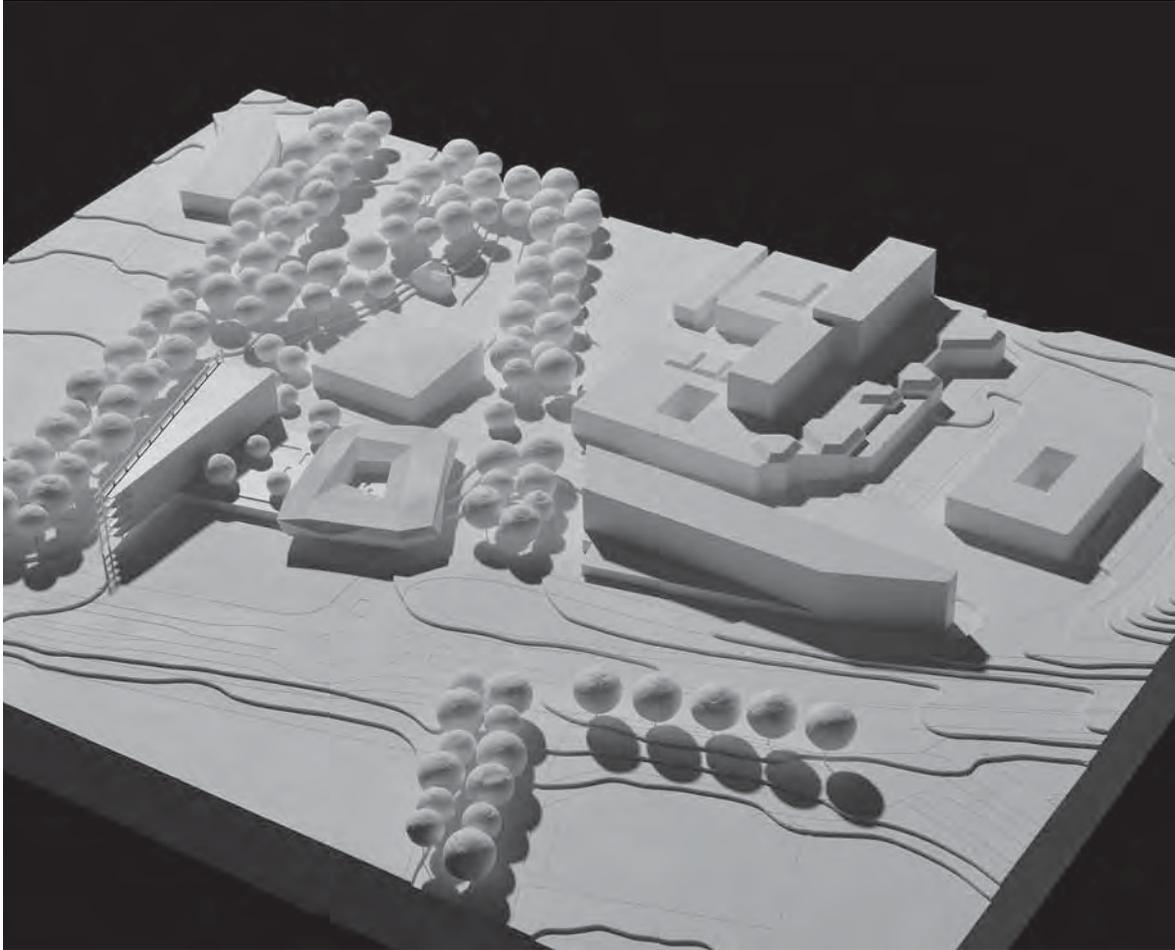


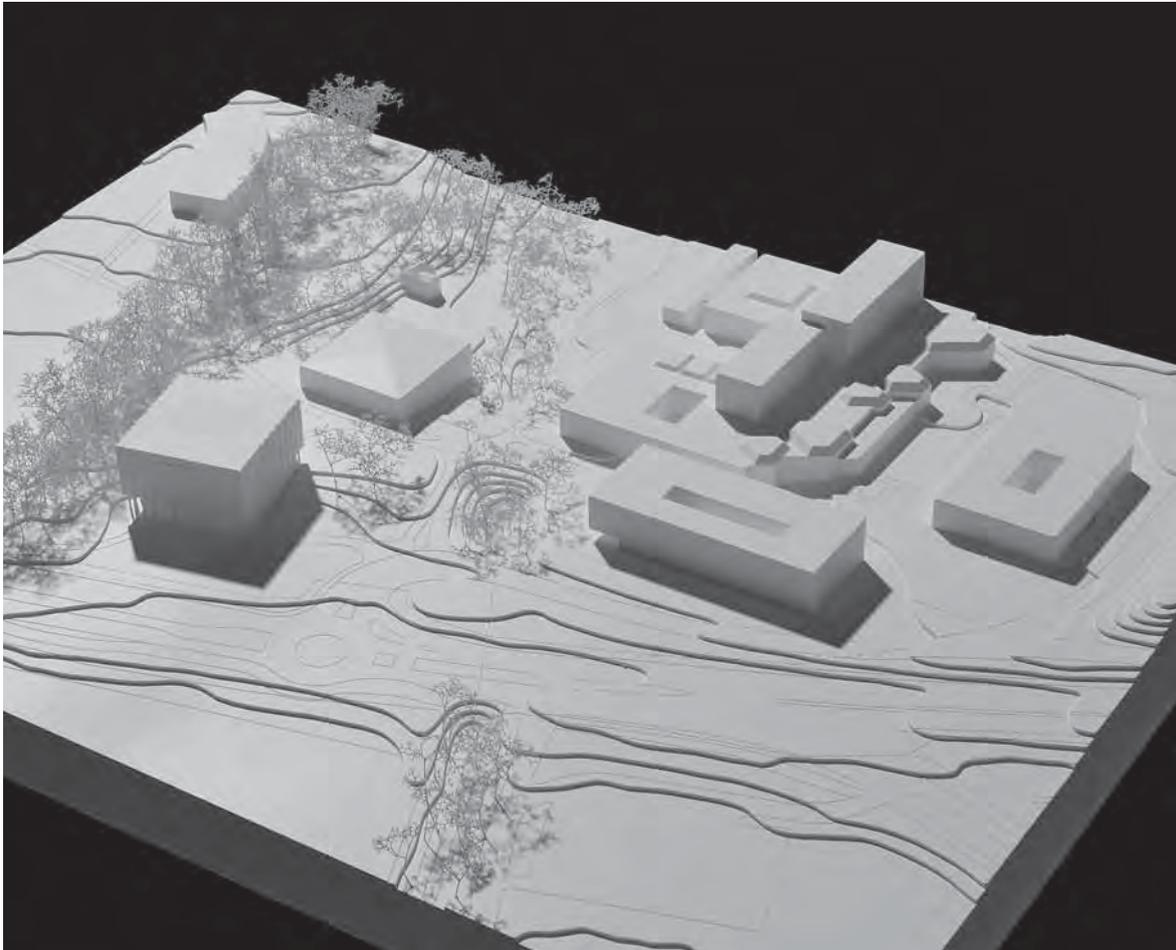


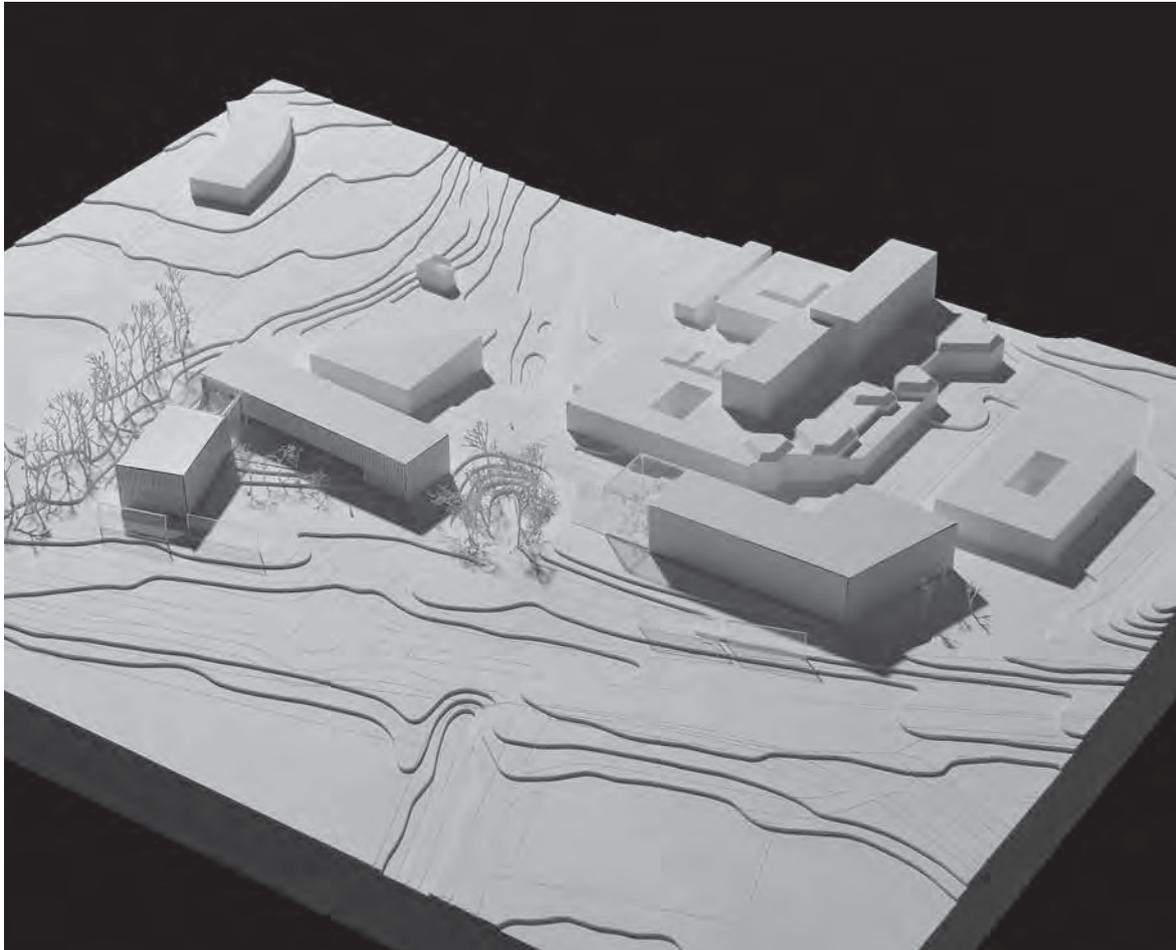
NOUON

ARCHITECTES
EMA ERIC MARIA ARCHITECTES ASS. SA
RUE DE LA NAVIGATION 21 BIS
1201 GENÈVE

INGPHI SA, LAUSANNE
RG RIEDWEG & GENDRE SA, CAROUGE
INGÉNIEURS-CONSEILS SCHERLER SA, GENÈVE
SORANE SA, ECUBLENS

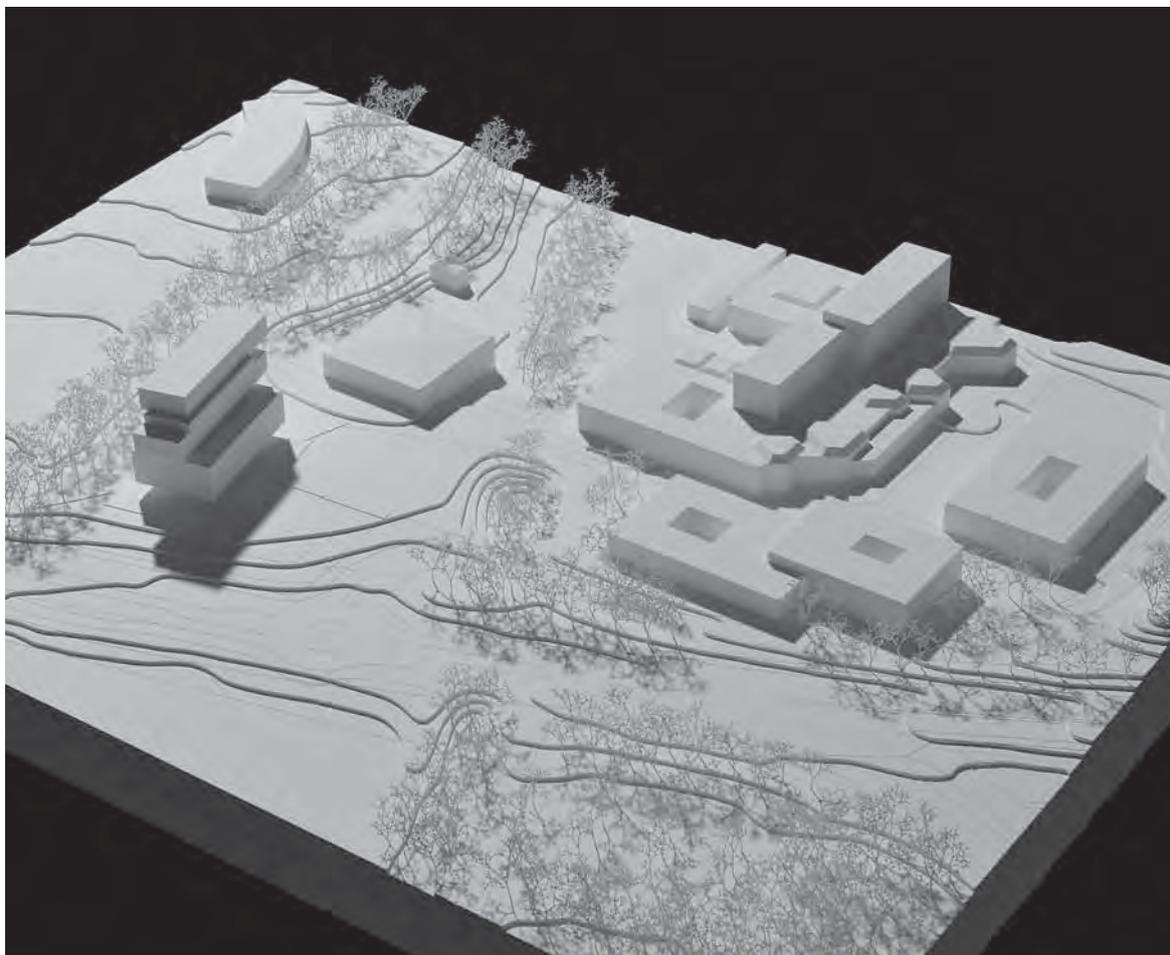






ARCHITECTES
PONT12 ARCHITECTES SA
RUE DU LISERON 7
1006 LAUSANNE

EDMS SA, PETIT-LANCY
WEINMANN-ENERGIE SA, ECHALLENS
PASCAL HEYRAUD ARCHITECTE PAYSAGISTE, NEUCHÂTEL



HÉLIOPOLIS

ARCHITECTES

**RICHTER DAHL ROCHA ARCHITECTES
& ASSOCIÉS SA**

AVENUE D'APPLES 54
1006 LAUSANNE

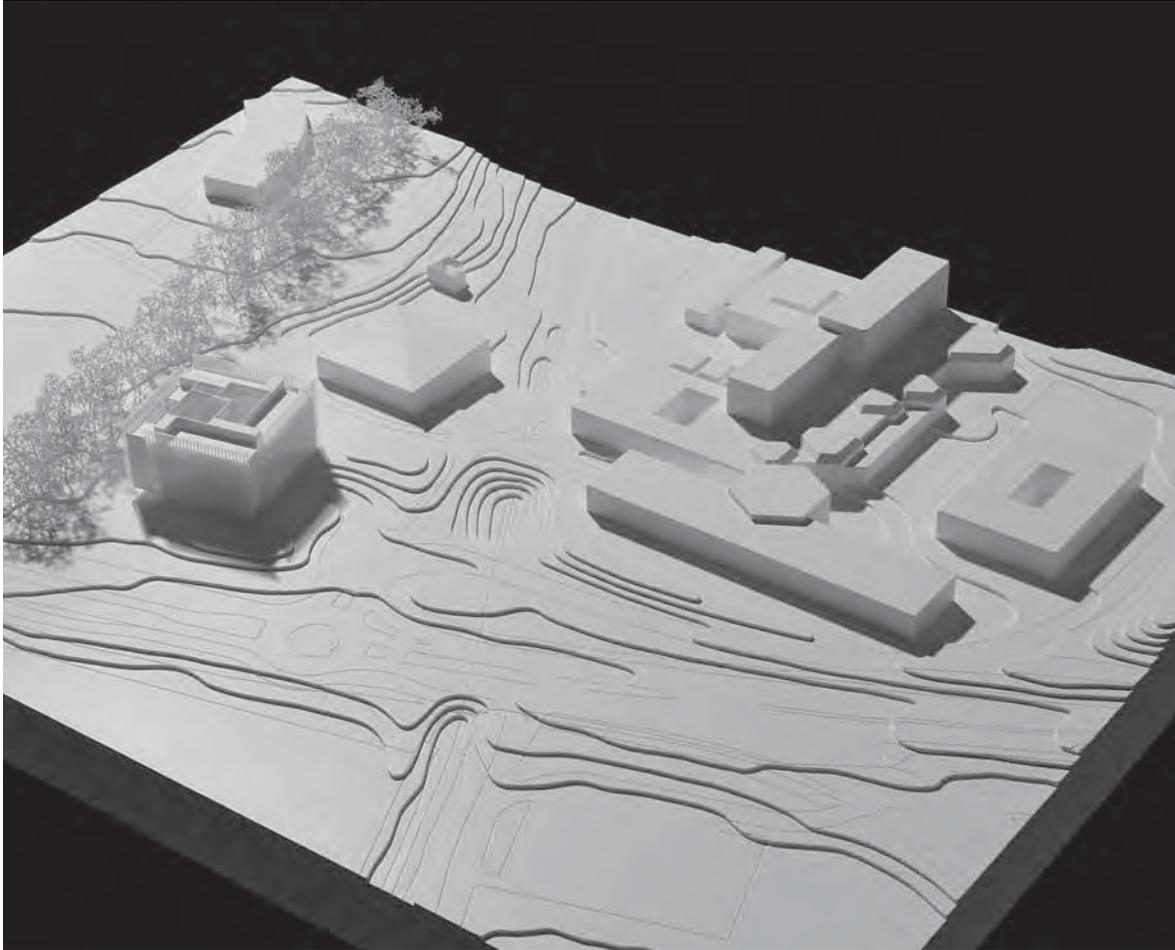
MP INGÉNIEURS CONSEILS SA, CRISSIER

JACOB FORER SA, LE MONT S/LAUSANNE

H. SCHUMACHER INGÉNIEURS CONSEILS SA, SAVIGNY

ENERPEAK SALZMANN, NYON

ESTIA SA, LAUSANNE



ARCHITECTES

SADAR + VUGA

TIVOLSKA 50

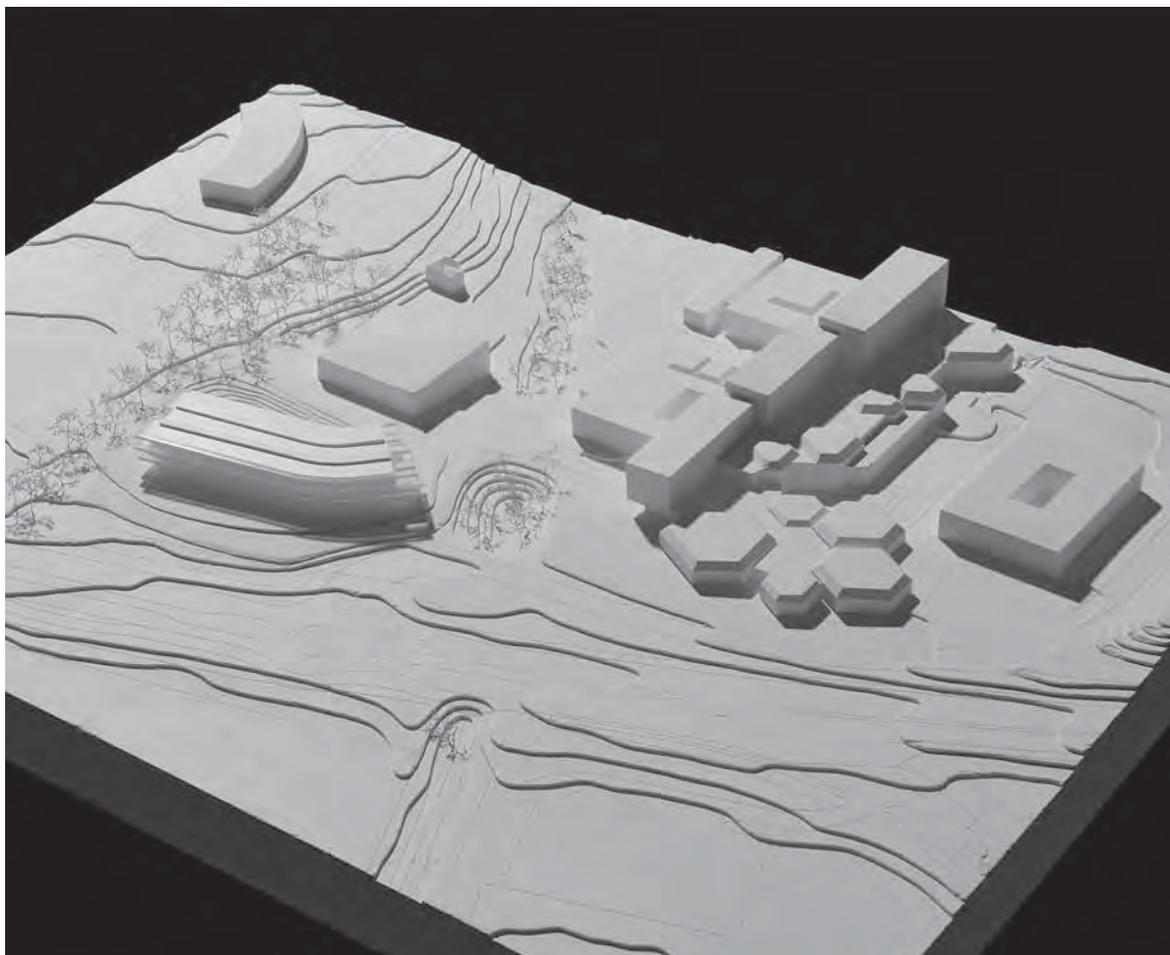
SL-1000 LJUBLJANA/SL.

QUARTAL, VEVEY

ATELIER ONE, LONDON

BUREAU PARTNERS, GAND

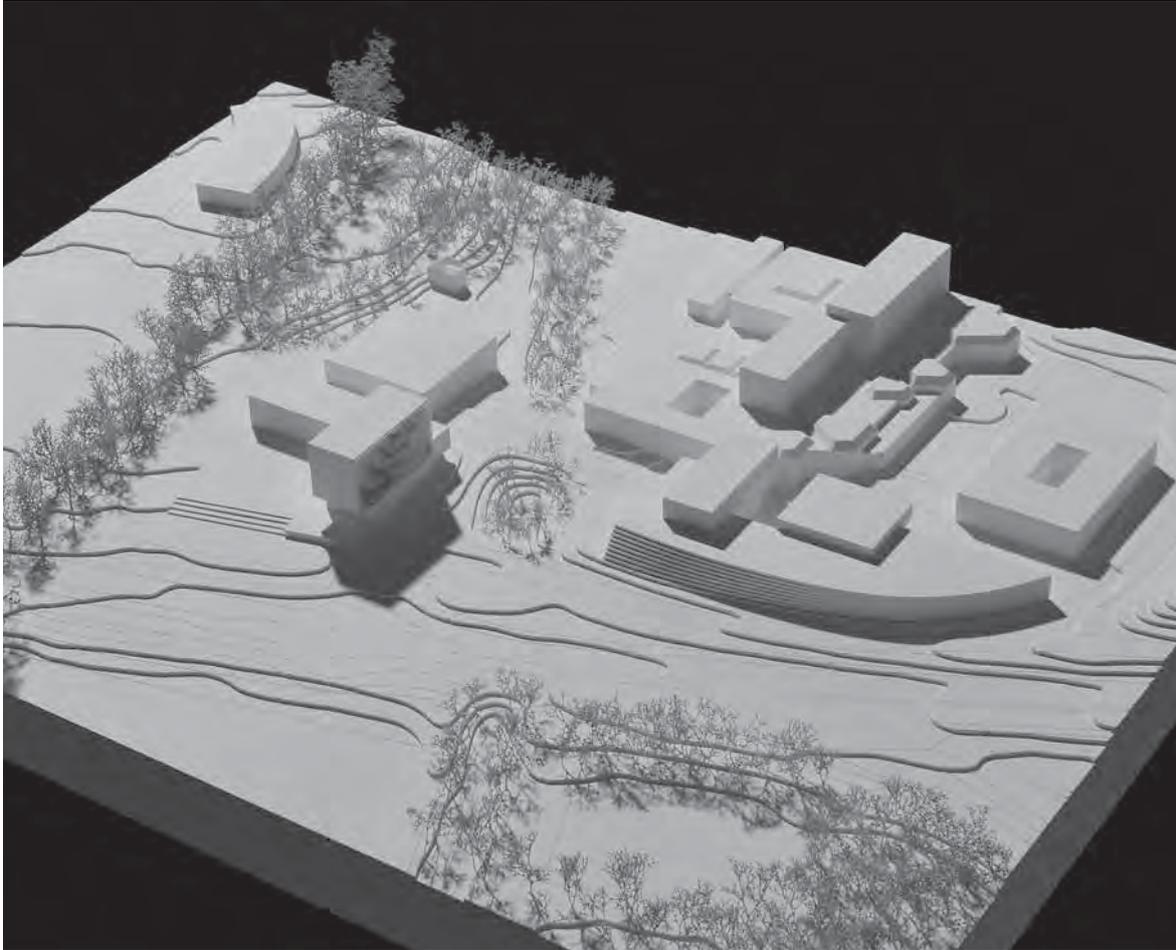
IN SITU SA, MONTREUX



FORUM DESPORT

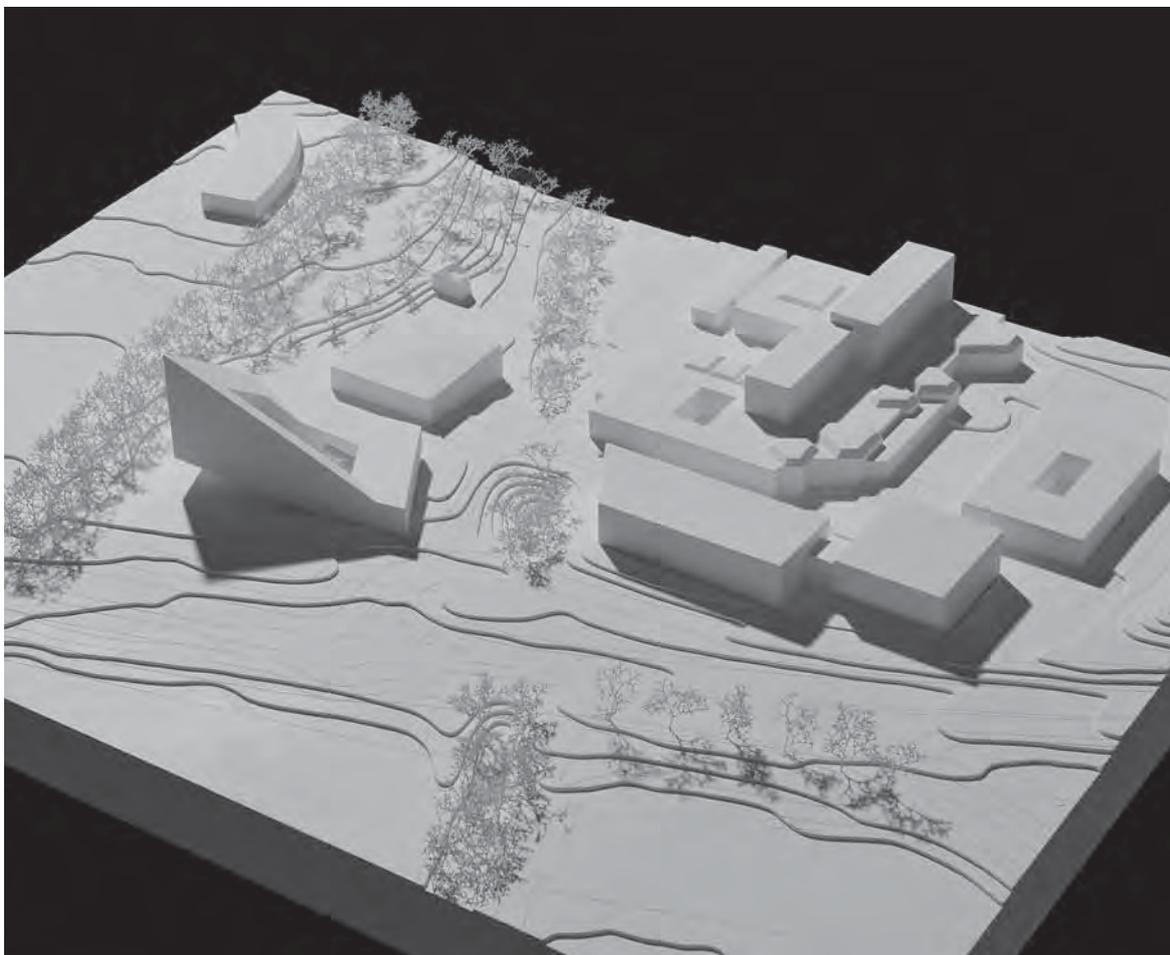
ARCHITECTES
ITTEN+BRECHBÜHL SA
AVENUE D'OUCHY 4
1006 LAUSANNE

INGÉNIEURIE SA, GENÈVE
TECNOSERVICE ENGINEERING SA, MARIN-EPAGNIER



ARCHITECTES
VOLTOLINI ARCHITECTURES SÀRL
RUE DU LAC 6
1007 LAUSANNE
JEAN-PAUL CHABBEY ATELIER
D'ARCHITECTURE SA
AVENUE DU CROCHETAN 2
1870 MONTHÉY

PELLISSIER & DE TORRENTÉ SA, SION
ENERCONSEIL SION SA, SION



CIME

ARCHITECTES

KAYAT & PARK ARCHITECTES ASSOCIÉS

ENGLERALLEE 8A

14195 BERLIN / DE.

CHEMIN DE HAUTE-VUE 6

1012 LAUSANNE

THOMAS JUNDT INGÉNIEURS CIVILS SA, CAROUGE

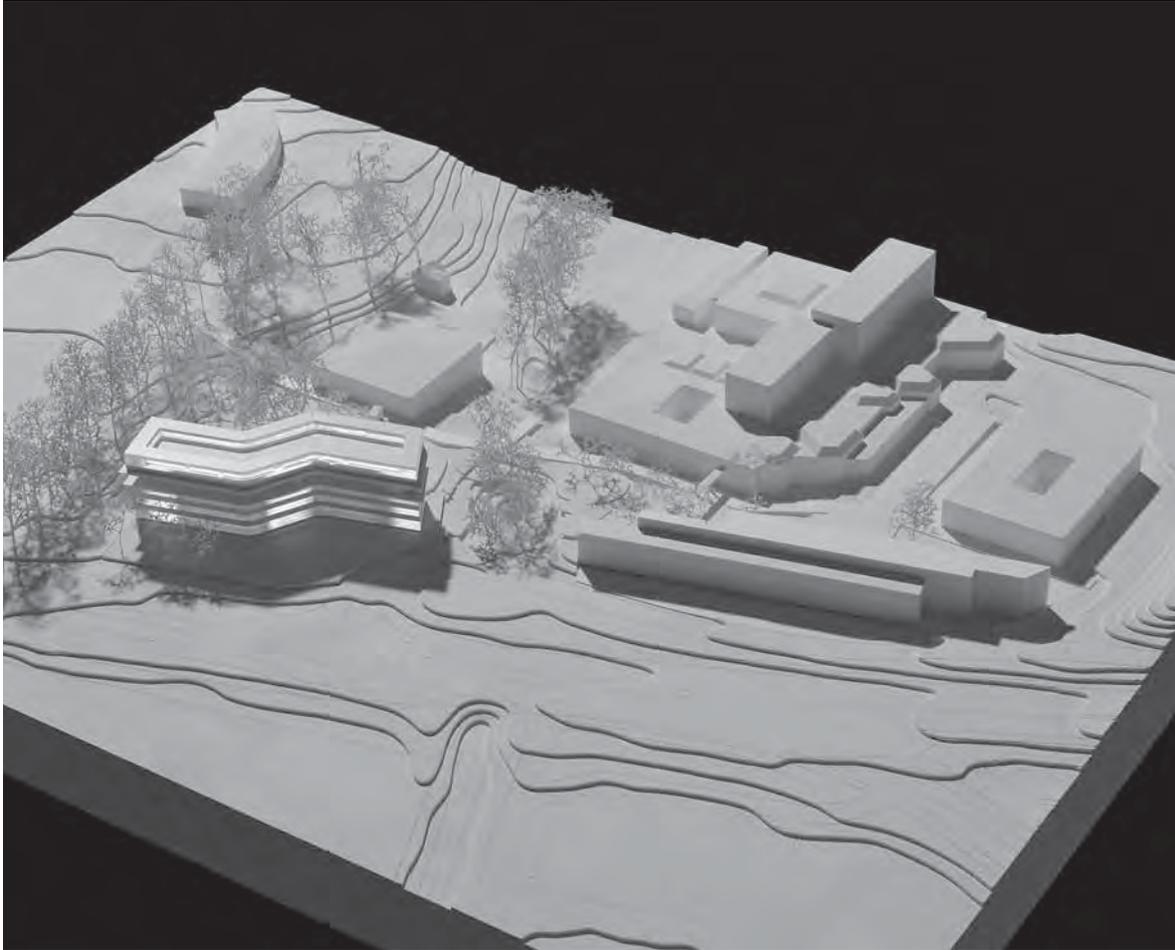
AMSTEIN & WALTHER LAUSANNE SA, LAUSANNE

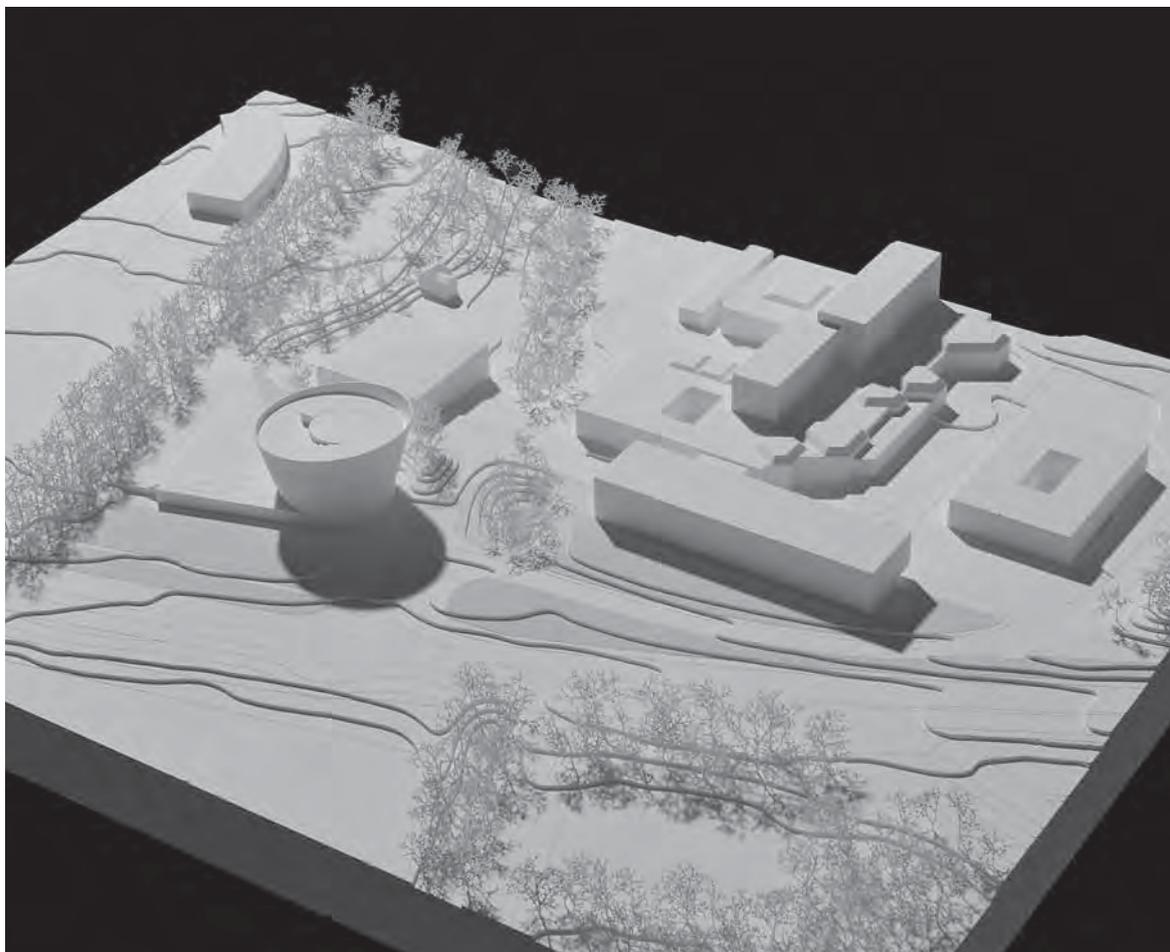
BIFF BUREAU INGÉNIEUR FENÊTRES & FAÇADES,

LAUSANNE

IEC INSTITUT POUR ÉCONOMIE DE LA CONSTRUCTION SA,

LAUSANNE

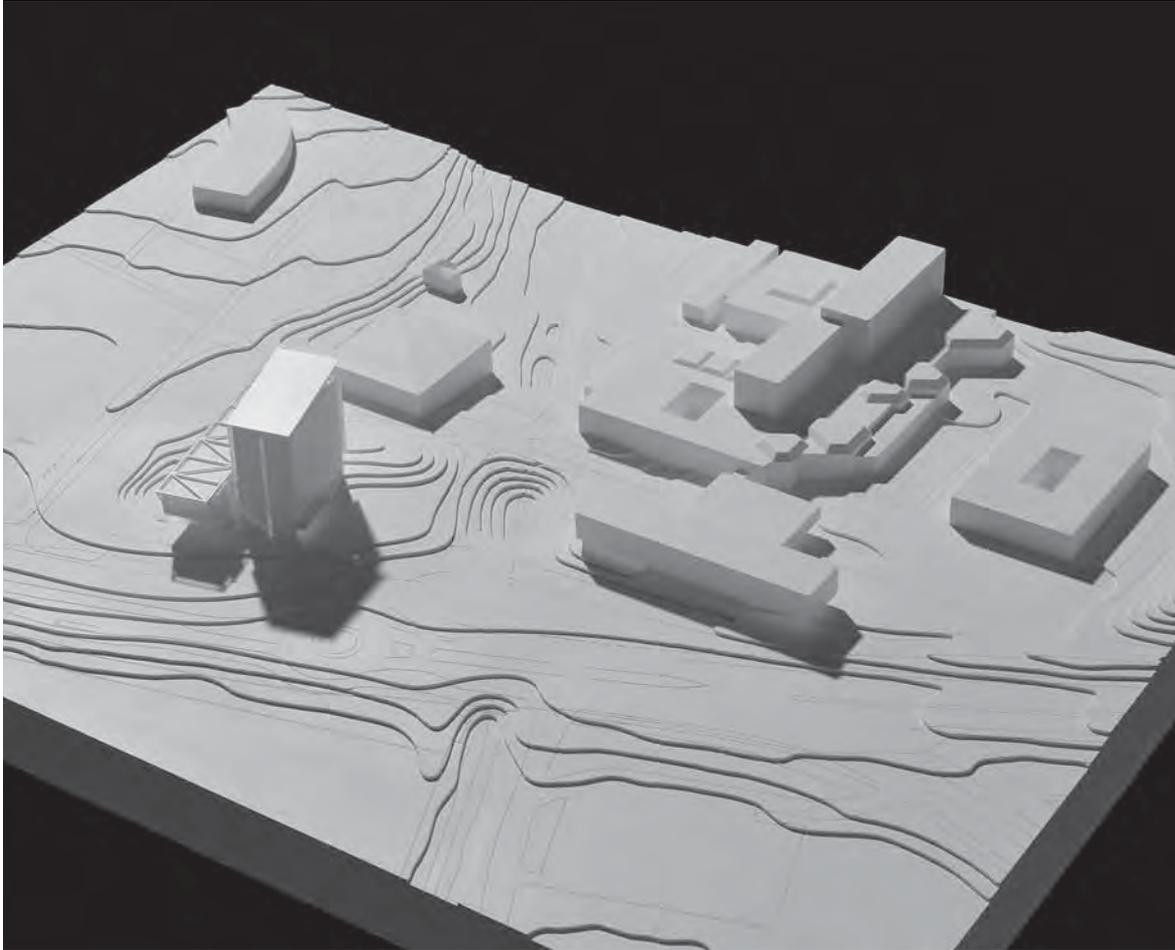


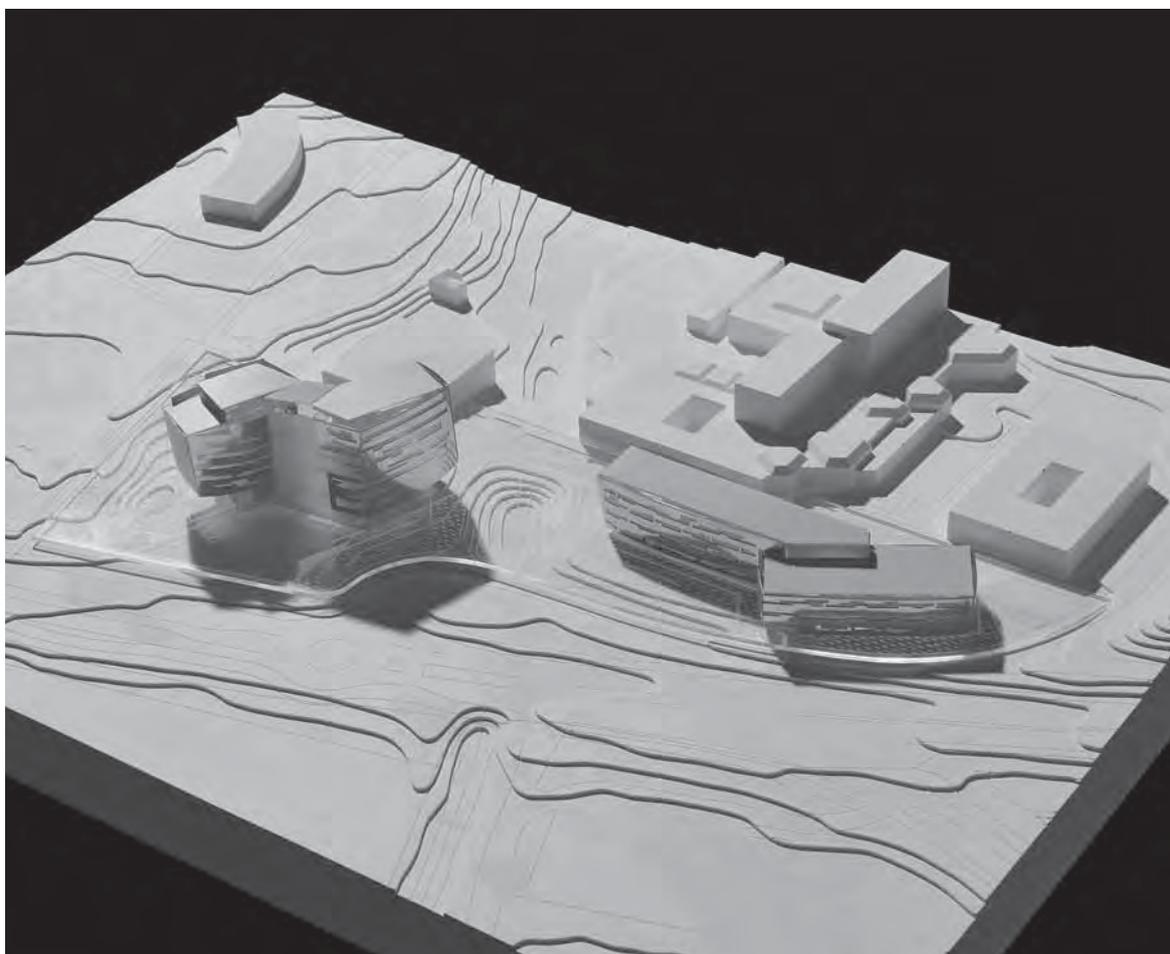


ÉQUILIBRE

ARCHITECTES
CONCEPT CONSULT ARCHITECTES SÀRL
RUE DES TERREAUX 13
1003 LAUSANNE

KÄLIN & ROMBOLOTTO SA, LAUSANNE
SB TECHNIQUE SA, GENÈVE
THORSEN SÀRL, AUBONNE
KAEMCO LLC, CORCELLES-PRÈS-CONCISE
WALTER GUBSER, BUSSIGNY





7. Liste de tous les participants

1. QUATRE DE POINTE

BACHELARD WAGNER ARCHITEKTEN GMBH BASEL

CÉDRIC BACHELARD
ANNE MARIE WAGNER
CONSTANT PASQUIER
PATRICK AYER
KATARZYNA JOZWIK
YI ZHENG

SCHNETZER PUSKAS INGENIEURE AG BASEL

TIVADAR PUSKAS
GIOTTO MESSI

PIERRE CHUARD INGÉNIEURS CONSEILS SA LE MONT

PASCAL SOCCI
DAVIDE GIONCO

BETELEC VILLARS-STE-CROIX

MARCO SAVONA

SORANE SA ECUBLENS

DARIO AIULFI

BERCHTOLD LENZIN

LANDSCHAFTARCHITEKTUR LIESTAL

CHRISTIAN LENZIN
DANIEL SCHEUFFELE

2. SEMEION

MESTELAN PATRICK & GACHET BERNARD LAUSANNE

OLIVERO PIFFARETTI

OLIVIER BERNAY

CROTTAZ DANIEL CUGY

DANIEL CROTTAZ

AZ INGÉNIEURS LAUSANNE SA LAUSANNE

FRANCIS WENGER

PERROTET INGÉNIEURS CONSEILS SA EPALINGES

WILLIAM MEYER

3. CACTUS

PERSONENI RAFFAELE SCHÄRER SÀRL LAUSANNE

CÉDRIC SCHÄRER

FABIO PERSONENI

COLETTE RAFFAELE

FABRIZIO RAFFAELE

DANY ROUKOZ

CHRISTOPHE MATTAR

ROSINE LACAZE

VIOLETA ORERO CANET

NAM NGUYEN

LAURANNE MILLET

AB INGÉNIEURS SA LAUSANNE

PIERO FONZO

ENERCONSEIL SION SA SION

BLAISE BOURBAN

JÉRÔME BOURBAN

BAPTISTE ANTILLE

VINCENT LUYET

MARC STEMPLIN

NICOLAS BERCLAZ

4. TRISTAR

TRANSLocal ARCHITECTURE GMBH BERN

HELKO WALZER

MARKO GOEHRE

ANKE HASSLER

THOMAS WERNER

BRAIS EMMENEGGER

VINCENT RASSER

THOMAS FEHLMANN

GEX & DORTHE INGÉNIEURS CONSULTANTS SÀRL BULLE

JACQUES DORTHE

PIERRE GEX

ENERCONOM AG BERN

ROLF MOSER

MARTIN STOCKER

PAYSAGESTION SA LAUSANNE

OLIVIER LASSERRE

RAFAEL BREART

MAREK PASCHE

5. PODIUM

FREI REZAKHANLOU SA LAUSANNE

KAVEH REZAKHANLOU

ERIC FREI

JOAO FERNANDES

ESM-SARRASIN INGÉNIEURS SA SAINT-SULPICE

HAZEM CHARIF

WEINMANN-ENERGIE SA ECHALLENS

ENRIQUE ZURITA

6. NIVEN

NITIDUS SLP BARCELONA

JOSEP MARIA MIRO I GELLIDA

XMADE BARCELONA

MIQUEL RODRIGUEZ

LLUC NADAL ROSELL

SANDRA ESPINOSA

SOFIA ALVAREZ-VIJANDE

WALTHER MORY MEIER INGENIEURE AG MÜNCHENSTEIN

GILBERT SANTINI

SJ12 ENGINEERS SL BARCELONA

OSCAR SUBIRATS

LAURA SANCHO

SORANE SA ECUBLENS

JULIEN JAKUBOWSKI

TRANSOLAR ENERGIETECHNIK GMBH STUTTGART

STEFI REUSS

CHRISTINE ZUFFEREY ZÜRICH

ANA MARTI BARON PARIS

7. T-BUILDING

OP ARCHITETTI ASSOCIATI MESTRE VENEZIA

ANDREA DE ECCHER

GIORGIO GIRARDI

VALENTINA FANTI

GAETANO GIULIANO

PEDRAZZINI GUIDOTTI SAGL LUGANO

EUGENIO PEDRAZZINI

ANDREA PEDRAZZINI

ROBERTO GUIDOTTI

ALBERTO LUPIS

PATRIK BELLONI

JORGE BARRETO

TATA PEDRAZZINI

ERISEL SA BELLINZONA

SIMONE BASSETTI

MATTEO CASTELLI

PIERLUIGI TRUSSARDI

GIONATA COSENZA

IVAN FAOTTO

LUIGI BELLICOSI

KRISTIAN GUANELLA

TECNOPROGETTI SA CAMORINO

LUCA MAIOCCHI

MICHELE INVERNIZZI

PIETRO PEDRONI

ACHILLE MAURI

ANDREA FETTOLINI

SAMUELE ROSSI

MARCO MARRI

8. PLAY+

SAS DATA ARCHITECTES PARIS
LÉONARD LASSAGNE
SARL MALISHEV WILSON INGÉNIERIE PARIS
PHILIP WILSON
BET LOUIS CHOLET CLERMONT-FERRAND
LOUIS CHOLET

9. SPORTUNI

MARCO STROZZI ARCHITETTO LUGANO
MARCO STROZZI
PINI ASSOCIATI SA LUGANO
STEFANO GUANDALINI
VRT SA TAVERNE
ANDREA RUSCONI
IP ENGINEERING SA CLARO
RENATO BISON
IFEC CONSULENZE SA RIVERA-MONTECENERI
SERGIO TAMI

10. MONTCLUSTER

DÜRIG AG ZÜRICH
JEAN-PIERRE DÜRIG
MAITANE GARCIA DE SALAZAR
JOANNA DOMAGALSKI
JOSEF RIBES
MWV BAUINGENIEURE AG BADEN
PERIC LJUPKO
PIERRE CHUARD FRIBOURG SA FRIBOURG
CHRISTOPHE AEBISCHER
DENIS CARBONNIER
MAXIME ROSSIER
ALEXANDRE FEUGÈRE
MARIO THALMANN

11. LA RUCHE

KARAMUK * KUO ARCHITEKTEN GMBH ZÜRICH
UNAL KARAMUK
JEANNETTE KUO
BRIAN JORDAN
SAMUEL DAUTHEVILLE
KARTEC ENGINEERING GMBH ZOLLIKERBERG
ERGUN KARAMUK
RAUMANZUG GMBH ZÜRICH
DANIEL GILGEN
FABIO CRETI
PINO HEGI

12. NOUON

EMA ERIC MARIA ARCHITECTES ASS. SA GENÈVE
ERIC MARIA
EMANUELE BOCCARDO
RAMONA RIOLO
JUSTYNA BRYL
PEDRO BAPTISTA
INES ALECRIM
CARINA NUNES
INGPHI SA LAUSANNE
PHILIPPE MENÉTREY
JONATHAN KREBS
RG RIEDWEG & GENDRE SA CAROUGE
THIERRY HUSER
INGÉNIEURS-CONSEILS SCHERLER SA GENÈVE
BERNARD DELAVY
SORANE SA ECUBLENS
MATHIAS BLANC

13. MOSAÏQUE

BUTIKOFER DE OLIVEIRA VERNAY SÀRL LAUSANNE
SERGE BUTIKOFER
OLIVIA DE OLIVEIRA
OLIVIER VERNAY
AGNES BITTER
CÉCILIA PERUGINI
ZIKRET PAJAZITI
SYNAXIS SA LAUSANNE
ERIC GYSIN
GROUPE TECHNIQUE H2 ECUBLENS
ANTONIO ALVAREZ
SORANE SA ECUBLENS
DOMINIQUE CHUARD

14. PAYSAGE ET URBANITÉ

BORDAS + PEIRO ARCHITECTE PARIS
ANNA MARIA BORDAS
MIQUEL PEIRO
CSD INGÉNIEURS SA LAUSANNE
BRUNO BARBOSA
PIERRE-LUC CARNAL
MICHEL CATTIN
PAULO TOME-BARTOLO
LAURENT GRUBER
VINCENT ANDREAE
CSD INGÉNIEURS SA CAROUGE
GABRIEL RADULESCU
ARNOLD CHAVAILLAZ
JEAN DELFANNE
JOHANN KERN
CARLOS VILLENA
STÉPHANE MARET
CSD INGÉNIEURS SA LAUSANNE
BERNHARD STAMM
FABRICE ROGNON
MARCO PHIDIAS

15. RITA

PONT12 ARCHITECTES SA LAUSANNE
ANTOINE HAHNE
ANTOINE FANOST
VALENTINE SCALA
SATCHMO JESOP
FREDERIC BRIGGER
EDMS SA PETIT-LANCY
YVES BACH
JACQUES VILLARD
WEINMANN-ENERGIE SA ECHALLENS
ENRIQUE ZURITA
CÉLINE GRANGE
PASCAL HEYRAUD ARCHITECTE PAYSAGISTE NEUCHÂTEL
PASCAL HEYRAUD

16. HÉLIOPOLIS

RICHTER DAHL ROCHA
ARCHITECTES & ASSOCIÉS SA LAUSANNE
JACQUES RICHTER
IGNACIO DAHL ROCHA
KENNETH ROSS
BARIS KANSU
FEDERICA ALMARCEGUI
MARC LOPEZ
ANDREA VALENTINI
MP INGÉNIEURS CONSEILS SA CRISSIER
CLAUDE PENSEYRES
JEAN PEREZ

JACOB FORER SA LE MONT S/LAUSANNE

ALAIN MISEREZ
H. SCHUMACHER INGENIEURS CONSEILS SA SAVIGNY
ALEXANDRE MALESZEWSKI
ENERPEAK SALZMANN NYON
ULRICH WERNER
JAIRO CAPON
DRAGAN ZLATANOV
GILBERT ROUX
ARIAN SMAJLI
MANUELA LENGEN
ESTIA SA LAUSANNE
BENOIT NGUYEN
BERNARD PAULE
MANUEL BAUER

17. CLUSTER 2017

SADAR + VUGA LJUBLJANA
BOSTJAN VUGA
JURIJ SADAR
PETER SOVINČ
ANDREAS CESARINI
SPELA STERN
GREGOR TURNSEK
JANZ OMERZU
QUARTAL VEVEY
PATRICK DEFAGO
STÉPHANE MICHLLIG
SAMUEL BIGGER
OLIVIER BOLAY
BERNADETTE BOLAY PATOIS
ATELIER ONE LONDON
ARAN CHADWICK
NEIL THOMAS
LUIS FERNANDEZ
CARLOS RENGIFO
RICHARD BENTLEY
BUREAU PARTNERS GAND
WIM SCHAMP
NIK VANDE MAELE
FILIP PIRON
JO VAN DROOGBROECK
TOMMY VERLEE
NICO HAEGENS
IN SITU SA MONTREUX
PHILIPPE CLOCHARD
SEBASTIEN JOBIN
YANN BERGÉOT
ANTOINE DORMOND
BEJAMIN STIERLING
REMY WUARIN

18. FORUM DESPORT

ITTEN+BRECHBÜHL SA LAUSANNE
ROBIN KIRSCHKE
PETRA STUMP-LYS
HARTMUT HANK
VASIL GEORGIEV
GUILLAUME SCHOBINGER
T INGÉNIERIE SA GENÈVE
VINCENT BUJARD
CHARLES BABEL
FANNY NOVOA GILLIÉRON
DAVIDE PALMA
AMANDO ALVAREZ
CÉLINE TROTTI

TECNOSERVICE ENGINEERING SA MARIN-EPAGNIER

PATRICE ANSTETT
BAPTISTE MARCHAND
CHRISTOPHE ANSTETT
JÉRÔME MOREL
JULIEN BORIN
NOËLLE SCHAEFFER
PATRICK GOBAT
BENOÎT ARNAUD
LUDOVIC SCHOPFER
SAMUEL PERRIN
PASCAL CORTAY
PIERRE MALLET
STÉPHANE VOJTASIK
DENIS PIAGET
GEORGES JEGGE
FRANÇOIS CURCHOD
BRUNO SOARES
DAVID BOURJON
BERNARDO CALATAYUD
YVAN RISTIK
JOSÉ GARCIA
SAMUEL PITTET
THIERRS JUNOD
STEVE GERSCHWILLER
DAMIEN FLÜCK
SILVÈRE PITTET

19. UNICONE**VOLTOLINI ARCHITECTURES SÀRL** LAUSANNE

SAM VOLTOLINI
JULIEN MAUGAT
ELENA LORRIO BRIEVA
JEAN-PAUL CHABBEY
ATELIER D'ARCHITECTURE SA MONTHEY
MICHAEL DONDAINNAZ
BRUNO OLIVEIRA
PIERRE-ALAIN MOUNIR

PELLISSIER & DE TORRENTÉ SA SION

VINCENT PELLISSIER
MARIO PELLISSIER
NICOLAS KOHLI
OLIVIER PERA
THIERRY MAYOR
JEAN-PAUL GALLATTI
DYLAN REYNARD
CINDY LOURENÇO

ENERCONSEIL SION SA SION

BLAISE BOURBAN
JÉRÔME BOURBAN
BAPTISTE ANTILLE
VINCENT LUYET
MARC STEMPPIN
NICOLAS BERCLAZ

20. CIME**KAYAT & PARK****ARCHITECTES ASSOCIÉS** BERLIN/LAUSANNE

NADIA KAYAT
JON-JIN PARK
BRIGITTE KAYAT
PHILIPP RUDZINSKI
FLEUR NEMATI
SERGEJ EHSES
ANA CUEVAS
ELENA CUEVAS

THOMAS JUNDT INGÉNIEURS CIVILS SA CAROUGE

THOMAS JUNDT
SYLVAIN DUBOIS
AMSTEIN & WALTHERT LAUSANNE SA LAUSANNE
NARCISSE PLUMEY
MARTIN PYTHON
THIERRY DUTHEIL
SÉBASTIEN ROCHAT
MARTIN FERDINAND
FRANÇOIS GAGNAGE
BIFF BUREAU INGÉNIEUR
FENÊTRES & FAÇADES LAUSANNE
LAURENT FÉLIX
CHRISTIAN PERRET
KARIN FÉLIX
PIERRE-ALAIN BARD
PASCAL SIMONIN
MATHIEU SIMONIN
CHARLINE PRIOULT
MATTHIEU SELACRÉTAZ
MARIE-CLAIRE PROL
IEC INSTITUT POUR
ÉCONOMIE DE LA CONSTRUCTION SA LAUSANNE
MICHEL COURBÈS
SIMONE DUMAS

21. TRACK & FIELD**MADE IN SÀRL** GENÈVE

PATRICK HEIZ

FRANÇOIS CHARBONNET

DIDIER BALISSAT

ROMAIN FREZZA

MATTHIAS WINTER

MUTTONI & FERNANDEZ ING. CONSEILS SA ECUBLENS

MIGUEL FERNANDEZ RUIZ

AURELIO MUTTONI

LAURA CAMARGO

GABRIEL SANTAMARIA

ANNAMARIA MUTTONI

JAKOB FORRER SA LE MONT S/LAUSANNE

ALAIN MISEREZ

MARTIAL MERMOD

GILLES DUMAS

ALAIN DEBES

DAVID MALHERBE

SCHUMACHER INGENIERIE SA GENÈVE

RAPHAËL RUMO

PATRICK SAUGY

PATRICK HOLZER

SANDRA PELLARIN

AEBISCHER & BOVIGNY LAUSANNE

PHILIPPE BOVIGNY

EVELYNE AEBISCHER

DANIEL DUBÉY

ANASTASIA KIRIOPOULOU

GARTENMANN ENGINEERING LAUSANNE

JULIA BACHINGER

YVES MERZ

BCS SA NEUCHÂTEL

PHILIPPE BISSAT

PATRICK BAER

FRANK LAMBELET

YVES ROULIN

JOËL PARATTE

22. VORTEX**JEAN-BAPTISTE FERRARI & ASSOCIÉS SA** LAUSANNE

JEAN-BAPTISTE FERRARI
STEVE CHERPILLOD
RAPHAËL CHRISTINAT
MICHAEL PEREIRA
LAETITIA BERNASCONI
DAVIDE CISTERNINO

BG INGÉNIEURS CONSEILS SA LAUSANNE

PIERRE EPARS
ALESSION SALERNO
GILLES PIRAT
JEAN-BAPTISTE BRUNET
HÜSLER & ASSOCIÉS LAUSANNE
CHRISTOPHE HÜSLER

23. ÉQUILIBRE**CONCEPT CONSULT ARCHITECTES SÀRL** LAUSANNE

CHRISTIAN BERUTTO
DAVID LINFORD
MARIA TROUSSELLIER
HUSEYIN OZKAN
WINNIE MARTINS
ALEXANDRE CHAVAILLAZ

KÄLIN & ROMBOLOTTO SA LAUSANNE

JEAN-FRANÇOIS KÄLIN

PIERRICK SCHOPFER

SB TECHNIQUE SA GENÈVE

BRUNO SCHMID

RICCARDO SCOLLO

THORSEN SÀRL AUBONNE

SERGE THORIMBERT

SANDRINE ROCHAT

KAEMCO LLC CORCELLES-PRÈS-CONCISE

SILVIA COCCOLO

JÉRÔME KÄMPF

WALTER GUBSER BUSSIGNY

WALTER GUBSER

24. RE FLEX**APPAREIL** BARCELONA

EDOUARD CABAY

ELENA POROPAT

AMATRIA BARCELONA

JOSE MARIA VELASCO

25. SOUS LES PLATANES**ATELIER D'ARCHITECTURE TRINCA OMAR** LAUSANNE

LUCA BAIALARDO

JOEL BRANCO

GIACOMINI & JOLLIET INGÉNIEURS SA LUTRY

BRUNO GIACOMINI

GORAN MITROVIC

RG RIEDWEG & GENDRE SA CAROUGE

GÉRALD GENDRE

INGÉNIEURS-CONSEILS SCHERLER SA LE MONT

PATRICE STEINER

PRONA SA YVERDON-LES-BAINS

MARTIN JUNIER

MATTHIAS SCHMID

ANA BAECHLER

VALÉRIE TILLMANN

L'ATELIER DU PAYSAGE**JEAN-YVES LE BARON SÀRL** LAUSANNE

JEAN-YVES LE BARON

VANESSA ZINGG

COMPOSITION DU JURY

LE JURY DÉSIGNÉ PAR LE MAÎTRE DE L'OUVRAGE EST COMPOSÉ DES PERSONNES SUIVANTES, CITÉES SUIVANT LEUR STATUT ET DANS L'ORDRE ALPHABÉTIQUE :

PRÉSIDENT

EMMANUEL VENTURA

ARCHITECTE CANTONAL,
CHEF DE LA DIVISION STRATÉGIE
ET DÉVELOPPEMENT, SIPAL - DFIRE

MEMBRES PROFESSIONNELS

NATHALIE ROSSETTI

ARCHITECTE, ZOLLIKON

ANDREA BASSI

ARCHITECTE, GENÈVE

MARCO BOSSO

INGÉNIEUR CIVIL, LAUSANNE

YVES ROULET

INGÉNIEUR EN ENVIRONNEMENT, REG A,
LAUSANNE

MAURO TURIN

ARCHITECTE, LAUSANNE

DENIS WOEFFRAY

ARCHITECTE, MONTHÉY

MEMBRES NON PROFESSIONNELS

DOMINIQUE ARLETTAZ

RECTEUR DE L'UNIL, LAUSANNE

NICOLAS IMHOF

CHEF DU SERVICE DES SPORTS (SEPS), LAUSANNE

PHILIPPE PONT

CHEF DU SERVICE IMMEUBLES, PATRIMOINE
ET LOGISTIQUE (SIPAL), LAUSANNE

ERIC SAINTROND

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA FISU, LAUSANNE

SUPPLÉANTS PROFESSIONNELS

ASTRID DETTLING

ARCHITECTE, LAUSANNE

KIMIO FUKAMI

ARCHITECTE UNIBAT, LAUSANNE

DAVIDE RIGHENZI

CHEF DE PROJET, ARCHITECTE, SIPAL,
LAUSANNE

SUPPLÉANTS NON PROFESSIONNELS

DANIEL ABIMI

CHARGÉ DE MISSION, DFIRE, LAUSANNE

LÉONZ EDER

VICE-PRÉSIDENT FISU, LAUSANNE

BENOIT FRUND

VICE-RECTEUR DE L'UNIL, LAUSANNE

CLAUDE STRICKER

EXECUTIVE DIRECTOR AISTS, LAUSANNE

SPÉCIALISTES CONSEILS

ALAIN OULEVEY

INGÉNIEUR CIVIL, GÉOTECHNICIEN, ECUBLENS

JOSÉ HERNANDEZ

CHEF UNITÉ ÉNERGIE UNIL, LAUSANNE

MAMBA KALUBI

ÉCONOMISTE DE LA CONSTRUCTION,
SIPAL, LAUSANNE

CHRISTOPHER PYROTH

CHEF DE SECTION MANAGEMENT DE PROJETS
ET INGÉNIERIE, SIPAL, LAUSANNE

PUBLICATION DU SERVICE IMMEUBLES, PATRIMOINE ET LOGISTIQUE

10, place de la Riponne CH-1014 Lausanne

GRAPHISME hersperger.bolliger
IMPRESSION IRL plus SA

CONCOURS D'ARCHITECTURE ET D'INGÉNIERIE CONCOURS D'IDÉES

CLUSTER SPORT INTERNATIONAL
UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

RÉSULTAT DU CONCOURS

1^{ER} RANG / 1^{ER} PRIX – « LA RUCHE »

KARAMUK * KUO ARCHITEKTEN GMBH ZÜRICH
KARTEC ENGINEERING GMBH ZOLLIKERBERG
RAUMANZUG GMBH ZÜRICH

2^È RANG / 2^È PRIX – « MONTCLUSTER »

DÜRIG AG ZÜRICH
MWV BAUINGENIEURE AG BADEN
PIERRE CHUARD FRIBOURG SA FRIBOURG

3^È RANG / 3^È PRIX – « TRACK & FIELD »

MADE IN SÀRL GENÈVE
MUTTONI & FERNANDEZ, INGÉNIEURS CONSEILS SA ECUBLENS
JAKOB FORRER SA LE MONT S/LAUSANNE
SCHUMACHER INGENIERIE SA GENÈVE

4^È RANG / 4^È PRIX – « QUATRE DE POINTE »

BACHELARD WAGNER ARCHITEKTEN GMBH BASEL
WGG SCHNETZER PUSKAS INGENIEURE AG BASEL
PIERRE CHUARD INGÉNIEURS CONSEIL LE MONT S/LAUSANNE

5^È RANG / 5^È PRIX – « SOUS LES PLATANES »

ATELIER D'ARCHITECTURE TRINCA OMAR LAUSANNE
GIACOMINI & JOLLIET INGÉNIEURS SA LUTRY
RG RIEDWEG & GENDRE SA CAROUGE

6^È RANG / MENTION – « CACTUS »

PERSONENI RAFFAELE SCHÄRER SÀRL LAUSANNE
AB INGÉNIEURS SA LAUSANNE
ENERCONSEIL SION SA SION

PARTICIPANTS

BACHELARD WAGNER ARCHITEKTEN GMBH BASEL
MESTELAN PATRICK & GACHET BERNARD LAUSANNE
PERSONENI RAFFAELE SCHÄRER SÀRL LAUSANNE
TRANSLOCAL ARCHITECTURE GMBH BERN
FREI REZAKHANLOU SA LAUSANNE
NITIDUS SL / XMADE BARCELONA
OP ARCHITETTI ASSOCIATI MESTRE VENEZIA
SAS DATA ARCHITECTES PARIS
MARCO STROZZI ARCHITETTO LUGANO
DÜRIG AG ZÜRICH
KARAMUK * KUO ARCHITEKTEN GMBH ZÜRICH
EMA ERIC MARIA ARCHITECTES ASS. SA GENÈVE
BUTIKOFER DE OLIVEIRA VERNAY SÀRL LAUSANNE
BORDAS + PEIRO ARCHITECTE PARIS
PONT12 ARCHITECTES SA LAUSANNE
RICHTER DAHL ROCHA & ASSOCIÉS ARCHITECTES SA LAUSANNE
SADAR + VUGA LJUBLJANA
ITTEN + BRECHBÜHL SA LAUSANNE
VOLTOLINI ARCHITECTURES SÀRL / JEAN-PAUL CHABBEY
ATELIER D'ARCHITECTURE SA LAUSANNE / MONTHÉY
KAYAT & PARK ARCHITECTES ASSOCIÉS BERLIN / LAUSANNE
MADE IN SÀRL GENÈVE
JEAN-BAPTISTE FERRARI & ASSOCIÉS SA LAUSANNE
CONCEPT CONSULT ARCHITECTES SÀRL LAUSANNE
APPAREIL BARCELONA
ATELIER D'ARCHITECTURE TRINCA OMAR LAUSANNE